

# alternatives



## non violentes

*Avant la session spéciale de l'ONU...*

*PAIX*

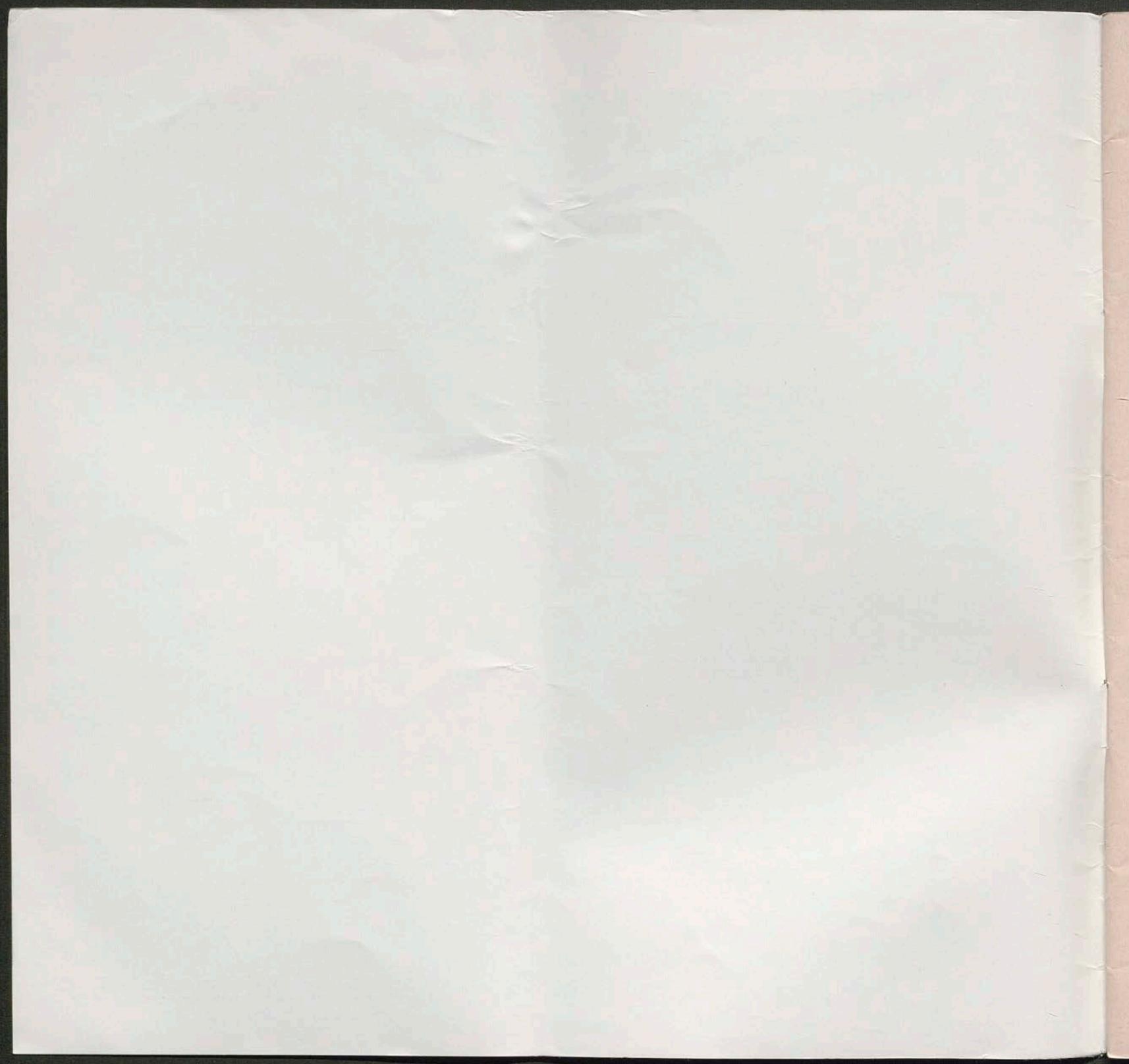
## les voies du désarmement

le mouvement de paix européen (suite)

**44**

*8° P 6112*

revue trimestrielle 15 F



## Editorial

# Désarmer : est-ce bien le moment ?

par Christian MELLON

Le verbe « désarmer », disait un vieux diplomate, est terriblement irrégulier : il n'a pas de première personne du singulier, et il lui manque tous les temps de l'Indicatif, sauf le futur. Humour désabusé, et malheureusement justifié. Il y a d'ailleurs ample matière à humour noir dans l'histoire des efforts de désarmement : la décennie 1970-1980, par exemple, n'avait-elle pas été solennellement déclarée par l'ONU « décennie du désarmement » ?

Humour un peu facile, aussi, reconnaissions-le. Même si nous sommes de ceux qui entendent bien conjuguer le verbe « désarmer » au présent et à la première personne, nous savons que ce présent est celui du premier pas d'un long processus et que l'usage de la première personne n'est pas un but en soi : c'est un moyen pour débloquer une situation où tout le monde attend que les autres commencent. Mais l'objectif reste bien le désarmement de tout le monde.

C'est bien ainsi qu'il faut interpréter le récent mouvement de paix européen : non pas comme une massive conversion à un « pacifisme » de principe,

ni comme une fuite en avant vers un désarmement total sans se préoccuper de ce que fait l'autre camp (1), mais comme une volonté d'essayer une autre voie vers le désarmement, face à l'échec historique de la voie traditionnelle. Commencer là où nous sommes, commencer aujourd'hui, c'est simplement une manière de surmonter le double blocage évoqué par l'humour grammatical du vieux diplomate.

Cela suppose un risque, pourquoi le cacher ? L'échec du désarmement négocié ne garantit pas automatiquement le succès de l'option inverse, celle des « initiatives unilatérales ». Risque fort limité cependant, puisqu'il ne s'agit pas encore, dans le mouvement européen d'opposition aux euromissiles, de « désarmement » mais simplement d'opposition à des armes nouvelles. Mais enfin, admettons même que ce « non-armement » puisse être assimilé à un désarmement relatif face au camp d'en face, ce qui reste à prouver (2). Le risque pris ne se justifie alors que si l'on estime que la course aux armements est devenue en elle-même un danger plus grand que la « menace soviétique ». Il ne s'agit donc pas de faire la politique de l'autruche et de

(1) On sait au contraire que la volonté de lier les mouvements de paix de l'Ouest et de l'Est constitue un objectif essentiel d'un mouvement comme l'E.N.D. « European Nuclear Disarmament ». Le mouvement en Allemagne de l'Est, auquel nous consacrons ici un article, montre que cet objectif est loin d'être utopique.

(2) Cela supposerait tout un débat technique et politique sur la réalité de la supériorité soviétique. Voir à ce sujet l'entretien du Général BUIS dans *Libération* du 10 février dernier.

faire « comme si » le régime soviétique n'était pas ce qu'il est, totalitaire, militarisé, inaccessible à d'autres arguments que la poursuite de ses intérêts. Il ne s'agit pas de promouvoir une « paix » de soumission, aux dépens de la solidarité avec ceux qui luttent pour la justice et la liberté. Il s'agit de peser des risques, qui sont réels et importants dans chaque option, et de choisir lucidement le risque du désarmement (3).

Pour un certain nombre d'observateurs, le coup d'Etat militaire en Pologne a administré la preuve évidente que le mouvement de paix avait mal évalué ces risques, en faisant de l'impérialisme soviétique un danger moins grand que celui de la relance de la course aux armements. Il est vrai que ces événements ont apporté un cruel et salutaire démenti à ceux qui fondent leur opposition aux Euromissiles sur une méconnaissance de la nature du régime de Moscou. Ils sont d'ailleurs bien moins nombreux qu'on ne l'a dit (4). Pour notre part, il nous semble que le coup d'Etat de Varsovie ne peut que renforcer l'argumentation des opposants aux armes nucléaires. Si une chose a en effet été mise en évidence, c'est que ces armes, dont on nous a dit et répété qu'elles sont nécessaires à la défense du « monde libre », ne servent strictement à rien dès que se présente une occasion concrète de défendre quelque part la liberté ou d'aider dans leur résistance ceux qui sont victimes d'injustice ou de répression. Si l'on a vu davantage de badges

(3) Tout en se donnant, bien entendu, tous les moyens nécessaires pour réduire ce risque par la mise en place de moyens de défense et de résistance non armés : question importante, trop négligée par les mouvements européens pour le désarmement, mais que nous ne traitons pas dans ce numéro. Se reporter aux numéros 33 et 39, ainsi qu'au texte du MAN « Une non-violence politique », chapitre 4.

(4) Il convient à cet égard de rectifier les délires d'interprétation auxquels a donné lieu le slogan — il est vrai malheureux — « plutôt rouges que morts » : il ne signifie aucunement une quelconque complaisance pour la servitude. Il constate ce qu'exprime par ailleurs un homme aussi éloigné que possible de toute complaisance pro-soviétique, Akos PUSKAS, écrivant dans la revue *Esprit* : « Une humanité asservie peut encore se libérer ; une humanité morte ne peut revivre ». (Esprit, no 1667, juin 1981, pp. 31-32). Cela dit, l'essentiel est justement de sortir du dilemme ; d'où l'importance de la recherche d'alternatives de défense non nucléaires.

« Solidarité » que d'insignes de la paix au meeting de lancement du CODENE (5) à Paris le 1<sup>er</sup> février dernier, ce n'était pas par manque de cohérence : le meilleur moyen d'aider les peuples d'Europe de l'Est à se libérer, c'est de prendre des initiatives à l'Ouest pour une Europe dénucléarisée et non-alignée. On nous dira que c'est prendre nos désirs pour des réalités. Peut-être. Encore une fois, c'est un risque. Mais comment l'objection d'« irréalistisme » serait-elle recevable, venant de partisans d'une stratégie qui consiste à pointer des armes de 10 ou 20 Hiroshima non seulement sur les villes soviétiques mais aussi sur Budapest, Prague et Varsovie, c'est-à-dire précisément sur les gens que l'on prétend vouloir libérer de l'oppression ?

Certains, dans le mouvement de paix, trouvent tactiquement habile de répondre « Salvador » chaque fois qu'on leur dit « Pologne ». Outre qu'on ne peut excuser les crimes de l'un par les crimes de l'autre, ces deux conflits n'interfèrent pas de manière symétrique dans la question des Euromissiles et dans les enjeux de défense européenne. Quand on nous dit « Pologne », il faut répondre « Oui, Pologne, précisément », et y lire l'appel à inventer d'autres résistances que celle des armes, d'autres politiques étrangères que celle des blocs.

D'accord, dira-t-on, pour des initiatives unilatérales ; d'accord pour tenter de briser la logique des blocs, mais pas maintenant. Attendons que la situation Est-Ouest soit moins tendue : vos propositions auront alors plus de chances d'être entendues et les risques courus à les suivre seront moindres. Désarmer, oui, même seuls s'il le faut, mais plus tard. Le problème, si l'on écoute ces sages avis, c'est que ce n'est jamais le bon moment. Dans les périodes de tension internationale, ce n'est pas le moment, parce que c'est trop risqué ; dans les périodes de détente et de calme relatif, ce n'est pas le moment parce qu'il n'y a plus aucune pression des opinions publiques dans ce sens...

(5) CODENE : Comité pour le Désarmement Nucléaire en Europe. Voir le texte de base dans ANV 43. Adresse : SCI, 23, rue N.-D.-de-Lorette, Paris 9<sup>e</sup>.

Ce n'est donc pas seulement la première personne, mais bien aussi le présent de l'indicatif qu'il faut rendre au verbe « désarmer ». Lors de sa session spéciale sur le Désarmement, en 1978, l'Assemblée générale de l'ONU avait clairement averti les peuples du monde : il faut « mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr ». Les quatre ans qui se sont écoulés depuis n'ont rien enlevé à l'urgence de cet avertissement.

La deuxième session spéciale sur le Désarmement, qui va s'ouvrir en juin, sera probablement l'occasion d'entendre des cris d'alarme analogues. Malheureusement, on sait que l'ONU n'a aucun réel pouvoir en la matière, et il ne faut pas s'attendre à des décisions spectaculaires. Cette session présente néanmoins un intérêt certain, notamment comme occasion d'informer et de sensibiliser l'opinion. C'est la raison pour laquelle il nous a paru

opportun de publier ce dossier sur une des voies du désarmement que les mouvements militants ignorent trop souvent : la voie des Conférences, des négociations, des Traités et autres Accords signés entre les pays. Car s'il est vrai que cette voie-là est précisément celle qui ne conjugue le verbe « désarmer » qu'au futur et sans jamais utiliser le « je », il est non moins vrai que la voie des initiatives immédiates et unilatérales ne mènera pas, à elle seule, au bout du chemin du désarmement. Il faudra bien aussi, à un certain moment du processus, s'asseoir autour des tapis verts, négocier, signer des Accords, bref donner une sanction juridique et des garanties à un processus de désarmement, ne serait-ce que pour rendre plus difficile le retour en arrière au premier vent froid soufflant sur les rapports internationaux. Le rôle de l'ONU et des autres forums de négociations sera alors irremplaçable.



## APPEL AUX LECTEURS QUI ETAIENT MEMBRES DU P.S. EN 1977

A.N.V. a l'intention de consacrer un prochain numéro à une réflexion sur le rapport entre pouvoir politique et armes nucléaires. Entre autres éléments, il sera essentiel de revenir sur une analyse des raisons qui, en 1977, ont poussé le Parti Socialiste à abandonner sa position d'hostilité aux armes nucléaires et à adopter la

doctrine de dissuasion nucléaire. Pour cela, nous accueillerons volontiers les témoignages sur ce qui s'est passé alors dans le P.S. : quel fut le débat (ou l'absence de débat) ? Quelles étaient les positions en présence ? Avec le recul du temps, comment peut-on analyser le revirement du Parti Socialiste ?

Cet appel s'adresse tout particulièrement à ceux qui étaient membres du Parti Socialiste en 1977, quelle que soit leur position actuelle. Envoyez vos contributions avant le 10 juin, s'il vous plaît. Merci.

# les désarmements

par Christian MELLON

**L**E désarmement, c'est ce dont on parle toujours mais qu'on ne fait jamais. C'est malheureusement vrai. Mais si l'on veut en parler, au moins faut-il déjà savoir de quoi l'on parle. Ce mot de « désarmement », plus souvent objet d'invocations que d'analyses, recouvre en fait des réalités fort diverses. Ces quelques pages voudraient modestement débrouiller l'écheveau des désarmements.

## 1 - Savoir de quoi on parle

Les différentes sortes de désarmement peuvent être classées à partir de deux points de vue : l'**extension** du désarmement (sur quoi il porte) et le **processus** du désarmement (comment il est recherché).

Du point de vue de l'extension, on distingue :

- le désarmement au sens strict
- la renonciation à des types d'armes spécifiques
- la démilitarisation de certains territoires

- la réduction des armements,
- le gel des armements
- le non armement ou désarmement préventif.

Du point de vue du processus, on distingue :

- le désarmement unilatéral (imposé ou volontaire)
- le désarmement négocié (bilatéral ou multilatéral).

Au sens strict du mot, le désarmement désigne le processus par lequel un ou plusieurs pays suppriment totalement leurs forces armées (effectifs et matériels) pour ne garder que des forces de police purement internes. Cela reste l'objectif ultime auquel continuent à se référer de nombreuses déclarations sur le désarmement. Mais comme le mot est utilisé pour désigner aussi beaucoup d'autres processus fort différents, on préfère généralement l'expression « désarmement général et complet » pour désigner cet objectif.

Désarmement s'entend aussi de la renonciation à certains types d'armes : nucléaires, chimiques, bactériologiques, etc. On parle alors de « désarmement nucléaire », « désarmement chimique » et ainsi de suite.

Une autre acception du mot recouvre des réalités qu'il vaudrait mieux appeler « démilitarisation ». Il s'agit de dispositions banissant toutes les armes ou certains types d'armes d'une zone donnée. Seul l'Antarctique est à ce jour entièrement démilitarisé par un Traité international. Mais la démilitarisation peut ne porter que sur certains types d'armes, généralement les armes nucléaires. On parle alors de « zone dénucléarisée » : les fonds marins, l'espace extra-atmosphérique sont ainsi dénucléarisés (mais non démilitarisés), de même que la plupart des pays d'Amérique latine. L'idée que l'on pourra parvenir à un désarmement nucléaire général en créant et en élargissant progressivement des « zones dénucléarisées » inspire plusieurs mouvements de paix actuels : qu'on songe aux débats sur « une zone nordique dénucléarisée » (voir ANV 43, p. 22) ou à la revendication de divers mouvements européens d'« une Europe dénucléarisée du Portugal à la Pologne ».

La notion de désarmement recouvre encore l'idée de « réduction » des armements, réduction n'allant pas jusqu'à la suppression totale. Les exemples sont assez nombreux, notamment à la fin des guerres ou en période de détente internationale, de pays qui décident de réduire leurs budgets militaires et de démobiliser une partie de leurs troupes. C'est un désarmement conjoncturel, qui ne s'intègre pas dans une recherche plus systématique de désarmement total, mais qui a au moins le mérite de prouver que les reconversions d'industries militaires et la ré-insertion des personnels militaires dans le civil ne posent pas des problèmes insurmontables.

D'un simple point de vue lexical, il est difficile de justifier l'usage du mot « désarmement » pour désigner la « limitation » des armements au niveau déjà atteint. Néanmoins, comme nous vivons dans une permanente « course aux armements », le seul fait de ne plus augmenter ni perfectionner les équipements existants peut passer pour un « désarmement » relatif ! Ainsi, les mouvements de paix américains mènent en ce moment une vigoureuse campagne d'opinion en faveur, non plus de la réduction des armes nucléaires, mais de leur simple « gel » au niveau actuel.

On peut aussi parler de mesures de non-armement ou de désarmement préventif, par lesquelles on interdit, non pas des armes que l'on possède déjà, mais des armes que l'on pourrait acquérir. Il y a ainsi une Convention internationale qui interdit les « modifications de l'environnement » dans des buts militaires : guerre climatique, production de raz-de-marée géants, etc. Désarmement préventif également : les mesures visant à prévenir l'acquisition de certaines armes (notamment nucléaires) par des pays qui ne les possèdent pas. L'exemple type en est évidemment le Traité de Non-Prolifération.

Pour mémoire, mentionnons enfin la notion de « Maîtrise des Armements » (Arms Control) qui sera traitée dans un autre article. Cette notion, illustrée principalement par les fameux « SALT », ne saurait en effet être recouverte par le mot « désarmement », même pris au sens le plus large possible.

#### UNILATERAL OU NEGOCIE ?

Toutes les mesures qui viennent d'être rapidement évoquées peuvent être prises soit de manière unilatérale, soit à la suite de négociations bi- ou multilatérales.

Du côté du désarmement unilatéral, il faut à nouveau subdiviser : il y a le désarmement unilatéral **imposé** et il y a celui qui est librement **choisi**. Il est fréquent, à la fin d'une guerre, que le vainqueur impose au vaincu un désarmement unilatéral partiel ou total. Dans l'ancien temps, par exemple, on rasait ses fortifications ; la pratique du massacre de la population mâle était également, d'une certaine manière, une forme de désarmement imposé au vaincu, à une époque où l'essentiel de la force résidait dans le nombre des combattants plus que dans les armes. En 1945, l'Allemagne et le Japon se sont vu imposer un désarmement total. Dans le cas du Japon, le vainqueur a même fait inscrire dans la Constitution un article lui interdisant de posséder une armée. Quant à la RFA, on sait que l'article de sa « Loi fondamentale » qui accorde si aisément le droit à l'objection de conscience était

plus destiné à prévenir une renaissance du militarisme allemand qu'à servir d'exemple à la législation des pays voisins en cette matière !

Les exemples de désarmement unilatéral librement choisi par un pays souverain ne sont pas nombreux. En ce qui concerne le désarmement total, on ne peut citer que l'exemple du Costa-Rica. A la suite d'une guerre civile, en 1948, son gouvernement décida de dissoudre l'armée et fit inscrire dans la Constitution, en 1949, un article déclarant que « L'armée en tant qu'institution permanente est proscrite ». On peut citer également quelques exemples de désarmement unilatéral partiel, c'est-à-dire ne portant que sur certaines armes. Ainsi les USA déclarèrent en 1969 leur intention de détruire unilatéralement les armes bactériologiques en leur possession et annoncèrent le 13 juillet 1971 le début du programme de destruction. Dans le champ du « non-armement », il y a aussi place pour des décisions unilatérales : ainsi les décisions de la Suisse et de la Suède, prises à la suite de débats politiques internes, de ne pas se doter d'armes nucléaires.

Le désarmement négocié entre deux ou plusieurs partenaires-adversaires a déjà une histoire extrêmement riche et complexe. Mais ses succès ne sont pas très nombreux. C'est pourtant un champ qui occupe en permanence des milliers de diplomates, experts, négociateurs... C'est le panorama de ces nombreuses tentatives et de ces rares succès qui va nous retenir maintenant.



## 2 - *Un peu d'histoire*

Bien que des exemples de négociations sur le désarmement puissent être trouvés bien avant le XX<sup>e</sup> siècle, c'est de 1899 qu'il faut partir pour en faire l'histoire. C'est en effet en 1899 que se réunit à La Haye, à l'initiative du tsar Nicolas II, la première

« Conférence de la Paix ». Vingt-six pays (presque tous européens) y adoptent à l'unanimité une convention sur le règlement pacifique des conflits entre nations et créent à cet effet une « Cour permanente d'arbitrage ». Maire résultat qui ne saurait cacher l'échec du but premier de la Conférence, la recherche d'une limitation concertée des armements.

Même échec lors de la deuxième Conférence de la Paix, tenue encore à La Haye, en 1907, à laquelle participent déjà quarante-quatre Etats, dont la Chine et toutes les grandes puissances. Pas question de désarmement ; pas question non plus d'accepter comme obligatoire le recours à l'arbitrage d'une Cour internationale. On se rabat sur quelques mesures visant à « humaniser la guerre » : interdiction des armes empoisonnées, ainsi que des « moyens causant des souffrances inutiles » ; interdiction de tuer un ennemi qui se rend, etc. En fait, on voit qu'il ne s'agit pas de désarmement, même limité, mais de poursuite d'une tentative bien plus ancienne, celle qui concerne les « lois de la guerre ».

### LA SOCIETE DES NATIONS

L'article VIII du Pacte qui fonde, après les hécatombes de 1914-1918, la Société des Nations déclare que « le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale ». Mais qui va définir ce « niveau minimum » ? Le Pacte n'en dit rien. Dès cette époque, le rapport entre désarmement et sécurité nationale apparaît donc comme l'obstacle qui fera capoter toutes les tentatives de désarmement sérieux. Les négociateurs auront toujours tendance à juger le désarmement comme un objectif souhaitable mais subordonné aux exigences de ce qu'ils définissent comme « sécurité ».

Le même article VIII introduit une disposition qui s'apparente à ce que nos modernes Conférences de Belgrade et de Madrid appelleront « mesures de nature à augmenter la confiance », à savoir l'échange obligatoire d'informations : « Les membres de la Société s'engagent à échanger, de la

manière la plus franche et la plus complète, tous renseignements relatifs à l'échelle de leurs armements, à leurs programmes militaires, navals et aériens. » Par ailleurs, l'article XXIII prévoyait déjà une sorte de contrôle de la SDN sur le commerce des armes.

Dès décembre 1920, la Commission de la SDN sur les problèmes militaires fait savoir que toute réduction des armements lui paraît prématurée. On s'aperçoit vite que le désarmement n'est pas fondamentalement un problème technique mais politique : il faut donc d'abord garantir la sécurité des nations par un **arbitrage** international avant de pouvoir parler de désarmement. En octobre 1924, on semble être sur la bonne voie quand 19 Etats signent le « Protocole de Genève » qui interdit absolument le recours à la guerre, rend obligatoire l'arbitrage et prévoit des sanctions communes contre les contrevenants. Mais ce Protocole ne reçut jamais assez de signatures pour entrer en vigueur...

Une « Conférence générale du Désarmement » se réunit à Genève à partir de 1932, et rassemble soixante-et-un Etats. Un plan assez précis est proposé par le Président américain Hoover : réduction d'un tiers des effectifs terrestres, prohibition des chars et de l'aviation de bombardement, limitation du tonnage des cuirassés, sous-marins et porte-avions, etc. Mais la France et la Grande-Bretagne estiment que ce plan porte atteinte à leur sécurité. Une fois encore, c'est l'échec. L'année suivante, l'arrivée de Hitler au pouvoir sonne le glas des espoirs de désarmement...

En marge de ces efforts de la Société des Nations, il faut mentionner divers accords qui relèvent plus de l'**Arms Control** (avant la lettre) que du désarmement, notamment les Traité de Washington (1922), de Londres (1930 et 1935) qui fixent des limites à ne pas dépasser dans le développement des flottes de guerre, limites différentes selon les pays : par exemple les USA et le Royaume-Uni ont droit à 525 000 tonnes de cuirassés, le Japon à 315 000 tonnes, la France et l'Italie à 175 000 tonnes. Ces traités expirèrent en 1936 et ne furent pas reconduits.

## L.O.N.U.

La Charte des Nations Unies, en son article XI, donne à l'Assemblée Générale la possibilité d'**étudier** (rien de plus...) « les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements. » Quant au travail plus précis d'élaboration des plans « en vue d'établir un système de réglementation des armements », il est confié au Conseil de Sécurité, par l'article XXVI. Le même article fixe d'une manière très modeste l'objectif à atteindre : en raison peut-être des déceptions nées de l'échec de la Société des Nations dans le domaine du désarmement, on se contentera de « favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum de ressources humaines et économiques du monde. »

Depuis la naissance de l'ONU, on peut compter par dizaines les résolutions de l'Assemblée Générale traitant du Désarmement. Mais chacun sait que cette Assemblée n'a aucun pouvoir. Quant au Conseil de Sécurité, auquel les textes donnent les vrais pouvoirs, il est pratiquement paralysé depuis le début par la règle du veto : tant que les deux camps ne sont pas d'accord, rien ne peut se faire... Cette paralysie et cette inefficacité ne tardèrent pas à paraître. Dès sa fondation, l'ONU avait créé deux Commissions sur la question : la Commission de l'Energie Atomique eut même l'honneur tout symbolique d'être créée par la toute première Résolution votée par l'Assemblée générale, le 24 janvier 1946. Une autre Commission fut créée en février 1947 pour s'occuper des armements non nucléaires. Dès 1950, leur paralysie était évidente. En les fusionnant, en 1952, en une seule « Commission du Désarmement », l'ONU ne réussit qu'à prolonger l'existence d'un organe sans pouvoir. Cette Commission tomba en sommeil en 1959, et ne se réunit plus après 1965.

## GENEVE

C'est à la suite d'une initiative extérieure à l'ONU que se recréa, en 1961, un Forum de discussion et de négociation sur le Désarmement dont les grandes puissances sentaient malgré tout la nécessité. Un accord entre USA et URSS permit la création du « Comité des dix-huit nations sur le désarmement ». Il comprenait cinq nations de l'Est, cinq de l'Ouest et huit non-alignés. Sa présidence devait être assurée par deux coprésidents, à savoir les délégués soviétiques et américains. Dès le début, la France gaullienne refusa de « prendre son siège » à Genève, arguant précisément de ce contrôle exclusif des deux Super-Grands sur les travaux du Comité.

Des liens organiques s'établirent entre ce Comité et l'ONU, qui encouragea régulièrement ses travaux. Le Comité de Genève a servi en fait de lieu d'élaboration de la plupart des Traité multi-latéraux signés depuis 1962.

Ce Comité s'est élargi deux fois. En 1969, huit nouveaux membres y furent admis, et en 1975, cinq. Son nom fut changé en conséquence ; bien que les journalistes se soient obstinés à parler de « la Conférence de Genève » (ce qui donne lieu à de nombreuses confusions) son nom exact est resté jusqu'en 1978 « Conférence du Comité du désarmement ».

## LA SESSION SPECIALE SUR LE DESARMEMENT

Du 23 mai au 1<sup>er</sup> juillet 1978 s'est tenue à l'ONU la première « session spéciale sur le désarmement ». Vingt-cinq chefs d'Etat (dont M. Giscard d'Estaing, mais pas Carter ni Brejnev), une centaine de chefs de gouvernement ou ministres des Affaires étrangères y prennent part. L'Assemblée entend plus de 125 discours, qui tous reprennent avec des variantes le même thème : il faut désarmer, mais sans nuire à la sécurité de chacun. Les propositions françaises, accueillies favorablement, sont au nombre de quatre :

— modification du Comité de Genève, afin qu'il ne soit plus coprésidé par les deux seuls USA et URSS ;

— création d'un institut mondial de recherche sur le désarmement ;

— création d'une agence internationale de satellites de contrôle, afin d'éviter que seuls les deux grands puissent vérifier les éventuelles mesures de désarmement ;

— création d'un fonds spécial destiné à réorienter vers le développement les sommes qui pourraient être libérées par des mesures de désarmement.

En revanche la proposition française de réunir une Conférence du désarmement en Europe « de l'Atlantique à l'Oural » rencontre une vive opposition de la part de l'URSS.

Après seize ans de « politique de la chaise vide », le discours de Giscard à l'ONU marque le retour de la France dans l'arène du désarmement. Mais, en dehors de la proposition de quelques idées intéressantes, Valéry Giscard d'Estaing n'annonce aucun changement unilateral dans la politique française : ni renonciation aux essais nucléaires, ni réduction des ventes d'armes, mesures que préconisait alors J.P. COT, seul membre socialiste de la délégation française...

Le « Document final » de la session (dont plusieurs extraits sont reproduits en Annexe) fut adopté par consensus. C'est dire qu'il ne contenait rien de bien précis : des vœux en abondance, mais peu de décisions. Le Programme d'action insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à conclure enfin un Traité interdisant tous les essais nucléaires et encourage l'approche « régionale », c'est-à-dire la création de zones dénucléarisées : l'Afrique, le Moyen-Orient sont invités à suivre le chemin pris par l'Amérique latine grâce au traité de Tlatelolco. Il insiste également sur le rôle de l'opinion publique, à travers les « ONG » (Organisations non-gouvernementales), lesquelles avaient été pour la première fois largement représentées et actives dans une conférence de l'ONU.

Les résultats les plus précis concernent la modification des organes de discussion. D'une part on re-crée une « Commission du Désarmement » interne à l'ONU, ouverte à tous les membres de l'ONU qui désirent y prendre part. Elle est chargée de formuler les éléments d'un programme global de



désarmement. D'autre part, et surtout, on réforme l'organe de Genève rebaptisé « Comité du Désarmement ». La fameuse coprésidence USA-URSS, obstacle à la participation de la France, est abolie et remplacée par une présidence tournante, changeant tous les mois. Outre les cinq puissances nucléaires, 35 pays sont désignés pour en faire partie, représentant toutes les tendances politiques et régions géographiques. Les liens organiques entre ce nouveau Comité et l'ONU sont renforcés. Suite à ces modifications, la France reprendra enfin sa chaise à Genève, et la Chine se trouvera pour la première fois représentée dans un organe de discussion sur le désarmement.

Au total, le bilan de cette session spéciale n'est guère encourageant. On peut néanmoins reconnaître qu'elle a largement contribué à répandre dans les opinions publiques une plus grande conscience des dangers de la course aux armements et un plus grand soutien aux mouvements qui travaillent par des moyens divers au désarmement. A cet égard, le rôle des O.N.G. ne saurait que gagner en importance dans l'avenir.

#### LA DEUXIEME SESSION SPECIALE

Elle s'ouvrira à New York le 7 juin prochain et est prévue pour durer jusqu'au 9 juillet. Si la Coupe du Monde de Football ne limite pas trop son impact dans les media (fâcheuse coïncidence !) gageons que son principal intérêt consistera à offrir une occasion de parler encore et à nouveau de l'importance du désarmement. Car, pour le reste, on ne peut être que pessimiste quant aux résultats à attendre. Le climat international actuel ne porte guère à la détente, et de toutes manières on sait depuis longtemps que l'essentiel des décisions ne sont prises que lorsque les deux super-puissances se sont mises d'accord. Or, il est clair que, par-delà la rhétorique de propagande, elles ont renoncé à l'objectif du « désarmement », au profit d'une notion qui satisfait mieux leurs intérêts, celle de l'**Arms Control**.



### 3 - Bilan :

#### *les traités en vigueur*

Les efforts de désarmement par la négociation ne sont pas restés totalement vains. Pour pouvoir les juger, il importe de connaître leurs résultats : neuf Traité ou Conventions en vigueur à ce jour.

##### 1959 - LE TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

A l'origine, il s'agit davantage d'une charte organisant la coopération internationale pour travailler dans l'Antarctique que d'un Traité de démilitarisation. Il a été négocié entre les Etats qui ont un intérêt direct dans ce continent, ce qui explique que seuls 19 Etats en soient signataires. C'est à l'heure actuelle le seul exemple de Traité réussissant effectivement à dénucléariser et même à démilitariser une région entière : en effet, les Etats signataires se sont engagés à ne jamais stationner d'armes sur ce territoire, à ne pas y faire de manœuvres militaires, à ne pas s'en servir pour y déposer de déchets radioactifs ni, a fortiori, pour y faire des essais nucléaires. Tous les Etats contractants se reconnaissent mutuellement le droit d'accès à toutes les installations scientifiques du continent, afin que tous puissent vérifier que le Traité est bien respecté. On ne saurait minimiser l'importance de ce Traité. Certes, il n'a pu être conclu que parce qu'aucun Etat concerné n'avait commencé à utiliser l'Antarctique à des fins militaires. Mais on peut affirmer sans risque de se tromper que, si ce traité n'avait pas été conclu à temps, la tentation aurait été forte pour certains d'en faire un terrain d'expérimentations nucléaires. Si un jour la France devait, par exemple, être chassée de Tahiti et des îles du Pacifique, la Terre Adélie représenterait la seule solution de rechange pour la poursuite de « nos » essais : en signant le Traité, la France s'est d'avance fermé cette possibilité.

Ce Traité marque aussi la première acceptation par l'URSS du principe de l'inspection mutuelle des installations, alors qu'elle s'y est refusé partout ailleurs.

##### 1963 - TRAITE D'INTERDICTION PARTIELLE DES ESSAIS NUCLEAIRES

Signé à Moscou le 5 août 1963, ce Traité interdit les explosions nucléaires partout où leurs retombées radioactives pourraient polluer l'environnement sur une échelle internationale : dans l'atmosphère, dans l'espace, sous l'eau et même sous terre dans le cas où cela polluerait un pays voisin. Il a été négocié entre les USA, l'URSS et le Royaume-Uni, à une époque où aucune de ces puissances n'avait plus besoin des essais atmosphériques pour mettre au point leurs armes nucléaires. Ni la France, ni la Chine, ni l'Inde ne l'ont signé. Depuis 1975, la France a cessé ses expérimentations atmosphériques et se conforme donc de facto au Traité ; mais elle ne l'a pas signé pour autant, ce qui signifie qu'elle se réserve le droit de reprendre les essais dans l'atmosphère si un jour elle le jugeait nécessaire à ses intérêts.

Les négociations menant au Traité de Moscou furent longues et complexes. Quand elles commencèrent en 1958 à Genève, les trois partenaires se mirent d'accord sur un moratoire d'un an. L'objectif était alors de parvenir à un Traité interdisant toutes les explosions nucléaires ; un tel Traité, s'il avait été conclu à l'époque, aurait signifié pratiquement le gel des arsenaux nucléaires à leur niveau d'alors et même, à terme, leur dégénérescence progressive : une arme qui n'est pas testée de temps en temps devient de moins en moins « fiable ». Un peu comme une boîte d'allumettes qu'on laisserait dormir pendant 10 ou 20 ans sur une étagère, en s'interdisant d'en frotter une de temps à autre : comment savoir si les allumettes s'allumeront à coup sûr quand on en aura besoin pour de bon ? C'est la raison d'ailleurs pour laquelle, aujourd'hui encore, bon nombre de spécialistes estiment que l'une des manières de réaliser le désarmement nucléaire serait de parvenir enfin à un Traité inter-

disant **tous** les essais nucléaires, Traité auquel on ne parvint pas entre 1958 et 1963. C'est la question de la vérification sur place qui fit capoter le projet : l'URSS ne voulait pas en entendre parler. Les USA, refusant de prendre en considération les conclusions de tous les experts indépendants qui affirmaient que l'inspection sur place n'était plus nécessaire, étant donné les progrès de la sismologie, persistaient dans leur exigence d'inspection sur place. C'était l'impasse. Entre temps, le moratoire avait été rompu par l'URSS (qui avait réalisé en septembre 1961 la plus puissante explosion nucléaire de tous les temps : plus de 60 mégatonnes, soit 4 300 fois Hiroshima !), puis par les USA. Visiblement, aucune des deux super-puissances ne tenait à une interdiction de tous les essais nucléaires. Il fallait pourtant bien rassurer quelque peu l'opinion publique qui, dans bon nombre de pays d'Europe, et notamment en Angleterre, se mobilisait en une puissante protestation contre les armes nucléaires. Une interdiction des seuls essais atmosphériques apparaissait dès lors comme la solution de compromis, permettant aux deux Grands de poursuivre leurs programmes d'armements tout en lâchant quelque chose pour amadouer les protestataires d'Europe et les représentants des pays non-alignés. Pour cela, les diplomates abandonnèrent soudainement la négociation multilatérale de Genève pour une négociation bilatérale à Moscou. Dès lors, le Traité fut conclu en quelques semaines...

On a pu dire de ce Traité qu'il n'avait plus rien à voir avec une quelconque mesure de désarmement, et qu'il n'était en fait qu'une mesure d'hygiène publique : les pollutions atmosphériques (notamment celle du Strontium 90) atteignaient en effet des taux qui commençaient à alarmer même les dirigeants, ainsi que le reconnaîtra publiquement Lyndon Johnson l'année suivante. En ce sens, on peut estimer que ce Traité a sauvé quelques dizaines de milliers de vies humaines, et qu'il représente donc malgré tout un acquis positif. Mais par ailleurs sa signature a largement contribué à « démobiliser » le grand mouvement d'opinion contre les armes nucléaires, et à retarder la prise de conscience de l'opinion publique.

Dans le Préambule du Traité, les USA et l'URSS s'engageaient à poursuivre des négociations en vue d'un accord qui interdirait tous les essais nucléaires.

Mais, en attendant, le Président Kennedy déclarait au Sénat sa résolution de compenser l'impossibilité de tester dans l'atmosphère par un vigoureux programme de tests souterrains. C'est là une constante de l'histoire des Traité de « désarmement » : pour pouvoir faire accepter leur ratification par le Congrès, les dirigeants américains doivent les accompagner de mesures de réarmement dans d'autres domaines non couverts par le Traité. Carter a fait la même chose au moment où il espérait pouvoir faire ratifier l'accord SALT II par le Sénat...

#### 1967 - TRAITE SUR L'USAGE PACIFIQUE DE L'ESPACE

L'Assemblée Générale des Nations Unies avait voté en 1963 une résolution unanime interdisant que l'on place des armes nucléaires en orbite autour de la terre. Plus généralement, elle s'était préoccupée depuis longtemps de l'utilisation possible de l'espace à des fins militaires. En janvier 1967, un Traité fut signé pour formaliser ces engagements : il interdit que l'on mette en orbite autour de la terre des armes nucléaires ou des armes de destruction massive. Il interdit qu'on les stationne sur un corps céleste ou qu'on les maintienne dans l'espace d'une quelconque manière. Il stipule également qu'on ne pourra pas établir des bases militaires ni faire des manœuvres militaires ni tester des armes sur les corps célestes. Ce traité a été signé par 82 Etats.

#### 1967 - LE TRAITE DE TLATELOLCO

Le Traité de dé-nucléarisation de l'Amérique latine, signé à Tlatelolco (banlieue de Mexico) le 14 février 1967, représente l'unique tentative, à ce jour, de créer une zone dénucléarisée dans une région habitée. A la différence de tous les autres Traité, son origine ne se trouve ni dans l'ONU,

ni dans une négociation entre super-puissances. Il est né d'une initiative proprement latino-américaine et le succès de sa négociation doit beaucoup à la ténacité d'un diplomate mexicain, Alfonso García Robles.

Les signataires de ce Traité s'interdisent « d'utiliser, de tester, de produire ou d'acquérir de quelque manière que ce soit toute arme nucléaire, et ne pas les recevoir, ni les stocker, ni les installer, ni les déployer, ni en posséder d'aucune manière. »

Un premier protocole annexé au Traité invite les pays non latino-américains qui exercent une juridiction sur des territoires de cette région (la France, la Hollande, la Grande-Bretagne et les USA) à dénucléariser leur territoire (par exemple la Guyane, pour la France) en signant les mêmes engagements.

Un deuxième protocole est ouvert à la signature de tous les Etats du monde qui possèdent des armes nucléaires : en le signant, ils s'engagent à respecter la dénucléarisation de l'Amérique latine et à ne jamais utiliser ni à menacer d'utiliser leurs armes nucléaires contre un des signataires du Traité.

La zone couverte par le Traité comprend 27 Etats souverains et 4 territoires relevant du Protocole I. Sur les 27 Etats, deux ont à ce jour refusé de signer : Cuba et la Guyane (ex-britannique). Les Cubains déclarent qu'ils ne signeront pas tant que les USA n'auront pas évacué la base de Guantanamo qu'ils ont toujours dans l'île. Trois autres Etats ont signé avec une restriction de taille : ils ne se considèrent liés par le Traité que lorsque les 27 Etats de la zone l'auront signé. Ces trois Etats qui ne sont donc toujours pas liés par le Traité de Tlatelolco, sont le Brésil, le Chili et l'Argentine.

Le Protocole I a été signé et ratifié par la Hollande et le Royaume-Uni. La France et les USA l'ont signé mais non ratifié. La France voudrait notamment que lui soit réservé le droit de faire transiter des armes nucléaires dans ses « départements » sans que cela soit considéré comme contraire au Traité. Le Protocole II en revanche est enfin signé par toutes les puissances nucléaires.

Bien que le Traité de Tlatelolco constitue un modèle juridique intéressant, il faut bien reconnaître que sa signification comme mesure de « dénucléarisation » reste fort dépendante de son éventuelle ratification par Cuba, le Chili, l'Argentine et le Brésil.

#### 1968 - LE TRAITE DE NON-PROLIFERATION

Signé le 1<sup>er</sup> juillet 1968, entré en vigueur le 5 mars 1970, ce Traité est certainement le plus important et le plus controversé de tous les Traité multilatéraux. Important car, s'il était respecté, il représenterait un frein efficace à ce que l'on appelle la « prolifération horizontale », c'est-à-dire l'acquisition de nouveaux Etats au rang d'Etat nucléaire ; controversé car il s'agit d'un Traité inégal, par lequel certains Etats (les non nucléaires) renoncent unilatéralement à un « avantage » sans obtenir de compensation équitable de la part des Etats nucléaires, lesquels possèdent et gardent le monopole de l'arme qu'ils interdisent aux autres. Que dit en effet ce Traité ? Il interdit aux Etats nucléaires de fournir aux Etats non nucléaires des armes atomiques ou de les assister dans la fabrication ou l'acquisition de telles armes. Il interdit aux Etats non nucléaires de recevoir, d'acquérir ou de produire des armes nucléaires. Les Etats non nucléaires s'engagent à mettre leurs activités nucléaires sous le contrôle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, de manière à empêcher toute diversion des combustibles nucléaires « civils » à des fins militaires.

En échange de la consolidation de leur monopole nucléaire, les Etats déjà détenteurs de l'arme atomique s'engagent à faire profiter les autres Etats de leurs connaissances scientifiques et technologiques en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ; ils s'engagent aussi à poursuivre des négociations en vue de mettre un terme à la course aux armements nucléaires puis de parvenir à un réel désarmement nucléaire complet et global.

L'origine de ce Traité remonte aux années 1958-1961, lorsque la Suède et l'Irlande prirent l'initiative d'un projet qui puisse être approuvé à l'ONU à la

fois par l'Est, l'Ouest et les non-alignés. Le vote unanime du 4 décembre 1961 à l'ONU sur la « résolution irlandaise », puis le « plan Undén » proposé par la Suède, aboutirent à l'ouverture de négociations en 1965 dans le cadre du Comité de Genève. Les principales parties en présence avaient des raisons différentes d'aboutir à un Traité de non-prolifération. L'URSS et ses alliés visaient surtout à interdire définitivement à l'Allemagne fédérale la possibilité de devenir un jour une puissance nucléaire : les craintes à l'égard des « revanchards de Bonn » n'avaient pas encore été dissipées par l'Ostpolitik de Brandt, laquelle ne se développa qu'à partir de 1970. Le Royaume-Uni et les autres pays d'Europe de l'Ouest (à l'exception de la France de De Gaulle, qui resta à l'écart de toute l'affaire) voulaient surtout empêcher la « nucléarisation » des conflits du Tiers-Monde, avec les risques considérables d'escalade qui en seraient la conséquence : des hostilités nucléaires entre l'Inde et le Pakistan ou entre Israël et l'Egypte resteraient-elles « limitées » ? Dans le doute, mieux valait prévenir cette possibilité. Les Etats-Unis partageaient les mêmes préoccupations et voyaient, de plus, dans la signature d'un tel traité, une première étape vers la politique de « détente » Est-Ouest : le fameux « équilibre de la terreur » entre eux et l'URSS étant devenu un fait accompli, il importait de mettre hors-jeu nucléaire tous les autres pays du monde afin de mieux gérer à deux cet équilibre.

La négociation se déroula en deux phases distinctes. Il y eut d'abord la recherche d'un accord Est-Ouest qui aboutit à un avant-projet soutenu à la fois par les USA et l'URSS ; il y eut ensuite les efforts menés par les non-alignés (et aussi certains pays « alignés » mais frondeurs, comme l'Italie et la Roumanie) pour obtenir davantage de concessions de la part des deux Grands. Ce schéma de négociations en deux temps se retrouva par la suite dans la plupart des négociations analogues.

Il ne fait aucun doute que le Traité de Non-Prolifération constitue un « Traité inégal », dans lequel les deux Grands ont finalement obtenu ce qu'ils voulaient sans s'engager à rien de précis. Les preuves en sont nombreuses :

— l'article III impose aux seuls Etats non-nucléaires l'obligation de soumettre leurs installations « pacifiques » au contrôle de l'Agence Internationale. Les Etats nucléaires n'y sont pas tenus.

— l'article IV laissait entendre que les Etats nucléaires offriraient leur aide technologique et scientifique en priorité aux Etats qui auraient signé le Traité. En fait, ils ont collaboré indistinctement avec tous les Etats, signataires ou non du Traité, en fonction uniquement de leurs intérêts économiques et politiques.

— les deux premiers articles offrent aux Etats déjà nucléaires toute latitude pour échanger entre eux des matériels nucléaires, alors qu'ils imposent le contrôle de l'Agence Internationale aux Etats non nucléaires pour cela.

— l'article V est resté lettre morte : il prévoyait la création d'un organisme international chargé de faire profiter les Etats non nucléaires des résultats d' « explosions nucléaires pacifiques », telles que celles qu'on envisageait alors pour creuser des canaux ou créer des lacs artificiels.

— enfin et surtout, les Etats nucléaires ne prennent aucun engagement précis quant à leurs propres armes. L'article VI ne les engage que moralement à chercher « de bonne foi » à poursuivre des négociations pour cesser le plus tôt possible la course aux armements.

A ce jour, le Traité a été signé par 114 Etats. Mais c'est évidemment la liste des pays non-signataires qui est la plus intéressante : elle comprend en effet à peu près tous les pays susceptibles de se dorer de l'arme nucléaire et qui gardent l'option ouverte. Comment leur en faire le reproche quand on voit combien les trois signataires nucléaires (USA, URSS et Grande-Bretagne) ont fait peu de leur côté ? Outre la France et la Chine, pays « officiellement » nucléaires, cette liste comprend l'Inde (qui ne fait pas partie officiellement du club nucléaire, puisque son unique explosion, en 1974, était « pacifique »), l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, le Chili, Cuba, Israël, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la Tanzanie, le Vietnam...

La seule valeur que l'on puisse reconnaître au Traité, en tant que mesure de non-prolifération, c'est qu'il a été malgré tout signé par de nombreux pays qui auraient la technologie voulue pour se doter d'armes nucléaires ; il constitue donc, pour ces pays-là, une relative garantie contre un éventuel retournement de politique. C'est le cas, entre autres, pour l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la RFA, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, l'Italie, le Japon, la Libye, les Pays-Bas, le Nigéria, les Philippines, la Suède, la Yougoslavie.

La France a marqué son hostilité à l'égard de ce Traité dès le début et s'est tenue à l'écart de tout le processus. Elle a néanmoins pris l'engagement de se comporter comme si elle l'avait signé.

Depuis la signature du Traité, deux Conférences de révision se sont tenues — en 1975 et 1980 — pour évaluer le respect ou le non-respect de ses clauses par les signataires. Celle de 1980, incapable de parvenir à une déclaration commune (en raison des tensions internationales) fit cependant quelques constats :

- aucun signataire du Traité n'a manifesté l'intention de s'en retirer.
- aucune violation du Traité n'a été relevée.
- l'établissement de zones dénucléarisées en différentes parties du monde favoriserait la non-prolifération.
- il faudrait parvenir à des accords internationaux pour garantir aux Etats non nucléaires qu'on ne fera pas usage contre eux d'armes nucléaires. Une fois de plus, les Grands firent la sourde oreille aux demandes qui furent réitérées de les voir engager un réel processus de désarmement. Le Traité reste donc, et pour longtemps sans doute, un Traité inégal. La prochaine Conférence de révision aura lieu en 1985.

#### 1971 - TRAITE SUR LA DENUCLEARISATION DES FONDS MARINS

Ce Traité interdit que l'on dépose des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive au fond des mers ou dans le sous-sol marin au-delà

d'une limite de 18 km de la côte. Il n'interdit pas les armes défensives, comme les Sonars destinés à détecter les sous-marins, ni bien entendu les sous-marins eux-mêmes puisque le Traité ne porte que sur le **fond** marin.

Comme la plupart des Traités multilatéraux, ce Traité n'a pu être conclu qu'après une négociation bilatérale USA-URSS. Cette négociation offre un exemple particulièrement clair de ce qu'on a appellé la loi du « double minimum », loi qui explique pourquoi le résultat de telles négociations est toujours si décevant : lorsque deux négociateurs doivent parvenir à un compromis, c'est-à-dire que chacun doit transiger sur une de ses exigences de départ, ils trouvent ce compromis non pas en s'imposant mutuellement une mesure de désarmement dont ils ne voulaient pas au départ mais plutôt en renonçant chacun à une mesure à laquelle ils tenaient. Ainsi, dans la négociation sur le Traité concernant les fonds marins, il y avait désaccord au départ sur deux points : fallait-il que le Traité interdise **toutes** les armes (mesure maximum, prônée par l'URSS) ou seulement les armes nucléaires (mesure minimum, prônée par les USA) ? Et, deuxième désaccord, fallait-il fixer une limite de 5 km (mesure maximum, puisque la zone interdite aurait été très importante, mesure prônée par les USA) ou de 18 km (mesure minimum, prônée par l'URSS) ? L'accord ne s'est pas réalisé sur les deux maximum (chacun aurait lâché quelque chose, mais le résultat aurait été un désarmement plus important, à la fois dans le nombre d'armes interdites et dans la zone couverte par l'interdiction) mais sur les deux minimum : interdiction des seules armes nucléaires (satisfaction aux USA) et dans une zone plus restreinte (satisfaction à l'URSS).

Les optimistes peuvent trouver cet accord positif, malgré tout, dans la mesure où il dénucléarise une surface qui représente 70 % du globe terrestre. Les sceptiques font valoir, au contraire, que le fond des océans était de toutes façons un endroit peu propice au stockage d'armes nucléaires.

A ce jour, ce Traité a été signé et ratifié par 70 Etats. Parmi les non-signataires on relève, bien sûr, les pays qui n'ont pas accès à la mer, mais

aussi le Chili, la Chine, la France, Israël, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan... La France a refusé de le signer parce qu'elle le considère comme discriminatoire à l'égard des puissances nucléaires, puisque l'interdiction ne porte pas sur les armes conventionnelles.

#### 1972 - CONVENTION SUR LES ARMES BACTERIOLOGIQUES

Signée le 10 avril 1972, entrée en vigueur le 26 mars 1975, cette Convention interdit la fabrication et le stockage des armes bactériologiques ou à toxines et elle oblige à la destruction des stocks déjà existants. Cette Convention représente le résultat d'une négociation qui visait à l'origine un désarmement bien plus large : il s'agissait en effet d'interdire les armes bactériologiques et chimiques, qui n'avaient jamais été séparées dans les conventions précédentes. Les USA et les Britanniques s'obstinèrent à refuser, contre les efforts incessants des représentants du Tiers-Monde puis du Bloc de l'Est, une Convention qui mettrait dans le même sac les armes bactériologiques et chimiques. Une fois encore, la position minimale l'emporta : la Convention ne porterait que sur les armes biologiques (bactériologiques et à toxines) et l'on s'engagerait à poursuivre « de bonne foi » des négociations en vue d'une interdiction des armes chimiques. Cette négociation n'a toujours rien donné...

On a pu dire de cette Convention qu'elle représente le premier Traité international prévoyant un réel désarmement, dans la mesure où son article 2 oblige à la **destruction** d'armes déjà existantes. Les autres Traité, on l'a vu, prévoient soit la non-production d'armes non encore existantes, soit des limitations géographiques dans leur déploiement. Cette vue optimiste sur la Convention de 1972 doit cependant être tempérée dans la mesure où **aucune** destruction d'armes n'eut lieu comme conséquence du Traité. En effet, la seule puissance qui ait jamais reconnu publiquement être en possession d'armes bactériologiques, à savoir les USA, avait dès 1969 déclaré son intention d'y renoncer unilatéralement et avait effectivement annoncé le 13 juillet 1971 le

début de son programme de destruction. On peut toujours dire que cette Convention a au moins le mérite d'exister, et donc de constituer une relative garantie contre le développement futur des armes bactériologiques ; mais on ne peut pas la présenter comme une véritable mesure de désarmement au sens strict du mot.

Il convient par ailleurs de souligner qu'elle interdit le développement de ces armes, mais non la **recherche** à leur sujet, ce qui constitue tout de même une énorme lacune. La Convention a été signée par 91 Etats. Parmi eux, tous les Etats importants, à l'exception de la Chine, de la France, d'Israël.

#### 1977 - CONVENTION SUR LES MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

Cette Convention est entrée en vigueur le 5 octobre 1978. Présentée par les journalistes comme le premier Traité contre la « guerre écologique », elle interdit l'usage à des fins militaires de toutes les techniques qui pourraient modifier l'environnement avec des effets « étendus, durables et sévères ». Exemples : les modifications artificielles du climat, la production de raz-de-marée, la fonte massive des glaces polaires, etc. Là encore il s'agit donc de prévenir ce qui n'a pas encore eu lieu, plutôt que de supprimer des armes existantes. Cependant, les Américains avaient déjà expérimenté au Laos l'arme de la pluie artificielle, et au Vietnam celle de la défoliation systématique de vastes surfaces.

Cette Convention a été signée par trente-et-un Etats. On peut noter à son sujet certaines innovations juridiques intéressantes. D'abord, elle ne contient aucune clause de retrait, alors que tous les Traité précédents contiennent toujours une clause qui prévoit que les signataires du Traité peuvent s'en retirer (moyennant des procédures d'information aux autres signataires) si leurs intérêts nationaux sont mis en danger par des événements graves. Ensuite elle désigne comme « dépositaire » du Traité non plus les Gouvernements mais le Secrétaire Général de l'ONU.

## 1981 - CONVENTION SUR LES ARMES PARTICULIÈREMENT CRUELLES

En avril 1981, 35 Etats ont mis un terme à une négociation de plusieurs années en signant une « Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ». Il s'agit en gros d'interdire les armes destinées à blesser par des éclats en plastique (et par conséquent non localisables par rayons X une fois qu'ils ont pénétré dans le corps), ainsi que certains types de pièges et d'armes incendiaires.

## Conclusion

Ce rapide tour d'horizon des efforts pour parvenir au désarmement fait ressortir leur disproportion avec la minceur des résultats obtenus. Cette disproportion invite à chercher d'autres solutions, et notamment du côté du transarmement: la décision, au besoin unilatérale, de se donner progressivement d'autres moyens que les armes pour se défendre. Il serait néanmoins excessif de rejeter *a priori* toute tentative de désarmement multilatéral négocié. Le but ultime reste bien en effet le désarmement de tout le monde, et non de nous seuls. Les initiatives de désarmement-transarmement prises

au niveau d'un seul pays ne doivent donc pas être comprises comme une alternative au désarmement général, mais comme un moyen de le réaliser. Prendre la décision risquée de « transmiser », ce n'est pas se retirer de la course aux armements mondiaux comme on saute d'un train qui roule vers l'abîme. C'est au contraire contribuer à arrêter le train en offrant une solution expérimentale au problème qui a fait échouer toutes les tentatives de freinage : l'apparente contradiction entre désarmement mondial et sécurité nationale.

Les diverses « organisations non-gouvernementales » qui se font entendre dans les différents forums internationaux où l'on parle de désarmement — et notamment à l'ONU — ont raison de ne pas mépriser, comme le font trop naïvement certains groupes qui se veulent radicaux, les efforts de désarmement par la négociation. Mais leur contribution y serait plus utile si elle ne se bornait pas à rappeler des choses que tous les négociateurs savent bien (la gravité de la situation, la nécessité de désarmer, le gaspillage en dépenses militaires, etc.) et si elle insistait plutôt sur la nécessité de chercher des alternatives permettant de tenir compte à la fois des exigences de sécurité et de l'impératif de désarmement. Si la deuxième session spéciale de l'ONU sur le désarmement décidait de lancer mondialement des programmes de recherche sur les défenses non armées, elle offrirait à l'objectif du désarmement une contribution plus décisive que toutes les dénonciations et exhortations qu'elle s'apprête à nous servir.



## ANNEXE

*Extraits du Document final de la 1<sup>re</sup> session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le désarmement - 1978.*

1. (...) Depuis longtemps, les Etats cherchent à assurer leur sécurité par la possession d'armes. Il faut bien reconnaître d'ailleurs que, dans certains cas, c'est effectivement parce qu'ils pouvaient compter sur des moyens de défense appropriés qu'ils ont survécu. Mais de nos jours, l'accumulation d'armes, en particulier d'armes nucléaires, constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité. (...)

8. Si l'objectif final des efforts de tous les Etats doit demeurer le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif immédiat est l'élimination du danger de guerre nucléaire (...).

11. Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont, à eux seuls, plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre (...) La multiplication des armements, et en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit. (...)

15. Il est essentiel que, non seulement les gouvernements, mais aussi les peuples du monde reconnaissent et comprennent les dangers inhérents à la situation actuelle. Pour qu'une

conscience internationale puisse se développer et que l'opinion publique mondiale puisse exercer une influence positive, l'ONU devrait intensifier la diffusion d'informations sur la course aux armements et le désarmement (...)

16. Dans un monde aux ressources limitées, il existe un lien étroit entre les dépenses consacrées aux armements et le développement économique et social. (...) Il y a un contraste affligeant et spectaculaire entre les centaines de milliards de dollars consacrés chaque année à la fabrication ou au perfectionnement des armes et le dénuement et la misère dans lesquels vivent les deux tiers de la population mondiale (...) Les ressources libérées du fait de l'application de mesures de désarmement devraient être utilisées d'une manière qui contribue à promouvoir le bien-être de tous les peuples et à améliorer la situation économique des pays en développement.

18. (...) L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr.

29. L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque Etat soit garanti et qu'aucun Etat ou groupe d'Etats n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. (...)

33. La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords ou d'arrangements librement convenus entre les Etats de la région intéressée, l'observation scrupuleuse de ces accords (...) constituent une importante mesure de désarmement.

41. (...) L'aboutissement rapide et satisfaisant de certaines négociations sur le désarmement, en cours à différents niveaux, pourrait contribuer à la limitation de la course aux armements. Des mesures unilatérales de limitation ou de réduction des armements seraient également susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif.

51. La cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire serait dans l'intérêt de l'humanité. Elle représenterait une contribution significative à l'objectif susmentionné, à savoir mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires (...).

89. Une réduction progressive des budgets militaires sur une base mutuellement convenue, par exemple en chiffres absolus ou en pourcentage, particulièrement de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats militairement importants, serait une mesure qui contribuerait à freiner la course aux armements et offrirait davantage de possibilités de réaffecter au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, les ressources actuellement utilisées à des fins militaires. (...)

106. (...) les gouvernements et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales sont instamment priés de prendre des mesures pour mettre au point des programmes d'éducation dans le domaine du désarmement et de la paix à tous les niveaux.



# le cri d'alarme des experts de l'ONU

« La menace perpétuellement suspendue sur le genre humain ».

On a vu que l'Assemblée Générale de l'ONU n'a guère de pouvoirs pour faire avancer effectivement le Désarmement. En revanche, elle peut fournir d'utiles contributions à la cause du désarmement en allouant des ressources à des programmes de recherche et à des publications souvent utiles. C'est ainsi qu'un groupe d'experts internationaux a été commandité pour réaliser, sous l'égide de l'ONU, une étude d'ensemble des armes nucléaires. Leur rapport de 200 pages a été publié en 1981. C'est un réquisitoire dont la vigueur n'a

rien à envier à bien des publications d'origine « militante », mais qui bénéficie en plus du label de sérieux d'une publication de l'ONU.

Les esprits sceptiques qui supposent trop vite que l'ONU ne peut produire que des textes trop « modérés », trop « neutres » pour être utiles à la cause du désarmement trouveront là un démenti. Qu'on en juge d'après les quelques extraits de la Conclusion du rapport que nous publions ici.

L'AUBE de l'ère nucléaire a fait prendre conscience de l'énorme potentiel de l'énergie nucléaire et de son effrayante capacité de destruction universelle. L'anéantissement d'Hiroshima et de Nagasaki, dans son horreur soudaine et durable, a fourni la démonstration concrète et atroce de ce qui, aujourd'hui, n'est même plus considéré comme « la puissance de destruction nucléaire minimale ». Un an avant ce drame, le physicien nucléaire et Prix Nobel danois Niels Bohr envoyait une lettre au Président Roosevelt et au Premier Ministre Winston Churchill dans laquelle il écrivait : « Ce qui s'impose avant tout, c'est ceci : une arme d'une puissance inouïe qui

changera radicalement toutes les conditions de la guerre à l'avenir est actuellement mise au point... En vérité, si un accord en vue de contrôler l'utilisation des nouvelles matières actives n'est pas réalisé à temps, tout avantage temporaire, si grand qu'il soit, risque d'être payé d'un prix exorbitant : une menace perpétuellement suspendue sur le genre humain. » Ces paroles prophétiques prononcées alors que le monde approchait de la fin de sa guerre la plus destructrice, n'ont pas été entendues. Une nouvelle structure des rapports de force commençait déjà à s'établir et il était sans doute inévitable que les planificateurs militaires considèrent l'acquisition d'armes nu-

cléaires comme un élément essentiel de l'arsenal d'une grande puissance. C'est sans doute l'un des plus sinistres paradoxes de l'histoire que les deux horribles tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki aient suscité chez les stratèges le désir incoercible d'acquérir, toujours plus nombreuses et plus perfectionnées, les armes qui avaient démontré leur effroyable puissance de destruction. La conséquence en est que les armes nucléaires constituent aujourd'hui, selon les termes de Bohr, une « menace perpétuellement suspendue sur le genre humain ».

La course aux armements n'est certes pas un phénomène nouveau, mais

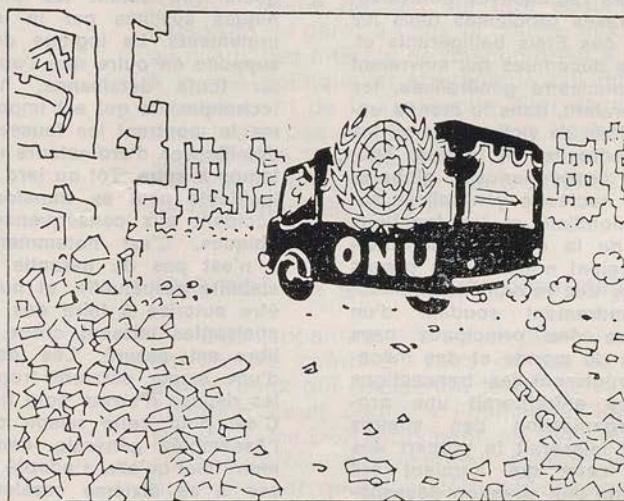
Il est certain que l'humanité se trouve actuellement dans une situation sans précédent. Alors que dans le passé le renforcement des puissances militaires adverses et les rivalités dans le perfectionnement des armes ont dans la plupart des cas, sinon toujours, abouti à un conflit sur le champ de bataille, la situation actuelle rend un tel dénouement impensable. La mise au point des armes nucléaires a radicalement modifié toutes les stratégies militaires. Jamais encore les Etats n'avaient été en mesure de détruire les fondements mêmes de l'existence d'autres Etats et d'autres régions ; pour la première fois, on dispose d'armes dont la capacité destructrice est immédiate, totale et planétaire ; pour la première fois, l'humanité est aujourd'hui confrontée au risque réel d'une autodestruction.

Le volume et le pouvoir destructeur des arsenaux nucléaires ont cependant continué à augmenter. Il existe aujourd'hui entre 40 000 et 50 000 armes nucléaires dont la puissance explosive totale équivaut à plus d'un million de fois celle de la bombe d'Hiroshima, ou près de 15 milliards de tonnes de TNT, soit plus de trois tonnes pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant que porte la Terre. Cette accumulation n'empêche pas le nombre et la précision du guidage des ogives d'augmenter constamment. Cette constante amélioration de la précision de tir ou de guidage fait que le pouvoir de destruction et l'efficacité des arsenaux augmentent beaucoup plus que ne semble l'indiquer l'accroissement du nombre des lanceurs stratégiques ou des ogives. De nombreuses armes nucléaires peuvent maintenant recevoir des applications stratégiques dans des situations autres qu'une attaque massive des territoires de l'une ou l'autre superpuissance. Par ailleurs, la capacité de frappe nucléaire tactique s'accroît également, ce qui constitue une menace pour de nombreux Etats, par exemple en Europe. Les pays dotés d'armes nucléai-

res sont prêts aujourd'hui à l'utilisation rapide de leurs armes tactiques, et ainsi à l'escalade dans la violence nucléaire. La surdestruction nucléaire est une menace omniprésente.

Le perfectionnement de la technologie des armes nucléaires a profondément modifié les conditions de la course aux armements. Il est clair que, dans bien des cas, la technologie détermine la politique au lieu de la servir et que de nouveaux systèmes d'armes sont fréquemment créés non pour répondre à un besoin militaire ou de sécurité mais parce que la logique propre au progrès technique veut

qu'il en soit ainsi. En particulier, les perfectionnements successifs de la précision des systèmes de vecteurs stratégiques donnent lieu à des surenchères qui entretiennent la course aux armements. Cette tendance générale, où la technique devance la politique, comporte un danger intrinsèque. La technique est aveugle aux dangers de la course aux armements ; elle ne conduit que là où mènent les principes scientifiques et leurs applications. Aussi est-il impératif que les hommes d'Etat et les dirigeants politiques assument leurs responsabilités ; sinon, la course aux armements ne peut que devenir incontrôlable.



(Dessin de KONK)

Si ce rapport n'a rien prouvé d'autre, il aura au moins démontré les conséquences catastrophiques qu'aurait le recours aux arsenaux nucléaires d'aujourd'hui ou de demain. Certains veulent se rassurer en spéculant qu'il serait difficile, même dans une guerre nucléaire, d'anéantir tous les hommes, femmes et enfants de la planète. Mais ce sont là de vaines spéculations. Lorsque la civilisation risque d'être anéantie, l'heure n'est plus aux rationalisations ; il faut que chacun prenne conscience du péril qui menace aujourd'hui le monde et de la nécessité de faire preuve de la volonté politique pour rechercher des solutions acceptables.

Dans une guerre nucléaire, les pays dotés d'armes nucléaires eux-mêmes subiraient peut-être les plus lourdes pertes en vies humaines et les dégâts matériels les plus considérables. En fait, aucun pays ne serait épargné. Les retombées radioactives pourraient causer de graves problèmes dans les pays voisins des Etats belligérants et, au cours des décennies qui suivraient une guerre nucléaire généralisée, les retombées feraient, dans le monde entier, des millions de victimes parmi les générations actuelles et futures. Toutefois, les conséquences globales d'une guerre nucléaire généralisée sur l'économie mondiale et les fonctions essentielles de la communauté internationale seraient encore plus graves que les effets des retombées radioactives. L'affondrement soudain d'un grand nombre des principaux pays commerçants du monde et des mécanismes qui régissent les transactions internationales entraînerait une profonde désorganisation des affaires mondiales et laisserait la plupart des pays, même ceux qui auraient été épargnés, dans une situation désespérée. Il pourrait arriver que des famines ravagent tant les pays en développement pauvres que les pays industrialisés. Le nombre des morts par famine pourrait même dépasser celui des vic-

times directes dans les pays belligérants. Même des Etats non belligérants pourraient être entraînés dans l'abîme et leur population vouée à un dénuement total, et presque partout le recul du niveau de vie effacerait les progrès acquis au prix de dizaines d'années d'efforts. De telles conditions économiques pourraient déstabiliser certaines situations politiques et provoquer des soulèvements ou déclencher des guerres civiles et des conflits locaux.

Etant donnée l'ampleur inouïe des destructions que causerait une guerre nucléaire, il faut bien se rendre compte de l'importance capitale de la stabilité de l'équilibre mondial de la dissuasion. Les partisans de la dissuasion ont bien du mal à faire admettre l'argument de la stabilité de cet équilibre. Pour qu'il soit possible, comme ils l'affirment, de vivre à tout jamais avec les armes nucléaires, il faut que l'équilibre soit maintenu à tout moment, quels que soient les progrès techniques suscités par la course aux armements. La logique de l'équilibre suppose en outre que l'on puisse éviter toute défaillance, humaine ou technique, ce qui est impossible comme le montrent les fausses alertes et défaillances d'ordinateurs signalées de temps à autre. Tôt ou tard, l'un de ces incidents peut se transformer en un accident aux conséquences catastrophiques. C'est notamment pourquoi il n'est pas de garantie absolue de stabilité perpétuelle, et nul ne devrait être autorisé à faire des déclarations apaisantes laissant croire que l'équilibre est assuré. Les conséquences d'une erreur seraient trop graves, et les risques d'erreur sont trop évidents. C'est pour cette raison capitale que l'Assemblée générale, dans le Document final qu'elle a adopté par consensus à sa dixième session extraordinaire, le 30 juin 1978, a catégoriquement déclaré (par. 13) que « La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les

alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. »

Même si l'équilibre de la dissuasion était parfaitement stable, il existe de solides arguments moraux et politiques contre le maintien d'un système de sécurité fondé sur un tel équilibre. On ne peut admettre que certains Etats brandissent le spectre de l'anéantissement de la civilisation pour assurer leur sécurité. L'avenir de l'humanité sert ainsi de gage à la sécurité de quelques Etats dotés d'armes nucléaires, telle qu'ils la conçoivent, et surtout des deux superpuissances. On ne peut non plus admettre que se perpétue un système mondial qui joue sur le fait que certains Etats sont dotés d'armes nucléaires et que les autres n'en possèdent pas. Ce système est la source même de la prolifération des armes nucléaires, et comporte donc les prémisses de sa propre destruction.

Même si la voie du désarmement nucléaire est longue et difficile, il n'y a pas d'autre solution. La paix ne peut s'accommoder du danger d'une guerre nucléaire. Pour que le désarmement nucléaire devienne une réalité, il faut renoncer à la dissuasion mutuelle par l'équilibre de la terreur. Croire que la paix, la stabilité et l'équilibre mondial pourraient être maintenus grâce à la dissuasion constitue probablement le plus dangereux paralogisme qui soit. Le présent rapport indique l'ampleur et le potentiel destructeur des stocks d'armes nucléaires qui existent de par le monde, et le rythme de leur accroissement journalier : il brosse un tableau des effets dévastateurs qu'aurait l'utilisation, même partielle, de ces énormes arsenaux. Le rapport décrit également les armes nucléaires dites tactiques et leurs effets destructeurs. Mais il convient de souligner que l'emploi d'une seule de ces armes au cours d'une guerre risquerait d'être immé-

d'attement et inéluctablement suivi d'un holocauste nucléaire total. Nous nous sommes efforcés d'évaluer les systèmes de contrôle existants, mais rien ne prouve qu'ils soient totalement efficaces, malgré le degré de perfectionnement que leur attribuent leurs possesseurs. Si les puissances nucléaires ne sont pas capables d'arrêter et d'inverser leur course aux armements, la prolifération nucléaire contraindra la communauté internationale à affronter un problème multidimensionnel d'une gravité extrême.

Tant que l'on comptera sur la dissuasion par la terreur nucléaire pour assurer la paix, l'avenir demeurera sombre, menaçant et tout aussi incertain que les hypothèses fragiles sur lesquelles il repose.

---

Extrait du rapport « **Etude d'ensemble des armes nucléaires** », paragraphes 490 - 497, 519 - 520. Publication des Nations-Unies, Série « Désarmement » n° 1, New York, 1981. Numéro de vente : F. 81.1.11.

# EST-OUEST : du désarmement à "l'Arms Control"

par Christian MELLON

**L**a notion de « Maîtrise des armements » (Arms Control) recouvre une réalité trop différente de celle de « désarmement » pour pouvoir, même de loin, lui être assimilée (1). La nécessité de gérer à deux la course aux armements au mieux des intérêts de chacun obéit à une logique à la fois politique et stratégique qui diffère fondamentalement de la recherche d'un désarmement. Il n'en reste pas moins que c'est l'échec, dans les années 1945-1962, de toutes les tentatives de négociations de désarmement qui a favorisé l'apparition de cette nouvelle approche.

## 1945-1962 : la guerrilla du désarmement

Dès l'apparition des armes nucléaires, la nécessité de les contrôler, voire de les bannir apparut à tous ceux qui réalisèrent le danger que leur prolifération ferait courir à l'humanité. Par le « Plan Baruch », les USA proposent, en 1946, que l'on place sous contrôle international toutes les activités nucléaires et que l'on détruise ensuite les stocks

---

(1) Voir, dans ce même numéro, mon article sur « les désarmements ».

d'armes existants. Les Soviétiques refusent immédiatement : la supériorité américaine en matière de technologie nucléaire serait restée permanente, alors qu'eux-mêmes entendaient bien rattraper le retard qu'ils accusaient ; ils ne pouvaient accepter, par ailleurs, ni l'inspection de leurs installations atomiques, ni la suppression de leur droit de veto au Conseil de sécurité sur les affaires atomiques. Ils font immédiatement une contre-proposition qui insiste sur le désarmement atomique **préalable**. Les USA étant alors les seuls à posséder la bombe ne peuvent accepter ce qui équivaudrait à un désarmement unilatéral sans contre-partie.

Dès cette époque, il était clair que la guerre froide allait tuer le désarmement, mais qu'elle allait aussi conférer aux « propositions de désarmement » un rôle important dans la guérilla de propagande : il importait en effet que ce soit toujours l'autre qui apparaisse « coupable » de l'échec du désarmement. Il fallait donc faire des propositions de désarmement apparemment équitables, mais assorties subtilement de conditions dont on savait pertinemment que l'adversaire ne pouvait les accepter.

Ainsi, dans les années 50, l'URSS ne cessa de présenter des plans grandioses, mais sans garanties précises, de désarmement général, tandis que les pays de l'Ouest mettaient en avant des propositions moins ambitieuses mais toujours assorties de l'exigence d'inspection sur place.

Il y eut pourtant, en mai 1955, un moment d'espoir. Le contexte politique, après la mort de Staline, la fin des guerres de Corée et d'Indochine, était favorable. Un Plan de désarmement proposé par la France et l'Angleterre fut pratiquement accepté par l'URSS le 10 mai 1955 : pour la première fois, elle acceptait de ne pas faire du désarmement nucléaire un préalable, et de ne pas s'opposer à une inspection sur place. Les USA, pris à contre-pied par le Oui soviétique, demandent une suspension de séance. A la reprise, ils retirent leur accord. Eisenhower savait qu'il aurait rencontré une forte opposition du Congrès, du Pentagone et du Département d'Etat s'il avait profité du dégel russe — très momentané, d'ailleurs — pour saisir cette chance de désarmement...

1956 : Budapest, Suez ; le dégel est fini. 1957 : le spoutnik ; la compétition technologique reprend de plus belle. Si le « désarmement général et complet » reste encore la référence obligée pour des raisons de propagande, dans les faits on s'achemine vers des négociations ponctuelles visant à contrôler la course aux armements et à garantir la permanence de « l'équilibre de la terreur ». Dès 1958 s'ouvrent à Genève les négociations qui aboutiront en 1963 aux accords de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère. On sort d'une problématique du « tout ou rien » pour entrer dans une démarche pragmatique de « gestion » de la course aux armements.

En 1961, la déclaration soviéto-américaine, connue sous le nom d'« Accords Zorine-McCloy », marque bien la transition : l'article 1 continue à désigner le « désarmement général et complet » comme le but ultime. Mais l'article 6 admet que, sans attendre la réalisation de cet objectif, il faut s'efforcer de conclure des accords sur des mesures de désarmement partiel.

### 1962-1969 : le « duopole nucléaire »

La crise de Cuba fait passer un frisson sur le monde. Elle met en évidence la nécessité d'un contact permanent entre les deux Grands pour éviter les malentendus et toute guerre par accident. Dès le 20 juin 1963 est signé l'accord sur le « télé-type rouge » qui permet une communication directe et immédiate entre la Maison Blanche et le Kremlin.

Elle fait également ressortir la nécessité de ne pas multiplier le nombre des décideurs en matière d'armes nucléaires, mettant ainsi en route le processus qui aboutira au Traité de Non-Prolifération. Le duopole nucléaire s'impose alors comme le meilleur moyen d'éviter l'holocauste et comme la garantie du statu quo politique : chacun dans sa zone reste maître. La consolidation de ce duopole passe donc pour un objectif prioritaire par rapport à tout désarmement.

Les négociations multilatérales se poursuivent donc, mais, à l'exception de celles de Tlatelolco, elles n'aboutissent que lorsque les deux Grands se sont mis d'accord. Elles sont donc techniquement multilatérales, mais politiquement bilatérales en fait.

On parle toujours de désarmement, bien sûr. Mais peu à peu on voit apparaître et se répandre la notion de « Maîtrise des armements » (**Arms Control**) qui deviendra le concept central des « Conversations sur la Limitation des Armements Stratégiques » (S.A.L.T.) qui s'ouvrent en 1969 à Helsinki.

### 1969-1979 : la maîtrise des armements

Avec les SALT, on franchit un nouveau pas : la notion même de désarmement est évacuée, puisqu'on parle explicitement de « limitation » et qu'on ne s'occupe que des seules armes nucléaires **stratégiques**, c'est-à-dire celles par lesquelles chacun des deux grands peut frapper le territoire de l'autre. D'autre part, le bilatéralisme, jusque-là camouflé, s'affiche ouvertement : les deux Grands sont seuls autour du tapis vert.

On ne réalise pas toujours que l'origine des SALT fut un problème plus technique que politique : il s'agissait de sauvegarder la « destruction mutuelle assurée » (qui fonde la dissuasion par « équilibre de la terreur ») contre des innovations technologiques qui la menaçaient à terme, et notamment contre le développement des systèmes de « Missiles anti-missiles ». En effet, si l'un des deux (ou même tous les deux) parvenait à protéger assez efficacement ses grandes villes et ses silos contre une frappe stratégique adverse, grâce à ces « ABM » (2), la destruction mutuelle n'était plus « assurée » et l'initiative d'une frappe nucléaire redevenait pensable.

(2) Voir l'explication des termes techniques dans ANV 43, pp. 71-74.

C'est pourquoi les négociations SALT portèrent d'abord sur ces systèmes ABM. Il parut plus rationnel et moins coûteux de s'interdire mutuellement le développement des ABM que d'entamer une lutte technologique sans fin pour développer des systèmes anti-ABM auxquels il aurait fallu répondre par des systèmes pour neutraliser ces systèmes, etc. Le 26 mai 1972, Nixon et Brejnev signaient à Moscou un Traité limitant les systèmes ABM à deux chacun : un pour leur capitale, un pour un site de silos.

Un autre risque planait sur la « destruction mutuelle assurée » : l'acquisition par l'un des deux grands d'une supériorité quantitative dans le nombre de ses vecteurs. D'où l'adjonction au Traité sur les ABM d'un accord provisoire (pour 5 ans) fixant des « plafonds » à ne pas dépasser. Ces plafonds étaient fixés à un niveau tel qu'aucun démantèlement d'armes opérationnelles ne soit nécessaire. Par ailleurs, le nombre des ogives nucléaires à l'intérieur de chaque vecteur n'était pas limité, ce qui permit aux Américains, puis aux Soviétiques avec un retard qu'ils n'ont pas entièrement comblé à ce jour, de multiplier leurs têtes nucléaires stratégiques grâce à la technique des MIRV.

Ainsi l'un des effets majeurs des accords SALT I fut de déplacer la compétition du terrain quantitatif au terrain qualitatif.

Ces accords marquaient bien un « tournant historique », dans la mesure où, comme le proclama Henry Kissinger, « jamais auparavant les deux nations les plus puissantes du monde, divisées par l'idéologie, l'histoire et des intérêts conflictuels, n'avaient soumis leurs armements centraux à une limitation et à une modération fondées sur un accord formel. » Tournant historique, certes, mais pas dans le sens du désarmement. Au contraire, en accréditant l'idée chez beaucoup de gens que la course aux armements, une fois « maîtrisée » et gérée par deux puissances « responsables » et aux intérêts convergents, n'était après tout pas si dangereuse qu'on le disait, le succès de SALT I a entretenu une illusion dangereuse.

Dès le 21 novembre 1972 commencent les négociations en vue d'un second accord. En 1974, le Traité de 1972 sur les ABM est modifié : chacun ne construira qu'un seul système au lieu de deux. Par ailleurs on s'interdit les essais nucléaires dépassant 150 kilotonnes. Lorsque Gerald Ford et Leonid Brejnev se rencontrent à Vladivostok en novembre, ils se mettent d'accord sur les grandes lignes d'un accord SALT 2. Il faudra néanmoins attendre juin 1979 pour voir enfin la signature à Vienne, par Carter et Brejnev, de cet accord. Le climat politique en effet n'a cessé de se détériorer entre les deux Grands, et des difficultés sont apparues concernant de nouvelles armes, le « Missile de croisière » américain et le bombardier soviétique à longue distance Backfire.

On sait cependant que ce Traité n'a pas encore été ratifié par le Sénat américain, et qu'il n'est donc pas en vigueur. La détérioration des relations Est-Ouest, l'invasion de l'Afghanistan, l'élection de Reagan, le coup de Varsovie : autant d'éléments qui rendent désormais improbable une telle ratification. On parle de passer à SALT 3 sans ratifier SALT 2...

### Autres négociations

Pour être complet, il faut mentionner des négociations qui font peu parler d'elles et qui ne semblent pas vouées à un succès : les « MBFR » (3) qui se tiennent à Vienne depuis janvier 1973. Il s'agit de discussions pour réduire d'une manière mutuelle et équilibrée les forces classiques en Eu-



Le Traité SALT 2 est destiné à limiter jusqu'en décembre 1985 les armes nucléaires stratégiques offensives. Cette fois, les « plafonds » sont identiques pour les deux camps : 2 400. Mais un jeu de sous-plafonds permet à chacun de choisir les systèmes qui ont sa préférence. Il est prévu que le 1<sup>er</sup> janvier 1981 le plafond doit être ramené à 2 250, ce qui obligerait les deux camps à détruire certaines de leurs armes. D'autre part une limite qualitative est pour la première fois imposée : chaque côté ne pourra développer qu'un seul nouveau type d'arme.

rope centrale. Elles sont toujours dans l'impasse, car les deux camps n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'état actuel de leurs forces respectives dans la zone concernée. L'Est considère qu'il y a égalité entre les deux camps, alors que l'Ouest évalue à 150 000 hommes la supériorité des forces du Pacte de Varsovie. Or comment convenir d'une réduction équilibrée si l'on n'est pas d'accord sur les chiffres de départ ?

(3) Mutual and Balanced Force Reduction.

Il y a enfin la négociation ouverte à Genève l'année dernière sur la question des « Euromissiles ». C'est à cette occasion que Reagan a fait sa fameuse proposition d'« option zéro ». Cette négociation se déroule dans un secret difficile à percer.

### L'échec : quelques causes parmi d'autres

L'Arms Control est donc en crise ; on le dit et répète partout. Mais il faut distinguer des facteurs de politique internationale qui expliquent l'impasse actuelle, et des facteurs inhérents au processus lui-même qui expliquent pourquoi — même pendant son « âge d'or » — l'Arms Control n'a porté que de si maigres fruits.

Il y a d'abord la question des « monnaies d'échange » (*bargaining chip*, en américain). Pour arriver en position de force à la table de négociations, il faut avoir des « monnaies d'échange », c'est-à-dire des programmes d'armements auxquels on ne tient pas tellement et que l'on pourra sacrifier pour obtenir de l'adversaire des concessions. C'est un argument essentiel dans la décision de l'OTAN sur les Euromissiles : il faut déployer des Pershing-2 et des Cruise afin de négocier leur abandon contre le démantèlement des SS-20 soviétiques. On voit que la logique même de la négociation pousse cha-

cun à s'armer au-delà de ce qu'il estimerait nécessaire. Mais le piège c'est que, une fois déployés, ces systèmes deviennent très difficiles à abandonner : trop d'intérêts ont été investis, des lobbies se sont créés, etc. La négociation ne peut alors rechercher un nouvel équilibre que dans le « gel » de ces systèmes et non plus dans leur destruction.

Il y a ensuite le « prix à payer », surtout du côté USA, pour obtenir la ratification des Accords. Afin d'amadouer, au Congrès, les opposants à tout accord, il faut leur promettre qu'on va lancer de nouveaux programmes dans des secteurs non interdits par les Accords, qu'on va augmenter le budget militaire, etc. La conséquence, c'est que chaque Accord conclu, en bloquant la course aux armements sur un point, la relance sur un autre. Il y a enfin la durée excessive des négociations : le temps que l'on se mette d'accord sur la suppression ou la limitation d'un type d'armes, il est souvent devenu périmé.

On peut prévoir qu'un jour, proche ou lointain, les deux grands se remettront à discuter en vue de la limitation, voire même la réduction (4) de leurs armements stratégiques. Mais on peut prévoir presque aussi sûrement que le résultat, si important soit-il pour éviter l holocauste nucléaire, n'aura toujours pas grand'chose à voir avec le désarmement.

(4) On voit apparaître l'expression « START » : Strategic Arms Reduction Talks...

# Les plans de désarmement régional

par Pierre ARCQ

UN des biais par lesquels gouvernements et organisations internationales tentent de parvenir, sinon à un désarmement complet et généralisé (1), tout au moins à une réduction des tensions dans certaines zones, est celui du désarmement régional.

## Le cas de l'Europe

Plusieurs plans virent le jour dans les années de guerre froide durant lesquelles les progrès importants réalisés dans le domaine des armes atomiques — surtout en ce qui concerne leur puissance — laissaient entrevoir les horreurs que provoquerait leur utilisation.

Le 18 juillet 1955, lors d'une conférence des chefs de gouvernement à Genève (2), le Premier ministre britannique présentait son plan — dénommé

« plan Eden » — qui suggérait « l'étude de la possibilité d'une zone dénucléarisée entre l'Est et l'Ouest ». Ce plan, apparemment peu préparé, ne précisait pas les pays auxquels il s'appliquerait, hormis les deux Allemagne, et ne voulait obtenir que « la conclusion d'un accord sur le total des effectifs et des armements, de part et d'autre, en Allemagne et dans les pays avoisinants ». Il s'agissait donc plus d'une proposition de réduction des forces en présence que de désarmement ; les directives adressées par les chefs de gouvernement à leurs ministres des affaires étrangères ne font mention que de « l'étude de l'établissement d'une zone (...) où le déploiement des forces armées ferait l'objet d'un accord commun ».

En janvier 1956, l'Union Soviétique divulguait ses propositions lors d'une conférence des pays membres du Pacte de Varsovie. Ces propositions reprenaient l'idée d'une désatomisation de l'Allemagne et du contrôle d'une zone de limitation des armements. Le 27 mars 1956, l'URSS les présentait au sous-comité du désarmement de l'ONU.

Ces différentes propositions sont restées sans suite.

(1) L'objectif du « désarmement complet et généralisé » est constamment rappelé dans les textes et les résolutions de l'Organisation.

(2) Il s'agissait de la première rencontre « au sommet » des « quatre Grands » (USA, URSS, Grande-Bretagne, France) depuis la conférence de Postolam en 1945. On y aborda pour la première fois le problème de la sécurité européenne.

## Le plan Rapacki

Le 2 octobre 1957, Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne, dans un discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, exposait les idées de son gouvernement : « Nous avons estimé et continuons à estimer juste la conception de créer en Europe une zone d'armements limités et contrôlés. (...) Dans l'intérêt de la sécurité de la Pologne et de la détente en Europe, après s'être entendu au sujet de cette initiative avec les autres participants du Traité de Varsovie, le gouvernement de la République Populaire de Pologne déclare qu'au cas où les deux Etats allemands exprimeraient leur accord pour mettre en vigueur l'interdiction de la production et de l'accumulation d'armes atomiques, thermonucléaires, sur leur territoire, la République Populaire de Pologne sera prête à appliquer simultanément cette interdiction sur son territoire ». Le même jour, la Tchécoslovaquie, par la voix de son représentant, annonce qu'elle s'associe à ce plan.

Le texte complet de la proposition polonaise fut transmis en décembre 1957 aux pays occidentaux ; elle prévoyait l'**interdiction de la production et du stockage** d'armes nucléaires dans une zone comprenant la Pologne, la Tchécoslovaquie et les deux Allemagne, ainsi que le **contrôle des engagements** pris à ce sujet par ces pays et par les grandes puissances (3).

D'emblée, l'OTAN considéra que ce plan augmentait l'avantage du Pacte de Varsovie ; de plus, pour pallier le déséquilibre en faveur du Pacte de Varsovie sur le plan des armes conventionnelles, l'OTAN décidait en décembre 1957 d'implanter des armes nucléaires tactiques en Europe de l'Ouest, et notamment en RFA.

Tenant compte des critiques et des suggestions émises par les différents pays, le gouvernement polonais proposa, dans un mémorandum transmis le 14 février 1958, une version beaucoup plus détaillée de son plan, surtout en ce qui concerne le

contrôle des engagements des Etats. Elle suggérait de créer un **appareil de contrôle** approprié, composé entre autres de représentants de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ainsi que d'Etats ne faisant partie d'aucun groupement militaire en Europe, et de conclure un **accord international** établissant les engagements des Etats compris dans la zone. Afin d'éviter certaines complications, ces engagements auraient pu prendre la forme de quatre déclarations unilatérales ayant le caractère d'engagements internationaux.

La Tchécoslovaquie, la RDA et l'URSS approuvèrent ce plan. Les pays occidentaux furent divisés ; si les Etats-Unis, la RFA et la Grande-Bretagne le rejetaient catégoriquement, la Norvège, le Danemark, le Canada et la Belgique le jugeaient « intéressant ». La France ne précisa pas sa position. Finalement, les pays occidentaux s'y opposèrent, notamment parce que le plan ne prévoyait pas la réunification de l'Allemagne ni une limitation des armements conventionnels.

Le gouvernement polonais réétudia ses propositions qui furent présentées par le ministre Rapacki, à Varsovie, le 4 novembre 1958 :

« Nous sommes prêts, en accord avec nos alliés, à accomplir un nouveau pas, un pas à notre avis maximum, en vue de la prise en considération des principales remarques et réserves avancées en rapport avec notre proposition.

Nous sommes prêts à étudier la répartition de la réalisation de notre plan en deux étapes ; la première étape comporterait l'institution de l'**interdiction de produire des armes atomiques** sur le territoire de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la RDA et de la RFA, ainsi que la prise d'un engagement menant à un renoncement à l'équipement, en armes nucléaires et installations appropriées, des armées se trouvant sur le territoire de la zone, qui n'en possèdent pas actuellement. Des moyens de contrôle appropriés seraient introduits simultanément. Ceci équivaudrait donc, peut-on dire, à « geler » les armements atomiques dans la zone que nous proposons.

(3) Notamment : respect de l'inviolabilité de la zone désatomisée et non emploi de l'arme nucléaire contre les pays de cette zone.

La réalisation de la seconde étape serait précédée de conversations au sujet d'une **réduction appropriée des forces conventionnelles**. Cette réduction aurait lieu en même temps que l'entièvre désatomisation de la zone et serait également accompagnée de l'introduction de moyens de contrôle appropriés. »

Une forme plus élaborée de cette troisième version du plan Rapacki fut examinée à la séance du Comité du Désarmement, le 28 mars 1962, à Genève. Les deux phases (interdiction de la production et de l'acquisition d'armes atomiques et gel des armes existantes, puis dénucléarisation complète et réduction des forces conventionnelles) y étaient précisées, avec ceci de plus que **tous les pays d'Europe pouvaient accéder à la « zone désatomisée »**.

Les pays de l'OTAN restèrent opposés à ce nouveau plan, bien que le gouvernement polonais ait tenu compte de leurs objections précédentes. Les Etats-Unis rejetèrent le plan le 3 avril 1962 parce qu'il ne s'appliquait pas aux armes nucléaires installées en territoire soviétique (4).

Ainsi était enterré le plan Rapacki qui s'était précisé pendant cinq années. Néanmoins, le gouvernement polonais reconSIDéra une nouvelle fois ses propositions : lors de la XV<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée générale des Nations-Unies, en septembre 1962, Wladislaw Gomulka présentait l'idée plus limitée du seul gel des armements nucléaires. Un mémorandum, connu sous le nom de « **plan Gomulka** », fut rendu public le 29 février 1964. Le gouvernement polonais y réitérait son attachement à ses précédentes propositions et proposait le gel des armements nucléaires et thermonucléaires dans une zone comprenant la Pologne, la Tchécoslovaquie, la RDA et la RFA, sans exclure la possibilité d'étendre cette zone à d'autres pays. L'établissement d'un « **système adéquat de surveillance et de garanties** » y était aussi envisagé.

(4) Sur le Plan Rapacki, voir : « **Désatomiser l'Europe ? La vérité sur le plan Rapacki** », E. Dzelep, Editions Politiques, Bruxelles, 1958.

### Autres propositions concernant l'Europe

La création d'une zone dénucléarisée dans une région comprenant **les Balkans et l'Adriatique** fut suggérée pour la première fois en septembre 1957 par la Roumanie, mais ne trouva jamais sa concrétisation dans un plan. L'Union Soviétique appuya cette idée dans un mémorandum destiné à la Grèce et dans lequel elle demandait à ce pays de ne pas permettre l'installation de base de l'OTAN sur son territoire.

Le 25 juin 1959, l'URSS transmettait officiellement ses propositions à la France, la Grèce, l'Italie, la Turquie, la Grande-Bretagne et les USA. Celles-ci étaient rédigées en termes vagues ; les pays du Pacte de Varsovie donnèrent leur adhésion. Seule la Yougoslavie précisa par la suite que la zone devrait comprendre l'Italie, la Grèce et la totalité de la région des Balkans.

L'Union Soviétique raviva l'idée, en y incluant cette fois la Méditerranée, dans une proposition transmise le 20 mai 1963 aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et aux pays bordant la Méditerranée. Elle fut bien accueillie par les pays arabes, mais refusée par les USA, qui considéraient que cette zone avait été « établie exclusivement pour changer l'équilibre militaire existant au détriment des USA et de ses alliés ». Par la suite, plusieurs pays arabes réitérèrent leur intérêt envers une zone dénucléarisée dans la région.

En 1979, les Nations Unies approuvaient dans une résolution (5) la suggestion de transformer la Méditerranée en une « zone de paix et de coopération » avancée par les chefs d'Etats ou de gouvernements des pays non alignés de la Méditerranée et les autres pays de cette zone participant à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), en vue de lancer des projets de coopération.

(5) Résolution 34/100.

Vers la fin des années 50, l'idée de créer une zone dénucléarisée dans **le nord de l'Europe et la région de la Baltique** fut plusieurs fois mise en avant. Le 28 mai 1963, la Finlande suggérait que les pays scandinaves établissent une telle zone. Cela aurait confirmé une situation existante de fait, l'absence d'armes nucléaires dans ces pays étant effective.

La Finlande renouvela à plusieurs reprises ses propositions à l'Assemblée générale des Nations Unies et lors de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

Les autres pays scandinaves n'acceptèrent pas l'idée comme telle ; le Danemark et la Norvège n'aimaient pas voir leur statut de zone dénucléarisée **de facto** transformé en un statut **de jure**, ce qui les aurait contraints formellement à refuser le déploiement des armes nucléaires de leurs alliés sur leurs territoires. La Suède exprima sa volonté de participer à toute négociation sérieuse.

En mai 1978, la Finlande proposa la conclusion d'un accord sur le contrôle des armements, dont le but était de tenir les pays scandinaves à l'écart des effets d'une stratégie nucléaire ; elle suggérait la tenue de négociations entre les pays concernés, les USA et l'URSS. Le débat a ressurgi récemment sous la pression du mouvement de paix (voir l'article sur la Norvège dans ANV n° 43).

Plusieurs autres propositions de zones dénucléarisées, ou partiellement démilitarisées, ont été faites dans le cadre de la CSCE ou des négociations MBFR (Mutual and Balanced Forces Reduction) (6). Nous ne les décrirons pas ici.

(6) Les pays participant à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (tous les pays d'Europe sauf l'Albanie, plus le Canada et les USA) ont signé en 1975 à Helsinki l'« Acte Final » qui devait améliorer les relations entre pays européens. Une évaluation de l'Acte Final eut lieu à Belgrade en 1977-78 ; une seconde eut lieu depuis novembre 1980 à Madrid et vient de s'ajourner.

### Les propositions concernant d'autres régions du globe

Les initiatives qui viennent d'être décrites ont pour cadre l'Europe qui reste depuis la seconde guerre mondiale une des régions les plus armées du globe. Cependant, d'autres régions ont été soumises à des projets de désarmement régional.

L'établissement d'une « zone de paix » dans **la région de l'Océan Indien** a été abordé à plusieurs reprises aux Nations Unies et parmi les pays non-alignés, principalement à cause de la recrudescence des activités navales militaires de puissances étrangères à la région dans cet océan.

Le 16 décembre 1971, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution (7) dans laquelle elle déclarait que l'Océan Indien, dans des limites à définir, était considéré comme une zone de paix. Elle demandait aux grandes puissances de stopper l'expansion de leur présence militaire dans l'Océan Indien et de retirer de cette zone leurs bases et installations militaires ainsi que leurs armes nucléaires et de destruction massive.

L'ONU établit en 1972 un **Comité sur l'Océan Indien**, groupant 23 pays, afin d'étudier les mesures pratiques à prendre en vue de la réalisation des objectifs de la Résolution de 1971.

Il n'y a eu, jusqu'à présent, guère de progrès... Les pays non-alignés ont réaffirmé en 1979 leur appui à ce concept de zone de paix dans l'Océan Indien ; des pourparlers bilatéraux entre les USA et l'URSS ont débuté en 1977, en vue de la limitation de leurs activités militaires respectives dans cette zone ; ils ont été suspendus en février 1980.

Le 27 novembre 1971, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (8) a rendu publique sa Déclaration de Kuala Lumpur sur l'établissement d'une « zone de Paix, de Liberté et de Neutralité, libre de

(7) Résolution 2832.

(8) ANASE, regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande.

l'influence de puissances étrangères » en **Asie du Sud-Est**. Elle réaffirma sa volonté de voir s'établir cette zone de paix en 1976, et conclut entre ses membres le « Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est », ratifié la même année.

L'idée d'une zone de paix dans cette région est soutenue par les pays non-alignés, et elle reçut l'appui de la Chine en 1978. Le Vietnam y a marqué aussi son intérêt.

La question d'une zone dénucléarisée en Afrique a été soulevée dès 1960, suite aux essais nucléaires français au Sahara.

En 1964, les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) adoptèrent la « Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique ». Dans celle-ci, ils affirmaient leur volonté de ne pas construire ni posséder d'armes nucléaires, et de conclure un accord international à cet effet.

Une Résolution des Nations Unies en 1965 (9) demandait aux pays africains d'étudier la mise en œuvre de la Déclaration et de prendre les mesures nécessaires en vue de l'interdiction de l'essai, de la fabrication, de l'utilisation ou du déploiement d'armes nucléaires en Afrique.

La probabilité de la possession de l'arme nucléaire par l'Afrique du Sud relança les débats. Plusieurs pays africains se sentent — non sans raison ! — menacés dans leur sécurité. Une intense activité diplomatique se développa dès 1974 et aboutit en 1979 à la condamnation par les Nations Unies de l'Afrique du Sud pour ses activités dans le domaine du nucléaire militaire (10).

La possession par l'Afrique du Sud de l'arme nucléaire met fin à l'idée de zone dénucléarisée en Afrique, ou en tout cas crée un sérieux handicap.

En 1974, l'Iran et l'Egypte ont soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies une Résolution sur l'établissement d'une zone dénucléarisée au Moyen-

Orient. Cette résolution fut adoptée, ainsi que d'autres portant sur les mesures à prendre en vue de l'établissement de cette zone. Israël s'abstint lors du vote de chacune de ces résolutions, et le développement de sa capacité nucléaire ne pourrait qu'aggraver la situation de la région et mettre fin à l'idée de zone dénucléarisée.

En 1974 aussi, le Pakistan formula l'idée d'une zone dénucléarisée en **Asie du Sud** (11). Plusieurs résolutions furent adoptées en ce sens aux Nations Unies. Les cinq pays « nucléaires » sont en principe favorables à cette idée. Mais l'Inde a annoncé à plusieurs reprises son intention de développer des armes nucléaires ; de plus, elle ne considère pas l'Asie du Sud comme une région appropriée pour l'établissement d'une zone dénucléarisée, mais comme partie intégrante de l'Asie, elle-même entourée d'Etats nucléaires et de leurs alliances.

Mentionnons enfin seulement pour mémoire — puisqu'ils sont présentés dans un autre article de ce numéro — les deux seuls Traités actuellement en vigueur de désarmement régional : celui sur l'Antarctique, et celui sur l'Amérique Latine (Tlatelolco).

### **Deux propositions non gouvernementales en Europe**

Récemment, suite au vaste débat soulevé autour de l'implantation de missiles nucléaires « de théâtre » en Europe, deux propositions non gouvernementales visant à y établir une zone dénucléarisée ont vu le jour.

La première de ces propositions, visant à établir une « **zone de sécurité en Europe** », a été rendue publique en avril 1981 par un groupe de personnalités réunies autour de l'ancien ministre socialiste belge, Albert de Smoede.

(9) Résolution 2033.

(10) Résolution 34/76 A.

(11) La région concernée comprendrait les pays suivants : Bangladesh, Bhutan, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

Cette zone de sécurité serait comprise entre les frontières des trois Etats nucléaires européens : l'URSS, la France et la Grande-Bretagne. Ce territoire est occupé par onze Etats non nucléaires membres de l'OTAN, six Etats non nucléaires membres du Pacte de Varsovie et par treize Etats non nucléaires n'appartenant à aucune alliance, soit trente Etats comprenant 400 millions d'habitants.

La proposition demande le gel de l'armement nucléaire et conventionnel dans cette zone et des mesures permettant d'assurer qu'aucune arme nucléaire ne soit mise à feu au départ ou à destination de cette zone, puis un retrait progressif de l'armement nucléaire et conventionnel étranger ainsi qu'une réduction parallèle des armements nucléaire et conventionnel sur tout le territoire européen.

Ce projet a été largement discuté en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie, ainsi que dans divers pays de l'Est.

La seconde proposition — qui est d'ailleurs plus un appel qu'un plan structuré — est celle lancée par la fondation Bertrand Russell pour la Paix, proche du parti travailliste anglais. Cet « **Appel pour une zone dénucléarisée** » en Europe déclare :

« Loin de nous l'idée de partager les responsabilités (de la course aux armements et de ses conséquences) entre les dirigeants de l'Est et de

l'Ouest. Les torts sont répartis équitablement. (...) La solution est entre nos mains. Nous devons agir pour débarrasser l'Europe entière, de la Pologne au Portugal, des armes nucléaires, des bases aériennes et sous-marines et de tous les organismes engagés dans la recherche ou la fabrication d'armes nucléaires. Nous demandons aux deux superpuissances de retirer leurs armes nucléaires du sol européen. En particulier, nous demandons à l'URSS d'arrêter la production des SS-20 et aux Etats-Unis de revoir leur position sur le développement des missiles Pershing 2 et Cruise destinés à l'Europe de l'Ouest. Nous réclamons également la ratification de l'accord SALT 2, étape nécessaire au renouvellement de négociations efficaces sur le désarmement général et complet. (...) » (12).

L'appel propose ensuite une campagne au niveau de l'Europe sur ces objectifs. Cet appel a circulé largement dans les mouvements de paix en 1981.

Signalons aussi que l'Assemblée générale des Nations Unies décida, dans une résolution du 18 janvier 1979, d'entreprendre une étude systématique de tous les aspects du désarmement régional. Un groupe d'experts gouvernementaux fut créé, qui remettait en août 1980 les résultats de ses recherches. Le présent article reprend les données se trouvant dans le rapport final de ce groupe (13).

---

(12) Voir à ce sujet : « **Projets de zones dénucléarisées en Europe** », Bernard Adam, GRIP, Bruxelles, 1981. Le texte complet de l'Appel Russell se trouve dans ANV no 43.

(13) « **Study of all aspects of Regional Disarmament** », 2 août 1980 ; publié en français sous le titre « **Désarmement général et complet : étude de tous les aspects du désarmement régional** », document A/35/416.

# Désarmement et Droits de l'homme

Philip P. Everts\*

*« Il devrait y avoir un droit de l'homme au désarmement, comme il y a un droit de l'homme à la paix et à la sécurité. »*

*Edgar Faure - « Le Monde », 19-11-79*

## INTRODUCTION

Le lien entre la lutte pour la propagation et le respect des Droits de l'Homme, d'une part, et la détente, la sécurité et le désarmement, d'autre part, n'est en aucune façon aussi évident et dépourvu d'ambiguïté qu'on aimerait le croire. La manière la plus simple, la plus séduisante aussi, de saisir le rapport entre les deux, c'est de dire qu'il existe une interaction positive entre ces deux objectifs : plus on « a » de Droits de l'Homme, plus on « a » de détente. Nous savons tous qu'une des difficultés majeures que l'on rencontre lorsqu'on étudie les affaires humaines, c'est que nous — ou la plupart d'entre nous — ne poursuivons pas un seul objectif mais plusieurs à la fois : l'homme ne vit pas que

de pain. Nous ne voulons pas la paix à n'importe quel prix, mais la paix **et** la justice, le désarmement **et** la sécurité. Mais le problème c'est que nos objectifs paraissent souvent incompatibles. Ce serait effectivement rassurant si nous pouvions prouver que, dans notre cas précis, il n'existe pas une telle incompatibilité, car cela nous éviterait d'avoir à faire des choix difficiles entre des objectifs d'égale importance.

Ce n'est là, malheureusement, que l'une des vues que l'on rencontre quand on entreprend d'étudier les documents disponibles et les débats politi-

\* Institut des Etudes internationales - Université de Leiden.  
PAYS-BAS.

ques actuels sur cette question. Il me semble que l'on peut distinguer un certain nombre de points de vue, ou de théories, si l'on préfère, sur la façon de saisir correctement les rapports entre le désarmement et les Droits de l'Homme.

Avant de décrire et discuter ces théories les unes après les autres, il est nécessaire de faire quelques remarques introductives.

La première concerne l'usage des concepts de « désarmement » et de « Droits de l'Homme ». Ils seront tous deux utilisés ici dans un sens large et pas très précisément défini, pour exprimer de façon concise un certain nombre d'objectifs. Le terme « désarmement » comprend ici non seulement les réductions effectives d'armes et de troupes, mais également ce qu'on appelle habituellement le « contrôle des armements » : mesures pour restreindre et contrôler le nombre, la localisation et les fonctions des armes actuelles, en vue de réduire les risques de guerre ainsi que la capacité de destruction d'une guerre éventuelle. Je suis conscient de l'abondance des documents existant sur cette question, mais mon but n'est pas d'en traiter ici.

La même chose s'applique pour le concept de « Droits de l'Homme ». Dans ce texte, il couvrira aussi bien les droits civiques et politiques que les droits sociaux et économiques. Là encore, une discussion plus approfondie nécessiterait la prise en compte des différences et des liens existant entre ces deux types de droits, ainsi que des différentes façons dont ils sont liés au désarmement, ce qui n'est pas tout à fait possible dans un texte aussi bref.

Dernière limite de ce texte : j'y traite des liens entre désarmement et Droits de l'Homme dans le contexte européen. Je ne ferai donc que remarquer en passant, par exemple, la façon fatallement négative dont l'ordre militaire mondial et les processus de militarisation dans de nombreux pays en dehors de l'Europe affectent le respect des Droits de l'Homme et, réciproquement, comment les violations des Droits de l'Homme, supposées ou réelles, servent de prétexte aux tensions et armements continuels.

## SIX THEORIES

Venons-en à notre sujet central : on compte au moins six théories différentes sur la façon dont le désarmement et les Droits de l'Homme sont reliés. Les deux premières sont des variantes du premier point de vue mentionné brièvement ci-dessus ; les quatre autres se situent dans une perspective différente.

### 1. Le désarmement comme condition des Droits de l'Homme.

La première théorie est basée sur l'idée que le désarmement est une condition nécessaire — mais peut-être pas suffisante — du respect et de la mise en œuvre des Droits de l'Homme. L'argument a de multiples facettes. Selon l'une d'elles, le désarmement signifierait et traduirait une baisse des tensions internationales. Ainsi, la suppression des droits civiques et la doctrine de la sécurité nationale, à laquelle d'autres objectifs sont subordonnés, ne pourraient plus être justifiées, puisque les menaces extérieures auraient de beaucoup diminué. Les dissidents de l'intérieur ne pourraient plus être aussi facilement accusés de trahison. Bref, toujours selon cet argument, la paix internationale contribuerait à la liberté intérieure.

Une facette différente insiste sur le fait que la course aux armements et les doctrines de sécurité qui servent à la justifier constituent en elles-mêmes un grand danger pour le Droit de l'Homme le plus fondamental : le droit de vivre. Quant aux réductions des coûts des armements, elles libéreraient les ressources nécessaires à la réalisation de certains droits de l'homme fondamentaux : la vie, la santé, la nourriture, l'habillement, le logement ; c'est en ce sens que le Vatican, et bien d'autres, a qualifié l'armement comme une manière de « voler les pauvres ».

Enfin, le désarmement réduirait les possibilités de maintenir par les armes des structures de domination et d'impérialisme que l'on peut considérer comme des violations institutionnalisées des Droits de l'Homme.

## **2. Les Droits de l'Homme comme condition du désarmement.**

Cette théorie est structurellement similaire à la première. Mais elle part du point de vue contraire puisqu'elle considère les Droits de l'Homme comme une condition et même une contribution au désarmement. C'est l'argument bien connu, mis en avant avec beaucoup de vigueur par les pays occidentaux durant les premières semaines de la conférence de Madrid : il n'est pas possible d'avancer dans le domaine de la détente et du désarmement, ni dans celui du renforcement de l'infrastructure d'Helsinki, si l'adversaire ne tient pas les engagements en matière de Droits de l'Homme prévus par l'Acte final d'Helsinki. Sans le dire aussi souvent et aussi longuement, certains groupes dans les pays occidentaux considèrent que des changements internes aux pays de l'Est, allant dans le sens de leur conception des Droits de l'Homme, sont une condition préalable à une véritable détente et à un véritable désarmement (de même on peut supposer que certains, à l'Est, tiennent toujours à l'idée que le triomphe du socialisme à l'Ouest est une condition similaire). Les principes énumérés dans le Principe 7 de la résolution finale d'Helsinki, en particulier la responsabilité commune internationale de promouvoir le respect des Droits de l'Homme, constitue — de leur point de vue — un élément vital de l'infrastructure de la détente. Ce principe passe avant celui de la non-intervention dans les affaires intérieures (Principe 6).

La communauté internationale a tout à fait le droit d'interpeller des gouvernements particuliers sur leur bilan dans le domaine des Droits de l'Homme et sur leur comportement international à la lumière du droit à l'auto-détermination d'autres pays. Le non-respect des Droits de l'Homme constitue une source de craintes et de conflit international, une menace pour la paix internationale et un obstacle au désarmement.

## **3. Le désarmement comme obstacle aux Droits de l'Homme**

La troisième théorie est très proche de la seconde mais appuie davantage encore sur la

nécessité d'avoir des armes. Non seulement elle conçoit le désarmement comme quelque chose qui dépend de la mise en pratique des Droits de l'Homme mais elle considère également qu'une forte pression extérieure, soutenue par des armes, est une condition préalable pour faire respecter les Droits de l'Homme. Il s'agit là, bien sûr, d'un argument familier aux dissidents d'Europe de l'Est et d'Union soviétique ; ils craignent que leurs intérêts ne soient sacrifiés sur l'autel de la détente et que les pays occidentaux ne s'abstiennent de faire pression sur l'Union soviétique sur la question des Droits de l'Homme fondamentaux, afin de ne pas compromettre les chances d'aboutir à un accord sur le contrôle des armements et le désarmement. Cette crainte — soit dit en passant — n'est pas tout à fait sans fondement. Trop souvent a-t-on vu de quelle façon l'équilibre international et la prévention de confrontations majeures entre l'Est et l'Ouest — buts ô combien légitimes et vitaux en eux-mêmes — ont été achetés en sacrifiant des pays plus petits (ou des groupes au sein de ces pays) qui luttaient contre l'injustice — les peuples du Nicaragua et du Salvador en garderont l'amer souvenir. En Europe, nous avons vu comment l'Ouest n'a pas bougé quand le mouvement de réforme en Tchécoslovaquie fut réprimé en 1968 (et ce sera pareil si l'Union soviétique intervient en Pologne). De même, l'Union soviétique a respecté en Europe la ligne de démarcation consécutive à la guerre en n'intervenant pas dans la guerre civile en Grèce en 1947 et en maintenant des relations amicales avec le régime des colonels après 1967. Ainsi, toujours selon cet argument, les mesures de contrôle des armements et de désarmement, considérées comme des concessions unilatérales, doivent être rejetées si elles sont entreprises prématurément ou trop hâtivement, parce qu'on ne peut faire pression qu'en position de force, soutenu par une force armée suffisante.

Cette théorie conduit à se demander si le seul résultat de vingt-cinq ans de politique de confrontation, par rapport au respect des droits de l'homme, n'a pas été de renforcer les arguments des groupes dirigeants contre les assouplissements et transformations internes. Les exemples viennent facilement

à l'esprit: les interventions de l'Est en Hongrie (1956) et à Prague (1968) furent justifiées à partir non seulement des dangers de contre-révolution mais aussi de la situation stratégique internationale; et ce fut aussi le cas des pressions extérieures pour empêcher des transformations internes au Portugal, en Italie et en Grèce.

#### **4. L'armement comme défenseur des Droits de l'Homme**

Une variante de la troisième théorie est que la possession de forces armées est indispensable pour promouvoir et pour défendre les Droits de l'Homme, tant qu'il n'existe pas de mécanisme et de procédures internationaux adaptés et qu'elle est aussi efficace pour défendre des valeurs essentielles contre toute pression venue de l'extérieur. Ainsi, l'exercice du droit à l'auto-détermination est difficile à envisager s'il ne peut être conforté par suffisamment de puissance. De même, la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme — en eux-mêmes violations institutionnalisées des Droits de l'Homme — et la défense de la liberté récemment conquise n'auraient guère pu avoir tant de succès sans au moins la menace de la force. Là encore les arguments sont connus: l'homme ne vit pas que de paix; dans une société internationale anarchique, les luttes pour la puissance et les intérêts vitaux sont inévitables et la violence incontournable.

#### **5. L'insistance sur les Droits de l'Homme comme obstacle au désarmement**

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, on peut se demander si les efforts pour faire dépendre la détente, le désarmement et l'amélioration du bilan de certains pays en matière de Droits de l'Homme ont été couronnés de succès dans le passé. Il n'est pas surprenant, par conséquent, que des experts occidentaux — tout aussi préoccupés par la question des Droits de l'Homme que leurs adversaires dans cette discussion — aient prôné

une théorie différente. Selon eux, et en disant cela ils se font l'écho de théories similaires développées à l'Est, trop d'insistance sur la mise en œuvre des Droits de l'Homme (c'est-à-dire, pour être précis, surtout les droits civiques et politiques, selon l'interprétation occidentale) porterait préjudice au processus de détente et saperait toute tentative de véritable désarmement. Reconnaître le statu quo, s'abstenir de ce que l'adversaire considère comme une interférence inacceptable, accepter les zones d'influences établies: autant de conditions nécessaires au désarmement.

Certains de ceux qui avancent des arguments dans ce sens sont prêts à admettre que, parfois, des choix difficiles doivent être faits et qu'ils sont prêts à payer le prix et à donner la priorité dans ce cas à la détente internationale et à la stabilisation des relations.

D'autres, je présume, seraient d'avis que l'incompatibilité ne jouerait que dans une perspective à court terme; ce que l'on fait, c'est donner la priorité à la détente (dans le sens restrictif) et, ce faisant, l'on améliore les chances de promouvoir les Droits de l'Homme dans l'avenir. Peut-être cela est-il vrai. Mais que cela convainque ceux qui sont en train d'être persécutés ou qui voient avorter leurs tentatives de transformations internes, rien n'est moins sûr.

#### **6. Détente/désarmement et Droits de l'Homme comme processus dialectique.**

Il existe enfin une théorie qui conçoit les liens entre la détente et le désarmement d'une part, et d'autre part les processus de transformation interne — dont on espère qu'ils déboucheront sur des situations où les droits tant civiques et politiques que socio-économiques seraient mieux respectés — comme une relation complexe et dialectique.

Ainsi, la théorie simpliste selon laquelle la détente dans les tensions internationales et les progrès de la coopération dans les domaines technique et économique entre les blocs conduiraient

à une détente au sein même des blocs ainsi qu'à des changements allant dans un sens progressiste, cette théorie est démentie par ce qui s'est passé dans les années 70-80. Nous constatons que le début des années 1970 a vu une diminution considérable des tensions, résultat de la politique allemande d'« ostpolitik » et du processus d'Helsinki. Mais ceci n'a pas conduit à un commencement de désarmement ni à une baisse de la pression bureaucratique et militaire à l'intérieur des Etats. Au contraire, vers la fin des années 1970, nous avons dû faire face à une répression accrue des dissidents en Union soviétique et dans certains pays de l'Est, ainsi qu'à un brusque virage à droite de certains pays de l'Ouest, avec les mutations conséquentes en politique étrangère vers plus de dureté et d'armement, en particulier aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il semble donc que le processus de détente engendre ses propres contradictions. Le fait même que le respect des Droits de l'Homme ait été mentionné comme l'un des principes fondamentaux des relations internationales dans la résolution finale d'Helsinki renforça les interpellations lancées par des groupes, comme celui de la Charte 77 et d'autres, à leurs propres gouvernements afin qu'ils respectent ces principes. Ceci eut pour conséquence une répression féroce, surtout du fait qu'elle illustrait l'hypocrisie du leadership communiste, qui a toujours insisté davantage que les gouvernements de l'Ouest sur l'importance des documents d'Helsinki comme contribution à de nouvelles relations en Europe. (Cette référence à Helsinki, d'ailleurs, n'a pas été utilisée seulement à l'Est. A l'Ouest aussi, des groupes ont appuyé leurs appels sur les accords d'Helsinki, comme la protestation des Sud-Moluquois contre la façon dont le gouvernement hollandais traite ce groupe minoritaire).

On peut donc déduire de tout cela que la réduction des tensions internationales — qui est une condition préalable au désarmement — peut, dans différentes phases du processus, conduire tout aussi bien à une baisse qu'à un accroissement des tensions internes, à un changement progressif et à davantage de liberté qu'à une répression et une militarisation accrues.

Les processus de changement interne — encouragés par des améliorations du climat international — peuvent constituer un défi aux gouvernements conservateurs (des deux côtés) qui essaieront de les bloquer, soit en ravivant la guerre froide, soit en réprimant ou intervenant ouvertement, ce qui gâcherait les fruits de la détente. Ceci est particulièrement vrai si l'on remarque que la détente n'a pas affecté jusqu'à présent l'escalade continue des armements. La raison doit en être recherchée dans le fait que la dynamique de la course aux armements est enracinée trop profondément dans les structures internes des intérêts militaires et socio-économiques. S'attaquer à ces forces est une condition préalable à la fois du désarmement et des Droits de l'Homme.



## CONCLUSION

A première vue, il semble que chacune des six théories brièvement présentées ci-dessus puisse être défendue avec autant de conviction, ce qui est paradoxal, vu leur nature contradictoire. Une analyse plus approfondie pourrait révéler, cependant, que chacun de ces modèles ou théories ne peut être appliqué que sous un ensemble restreint de conditions, ce qui résoudrait le paradoxe. Etablir ces conditions nous aiderait beaucoup à déterminer quand et comment nous pouvons travailler avec efficacité en faveur du désarmement ainsi qu'en faveur des Droits de l'Homme. Personnellement, j'aurais tendance à pencher en faveur de la dernière théorie (la 6<sup>e</sup>), ce qui explique que je me suis davantage attardé sur celle-ci que sur les autres. Si cela est exact, nous devrions être conscients du fait que la détente est recherchée



la chevauchée de la discorde - H. ROUSSEAU

par une alliance de groupes divers qui ont en tête des intérêts très différents (1). Il y a ceux, essentiellement conservateurs, qui dans les sphères dirigeantes des deux côtés mènent une politique de détente avec des intérêts symétriques : soit pour stabiliser leur propre position de puissance à l'intérieur soit pour améliorer leurs chances dans la lutte idéologique « pour libéraliser l'Est » ou « pour améliorer les chances pour la lutte des classes à l'Ouest ». Mais il y a aussi ceux qui voient en la détente une condition préalable à des changements internes à chaque système, changements radicaux (ou réformistes) qui ne bénéficieraient pas nécessairement à l'« autre camp », mais qui amélioreraient vraiment le bien-être et les conditions de vie et contribueraient au respect des Droits de l'Homme.

Du fait des contradictions internes entre les objectifs « détente/désarmement » et « Droits de l'Homme », ainsi qu'entre ceux qui tentent de promou-

voir ces objectifs, la détente pourrait bien, au moins temporairement, mener à une instabilité accrue, avec des effets négatifs en retour. D'un autre côté, ces instabilités — à la fois internes et internationales — sont peut-être une condition nécessaire pour de réelles améliorations dans le domaine des Droits de l'Homme. Si c'est le cas, il est d'autant plus urgent de prendre des décisions qui, particulièrement dans le domaine militaire, empêcheraient les instabilités inévitables de prendre la forme de confrontations militaires. Ce n'est pas ici le lieu de détailler de telles décisions. Ce qui manque, ce ne sont pas des propositions concrètes, allant de mesures améliorant la confiance à un véritable désarmement, mais la volonté de voir en face la conclusion suivante : **les risques d'un changement sont bien moins dangereux que les risques encourus si l'on continue à se reposer sur une politique de « paix par la dissuasion » et sur la course aux armements.**

(Traduit de l'anglais par F. WHYTE)

(1) Après avoir fini ce texte, je suis tombé sur une distinction similaire, faite par le dissident tchèque Jiri Pelikan, entre deux conceptions de la détente. D'un côté il y a la théorie « qui codifie le statu quo en Europe et, par voie de conséquence, accepte la division du continent en deux zones d'influence des superpuissances » et, de l'autre, une théorie qui est son parfait contraire et « qui exclut la guerre et ouvre la voie à la coopération, non seulement entre les gouvernements et les détenteurs du pouvoir économique, mais aussi entre les différentes forces politiques de part et d'autre de l'Europe, ce qui facilite le dialogue et les dialectiques du changement, sans intervention ni pression externe, à l'Est comme à l'Ouest (...). Dans le deuxième cas, la position de puissance des Etats-Unis et de l'Union soviétique, à l'intérieur de leurs zones d'influence, peut et doit être affaiblie ; de nouvelles possibilités politiques en vue de changements nécessaires peuvent alors voir le jour. Pour les peuples de l'Europe de l'Est, la deuxième conception de la politique de détente est la seule qui soit juste : à l'Ouest aussi, cette conception devrait être soutenue par les forces qui se battent pour un nouvel ordre social alternatif ». (J. Pelikan, « Réforme ou révolution, les perspectives et les possibilités de changement dans les pays de l'Est », in P. Kende / K. Pomian, 1956 Varsovie-Budapest, la deuxième révolution d'octobre, Paris, 1978, p. 228-229).

Cet article a été publié dans le BULLETIN OF PEACE PROPOSALS, n° 3-1981. Adresse : BPP, International Peace Research Institute, Radhusgaten 4, OSLO 1, Norvège.

## Pour que l'opinion joue son rôle dans le désarmement

# Despecialiser la défense

**L**'HUMANITE se trouve en face d'un choix : nous devons mettre un terme à la course aux armements et commencer à désarmer ou bien risquer l'anéantissement. » Ainsi s'exprime l'Assemblée Générale des Nations Unies en sa session spéciale sur le désarmement (juin 1978).

Alors que des avertissements de ce genre étaient jadis perçus comme des exagérations naïves au service de thèses généreuses mais utopiques, ils deviennent monnaie courante depuis quelques années dans les milieux les plus divers et les plus « respectables » : organisations internationales, Eglises, universités, commissions d'experts, etc. Même si les opinions les plus diverses s'affrontent à propos de la meilleure manière de mettre un terme à la course aux armements, on peut dire qu'un consensus très large s'est manifesté sur le sentiment que c'est là l'un des problèmes majeurs que l'humanité doit résoudre dans les décennies à venir, sous peine de disparaître.

Quel peut être, quel doit être le rôle des « opinions publiques » dans la solution de ce problème ? C'est là une question que les divers documents inter-

nationaux abordent avec grande prudence. D'une part, bien entendu, ils affirment tous que l'opinion publique « a un grand rôle à jouer », qu'il faut l'informer sur la gravité du problème, qu'elle doit exercer son influence sur les gouvernements, etc. Mais d'autre part, rien de bien précis n'est jamais dit quant aux moyens d'action que cette opinion pourrait utiliser ; bien plus, les rédacteurs de ces diverses déclarations semblent, en fin de compte, plutôt réticents à l'idée de voir des « non spécialistes » s'intéresser de trop près à des questions qui touchent nécessairement la « chasse gardée » des militaires, diplomates, responsables politiques... L'invocation à l'opinion publique, dans ce genre de textes, apparaît donc le plus souvent comme un rite nécessaire à la légitimation du reste, rarement comme un élément essentiel de l'effort de désarmement.

Ce problème du rôle de l'opinion publique revêt pourtant une importance de plus en plus grande : il se trouve, en effet, à la croisée de deux évolutions historiques qui caractérisent les politiques de défense à l'ère des armes de destruction massive et de la stratégie de dissuasion.

D'une part, en raison de l'évolution technologique des systèmes d'armes, de la complexité des doctrines stratégiques, de l'aridité des diverses négociations sur l'« Arms control », l'**homme de la rue** est de moins en moins à même, non seulement de se faire une opinion, mais même de s'intéresser à ces questions. Elles sont ressenties comme « affaires de spécialistes » qui savent mieux que nous ce qui est raisonnable. Mais, par ailleurs, inversement, les conséquences d'un éventuel conflit sur les populations civiles seraient sans commune mesure avec ce qu'elles ont pu être dans les conflits historiques passés. Alors que la population civile était un « réservoir » (de travail, de soldats) relativement à l'abri des destructions, elle devient, avec la stratégie de dissuasion nucléaire, la cible même de l'ennemi. Ce n'est d'ailleurs là que l'aboutissement d'une tendance séculaire : depuis les guerres du XIX<sup>e</sup> siècle, la proportion des non combattants parmi les victimes de conflits n'a cessé d'augmenter. On peut dire, sans vouloir cultiver le paradoxe, qu'il serait aujourd'hui plus dangereux, en cas de conflit nucléaire, d'être civil que militaire...

C'est donc au moment où l'**homme de la rue** devrait être plus que jamais intéressé par les questions de défense qu'il s'en trouve le plus radicalement dessaisi pour des raisons à la fois politiques et techniques. Il y a là une incohérence à laquelle il importe de remédier. Les dangers inhérents à la course aux armements sont en effet multipliés dans une situation où les décideurs peuvent s'abriter derrière la complexité des problèmes pour ne rendre de compte à personne. Certes, l'**histoire** nous apprend que, depuis longtemps, la politique étrangère, et plus particulièrement la politique militaire, ont été les « domaines réservés » des Princes. Est-ce une raison suffisante pour accepter cela comme une **fatalité historique** ? Il importe de chercher les moyens de ramener sans cesse sur la place publique un débat que beaucoup voudraient au contraire mener entre initiés « compétents » et « responsables ». Après tout, il s'agit de débats qui ne sont pas tout à fait du même ordre que les autres débats politiques : il ne s'agit pas seulement de décider des **modalités** de notre vie en société, mais de l'**existence même de notre société**.

En ce sens, l'argument selon lequel tout le monde ne peut pas s'intéresser à tout dans une société complexe comme la nôtre ne s'applique pas ici : on peut, à la rigueur, admettre que la plupart des citoyens vivent sans information et sans opinion personnelle sur la politique monétaire, par exemple, mais on ne peut accepter qu'ils soient tenus à l'écart de débats et de décisions qui concernent, à plus ou moins long terme, leur liberté et leur existence mêmes.

Vraisemblablement, cette nécessaire « dé-spécialisation » des débats sur la défense ne se heurtera pas uniquement aux réticences des responsables en place ; elle risque aussi d'être assez mal accueillie par la plupart des gens, lesquels s'accordent assez bien, finalement, d'une situation qui les délivre de préoccupations trop angoissantes. En ce sens, la proposition faite ici n'est absolument pas démagogique. Lorsqu'un danger devient extrêmement menaçant, et qu'aucune conduite de protection personnelle ne semble possible, toute personne a tendance à nier ce danger, soit en affirmant qu'on en exagère l'importance, soit en refusant de le voir. C'est pourquoi les cris d'alarme qui se multiplient à propos de la course aux armements peuvent très bien provoquer un effet inverse à celui qu'on en attend : s'ils se maintiennent dans le registre « catastrophiste », s'ils ne s'accompagnent pas de propositions positives pour résoudre le problème, ces cris d'alarme peuvent rendre l'opinion encore plus résignée et apathique. Plus le problème apparaît grave et insoluble, plus on est content que « d'autres » s'en occupent...

Même si un grand effort d'**information** de l'opinion sur les réalités de la course aux armements est nécessaire, il est donc loin d'être suffisant. Il ne s'agit donc pas de multiplier les « spécialistes » de la défense, mais bien de « **dé-spécialiser** » la **défense**, ce qui est tout différent. Cette dé-spécialisation pourrait s'opérer principalement de trois manières :

— montrer que la notion de « **défense** » est beaucoup plus large que ne le laisse croire l'identification presque automatique que nous faisons entre défense et appareils militaires ;

— affirmer fortement que **les politiques de défense** ne peuvent être laissées à la seule logique de la violence directe ou du réalisme à court terme, mais doivent être **légitimement soumises** à des évaluations « externes » : débats politiques, questionnements éthiques, voire théologiques (pour ceux qui se réfèrent à une foi religieuse) ;

— rechercher **des modes de défense** qui augmentent, favorisent la responsabilité et la participation active du plus grand nombre.

## 1. Une approche pluri-disciplinaire

On risque de ne rien comprendre aux politiques de défense et aux phénomènes tels que l'actuelle course aux armements si on les considère seulement du point de vue militaire. Il faut se donner les moyens d'analyser la « défense » dans toutes ses dimensions :

— **psychologique**. On a pu dire que « tout discours sur la défense a pour arrière-fond un discours sur la mort ». Il est évident que la notion de défense touche à des couches très profondes du psychisme individuel. Les contributions des éthologues, psychologues, psychanalystes sur les notions d'agressivité, de « territoire », d'instinct de mort, etc. sont absolument essentielles à une meilleure compréhension de ce qui est en jeu pour chaque individu dans une décision touchant à ce qu'il perçoit (à tort ou à raison) comme défense ;

— **sociale**. La « défense », ce n'est pas d'abord celle d'une société contre ses voisins, c'est d'abord celle d'un groupe social à l'intérieur d'une société. Chaque groupe apprend à défendre ses « intérêts », parfois sa survie, contre les intérêts contradictoires des autres groupes : conflits ethniques, religieux, sociaux, idéologiques, etc., offrent des expériences de défense plus quotidiennes et plus immédiates que la « défense nationale ». Et ces défenses-là s'exercent par des moyens tout autres que militaires : manifestations, grèves, campagnes de presse, pressions économiques, boycotts, etc. Une « dé-spécialisation » de la défense au niveau national doit donc s'appuyer sur l'expérience de ces pratiques

quotidiennes de défense. Elle permettra aussi de mieux mesurer l'ampleur du contrôle social exercé par les Etats sur les citoyens.

— **historique**. Les sciences historiques peuvent contribuer à élargir la notion de défense en montrant la grande diversité des formes d'action que les groupes humains ont adoptées pour se défendre dans le passé. Elles sont également nécessaires, à un tout autre niveau, pour comprendre les attitudes des divers acteurs internationaux dans l'actuelle course aux armements ; ainsi, par exemple, il est impossible de comprendre l'attitude de l'URSS vis-à-vis de ce qu'elle appelle sa « sécurité » si l'on ignore que l'invasion hitlérienne lui coûta 10 % de sa population.

— **économique**. Les dépenses militaires mondiales représentent de 6 à 8 % du produit mondial brut ; plus de la moitié de la recherche scientifique se fait sur des projets militaires ; le commerce des armes est devenu pour certains pays industrialisés un facteur essentiel de richesse, et pour certains pays pauvres une cause importante de sous-développement. Toutes ces retombées économiques de la course aux armements doivent être analysées et évaluées soigneusement. Il convient, par exemple, d'évaluer l'opinion de ceux qui affirment que le « moteur » de la course n'est plus aujourd'hui la volonté de surpasser la puissance militaire de l'ennemi potentiel, mais le poids acquis dans l'un et l'autre blocs par le complexe « militaro-scientifico-industriel », d'une part, et le complexe « bureaucratico-militaire », de l'autre...

En ce qui concerne la participation des citoyens à l'effort de défense de leur pays, il est clair qu'elle prend de moins en moins la forme d'une participation personnelle (service militaire) et de plus en plus celle de la « contribution » financière (par le travail dans des industries liées à l'armement, pour beaucoup, et par l'impôt, pour tous).

## 2. Interrogations sur les valeurs

On suppose trop facilement que les décisions en matière de Défense nationale ne sont soumises qu'à la logique des « rapports de force » et que,

si l'on ne veut pas se laisser dominer ou annexer, il n'y a pas vraiment de choix. Les jugements de « valeur », qu'ils soient politiques, éthiques ou religieux, sont alors déclarés non-pertinents, quoique respectables, parce qu'ils ne tiennent pas compte de la « réalité ». Face à une telle affirmation, il importe, certes, de faire en sorte que soient mieux informés ceux qui, par fonction ou par conviction, veulent porter des jugements publics sur les différentes politiques de défense ; mais il importe surtout de dénoncer l'idée naïvement positiviste selon laquelle l'adoption de politiques « réalistes » se fait sans aucun jugement de valeurs. En fait, les décisions actuelles sont tout autant l'expression de jugements de valeur, de nature politique et éthique, que les critiques de ceux qui s'y opposent. Ce point est beaucoup plus important qu'il ne peut y paraître, et il concerne d'ailleurs bien d'autres domaines que celui de la défense : partout les « techniciens » ont tendance à présenter comme politiquement et moralement « neutres » des décisions qui sont en fait l'expression de leur propre système de valeurs, conscient ou non.

On peut « juger » les politiques de défense, notamment selon trois types de critères :

— **politique.** Selon l'idée que l'on a du type de société à réaliser, on penche vers telle ou telle option en matière de défense. Ainsi, par exemple, une conception anarchiste penchera vers une suppression totale de l'armée, une conception centraliste (capitaliste ou socialiste) favorisera une politique permettant le contrôle de l'instrument de défense par l'Etat, notamment l'arme nucléaire. Une politique d'orientation autogestionnaire sera portée à chercher des formes de défense populaire, soit armée (comme en Yougoslavie), soit basées sur la résistance civile. Cela ne signifie pas qu'on puisse choisir des politiques de défense « à la carte » en fonction uniquement de leurs retombées politiques, puisque, par définition, il faut tenir compte en ce domaine de ce que font les autres acteurs internationaux. Mais cela signifie que **toute politique de défense est liée**, qu'elle le dise ou qu'elle le cache, à un projet sur la société, et qu'elle doit donc être jugée, évaluée par rapport à cela **aussi**.

— **éthique.** Il est frappant de constater que les responsables politiques et militaires, même lorsqu'ils prétendent agir en fonction de critères les plus immédiatement pragmatiques, éprouvent le besoin de tenir un discours de légitimation éthique. En matière d'armement, le **droit de légitime défense** (non seulement du « territoire » et des « valeurs », mais aussi des intérêts déclarés « vitaux ») est toujours invoqué comme le grand principe légitimateur. Sans aller jusqu'à remettre en cause le bien-fondé de ce principe traditionnel, on est en droit de s'interroger sur l'**usage** qui en est fait, lorsqu'on voit les conséquences objectives des politiques qu'il a légitimées : une accumulation de puissance destructrice telle qu'il n'y aurait, en cas de conflit général, rien à **défendre** chez soi, mais tout à **venger** chez l'autre. Il y a là un passage du principe de défense au principe de vengeance, base de la stratégie de dissuasion, qui n'a pas suffisamment fait l'objet de réflexion éthique.

— **théologique.** Il est normal que ceux qui se réfèrent à une foi religieuse particulière éprouvent le besoin d'évaluer les politiques de défense de leur pays (comme d'ailleurs ses politiques familiales, sociales, pénales, etc.) en fonction de critères qui leur sont propres. La tradition chrétienne qui domine en Occident est riche de toute une réflexion sur la guerre. Entre les positions extrêmes du pacifisme chrétien et de la Croisade, la théologie traditionnelle a retenu et développé une position moyenne, celle de la « Guerre Juste ». Que peut-on dire de la guerre nucléaire et de ses préparatifs en fonction des critères de la « Guerre Juste » ? C'est là une question qui ne peut laisser indifférent aucun chrétien, civil ou militaire. Toute une réflexion peut aussi se développer à partir d'une critique de l'**idolâtrie** moderne de la « sécurité ». Si toute foi implique l'acceptation d'un certain risque, on peut dire que le développement récent des idéologies de la **sécurité** intégrale et des énormes appareils « de sécurité » est à analyser non seulement comme phénomène socio-politique, mais comme phénomène religieux d'idolâtrie.

### 3. Recherche de solutions

La dé-spécialisation ne saurait se limiter à une diffusion d'information et à un élargissement des points de vue sur les politiques de défense. Si l'on partage l'analyse selon laquelle l'un des dangers majeurs de la course aux armements vient de ce que les décisions ne sont pas contrôlées par une large part de la société, il importe de trouver des moyens de rendre aux citoyens non spécialistes une part de contrôle, et même de responsabilité dans l'orientation et la mise en œuvre de ces décisions. En ce sens, les **recherches sur des « alternatives »**, même lorsqu'elles paraissent peu réalistes à court terme, sont une part essentielle de l'effort pour contrôler, freiner, puis renverser la course aux armements. Il est en effet probable que l'opinion publique ne se satisfiera pas d'une simple dénonciation alarmiste des dangers, si graves soient-ils, vers lesquels nous courons. Elle a besoin aussi de comprendre comment la « défense » de ce qui est cher à chacun peut être assurée par d'autres politiques et d'autres moyens. Il va sans dire que ces alternatives doivent répondre au minimum à deux critères :

— accroître plutôt que diminuer la participation du plus grand nombre à la défense ;

— ne pas alimenter une autre forme de course aux armements.

Le mouvement de « dé-spécialisation » esquissé ici devra prendre de larges proportions pour porter ses fruits. Cela exige tout un travail de formation, de vulgarisation, d'information. Tant que l'opinion publique sera laissée en dehors des débats sur la défense, ou qu'elle n'y interviendra que sur le mode de la protestation indignée ou angoissée, il est à craindre que son poids ne sera pas très lourd pour faire pencher la balance du côté du désarmement. Le savoir est, comme partout, la condition d'un pouvoir.

### DEFENSE ET PAIX

Service de Formation et d'Information,  
23, rue N.-D.-de-Lorette, 75009 PARIS

## SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE

*DELMAS Claude, Le Désarmement, Que sais-je ? n° 1792, PUF, 1979.*

*COLARD Daniel, Le Désarmement, Coll. U2, A. Colin, 1972.*

*KLEIN Jean, L'entreprise du désarmement 1945-1964, Cujas 1965.*

*SIMS Nicholas, Approaches to Disarmament, Quaker Peace and Service, Londres, 1979.*

Ouvrages plus spécialisés :

*FURET Marie-Fr., Le Désarmement nucléaire, Pédone, 1973 (300 p.).*

*MYRDAL Alva, The Game of Disarmament, Spokesman, Nottingham, 1980 (400 p.).*

*(par une diplomate suédoise qui a été mêlée depuis 25 ans à toutes les négociations sur le désarmement).*

Les Annuaires du SIPRI, publiés chaque année en juin, contiennent toujours une analyse des différentes négociations en cours et des accords obtenus. On peut les consulter dans les bibliothèques spécialisées (et, à Paris, au Centre Beaubourg).

De même, les rapports annuels de l'Institut d'Etudes Stratégiques de Londres contiennent des analyses sur l'Arms Control. Ils sont traduits chaque année par les Editions Berger-Levrault dans leur collection « Stratégies », sous le titre « Situation stratégique mondiale ».

Les documents des Nations Unies peuvent être obtenus sur demande, et parfois gratuitement selon leur importance, auprès du Center for Disarmament, United Nations, New York 10017, USA.

## **DISARMAMENT CAMPAIGNS**

*Tous les mois, sous forme brève et ramassée, un journal (en Anglais seulement, hélas) donne les principales nouvelles de tous les mouvements qui font campagne pour le désarmement et la paix en Europe et aux USA, avec parfois des nouvelles plus mondiales également.*

*Réalisé par une équipe internationale, au siège du mouvement hollandais IKV (présenté dans ANV 43).*

*Abonnement pour un an : 30 florins hollandais  
Adresse : Disarmament Campaigns - Postbus 18747 - 2502 ES's-Gravenhage - Pays-Bas.*

## **DEPLIANT SUR LA GUERRE ATOMIQUE**

*Enfin un outil de sensibilisation du grand public ! Un petit dépliant qui présente, en 22 questions avec leurs réponses, les principales données concernant les armes et les stratégies nucléaires. Intitulé « La guerre atomique », il est édité par ECOROPA.*

*40 dépliants : 35 F port compris*

*160 dépliants : 90 F port compris*

*Adresser les commandes ECOROPA, 82, rue de Folie-Méricourt, 75011 PARIS.*

## *Le mouvement de paix européen*

(suite du numéro précédent)

# Quelle stratégie pour le mouvement de paix allemand ?

par Roland VOGT

Roland Vogt est un des coordinateurs nationaux du mouvement qui, en Allemagne, rassemble les « initiatives de citoyens ». Il est l'un des organisateurs de la manifestation de Bonn.

Ami de longue date du mouvement non-violent français, il a déjà écrit pour ANV (n° 18) et s'est rendu plusieurs fois au Larzac.

### **Un pays divisé, une paix indivisible**

Jusqu'à ces dernières années, le mouvement de paix allemand ne concernait que la République Fédérale Allemande c'est-à-dire la partie occidentale de l'ancien Reich rattachée à l'OTAN à la fin de la dernière guerre. Mais depuis peu, les choses ont changé. « Notre » mouvement de paix — le mouvement ouest-allemand — a franchi la frontière. En effet, si le mouvement de paix ouest-allemand a culminé lors de la manifestation de 300 000 personnes à Bonn, le 10 octobre 1981, 5 000 personnes se sont à leur tour rassemblées le 13 février 1982, dans l'église Sainte-Croix de Dresde, en RDA, pour réclamer l'arrêt de la course aux armements. Le 13 février est l'anniversaire du bombardement de Dresde par les Anglais et les

Américains en 1945. Cette date est le symbole de l'une des expériences humaines les plus horribles dans le domaine de la « guerre totale » (1). On peut dire que la destruction de Dresde est à la guerre conventionnelle ce que Hiroshima et Nagasaki sont à la préfiguration d'une guerre nucléaire. Ainsi, par-delà les clivages idéologiques et politiques dans une Allemagne divisée, le mouvement de paix prend racine à l'Ouest comme à l'Est.

(1) Dans son roman « *L'adieu à la femme sauvage* », Henri de Coulonges a réussi à faire comprendre toute l'atrocité du bombardement de Dresde.

## Que faire si les Américains restent ?

En République Fédérale, ce que l'on appelle le « Mouvement de Paix » a vraiment commencé après la décision de « réarmer » prise par l'OTAN le 12 décembre 1979. Cette notion de « réarmement », jusque-là inconnue dans le vocabulaire allemand, a été créée par le ministre des Affaires Etrangères, M. Genscher, du Parti Libéral. C'est typiquement un terme de propagande que l'on peut difficilement traduire (\*). C'est une façon de fixer par le langage une position idéologique selon laquelle l'OTAN, avec l'implantation des missiles Cruise et des fusées Pershing, ne ferait que réagir au « réarmement préalable » de l'Union Soviétique avec ses SS 20. Ainsi est-ce avant tout parce que les Etats-Unis ont rompu « l'équilibre de la terreur » en vigueur dans les années 50 et 60 qu'un large mouvement anti-armes nucléaires a vu le jour en Allemagne Fédérale.

Deux facteurs remettent aujourd'hui profondément en cause la théorie de la dissuasion : d'une part, l'amélioration considérable de la précision de tir des armes atomiques, d'autre part, la décision des USA d'installer des bases de lancement en Europe. Jusqu'à présent, la dissuasion nucléaire reposait sur l'idée de la non-utilisation des armes atomiques. Si l'apocalypse était possible, elle ne devait pas pouvoir se réaliser. « Celui qui frappe en premier, meurt en second ». Telle était la formule consacrée pour prouver que la dissuasion était la meilleure garantie de la sécurité.

Mais l'amélioration des nouveaux systèmes d'armes met en doute la crédibilité d'une **capacité de riposte** de l'adversaire. Or, cette possibilité de riposte immédiate apparaît comme l'élément déterminant de l'équilibre de la terreur. La faculté de toucher et d'anéantir des cibles précises, y compris les silos souterrains de l'ennemi, c'est-à-dire de détruire littéralement l'adversaire au sol sans que celui-ci ait les moyens de déclencher son propre système d'armes, vient sérieusement ébranler la crédibilité d'une « capacité de riposte ». Le rapport annuel de l'Institut suédois de Recherche sur la Paix (SIPRI) l'exprime très nettement : « Il est impossible de poursuivre une politique de dissuasion atomique avec l'existence d'armes capables de toucher des cibles déterminées ; en effet, il faut que l'adversaire admette, bon gré mal gré, que les ogives du camp opposé sont dirigés sur des objectifs militaires et non sur des villes. En d'autres termes : la

(\*) N d T : « Nachrüstung » : armement **après**, en réponse à un armement existant déjà, **avant**, chez l'adversaire : **Vorrüstung**. Mots dont la concision est impossible à traduire.

certitude de toucher sa cible, c'est la mort de la dissuasion. Une guerre atomique limitée, c'est-à-dire la destruction des bases militaires ennemis, est alors la seule stratégie crédible et donc la seule possible. Tout ce qu'on peut en fait imaginer de guerre atomique limitée repose actuellement sur un nombre considérable de technologie de première frappe ».

En outre, la réduction considérable du délai entre le déclenchement de l'alerte et celui de la riposte fait que l'on ne peut écarter le danger qu'une guerre nucléaire puisse se déclencher par **inadvertance**. De même, on ne peut exclure l'hypothèse que l'Union Soviétique devance l'implantation des nouvelles armes américaines en frappant de façon préventive les bases de l'OTAN en Europe. Pour toutes ces raisons, il est évident que la **TERREUR A PERDU SON EQUILIBRE ET L'EQUILIBRE SA TERREUR**.

Reconnaitre que le système international de la dissuasion repose sur des hypothèses incertaines n'est pas nouveau pour les chercheurs de la paix en RFA. L'évolution technologique des armements de même que celle des dispositifs de protection anti-fusées (Anti Ballistic Missiles, ABM) des années 60 avaient déjà montré clairement la précarité de l'équilibre de la dissuasion : l'assurance d'une capacité de riposte apparaissait comme très problématique. Cependant, à leur époque, ces doutes n'ont pas réussi à mobiliser l'opinion publique.

L'opinion publique de la République Fédérale des années 79-80 a réagi différemment que dans les années 60. Il y a plusieurs raisons à cela :

- la politique de détente amorcée par le gouvernement Brandt et la « coalition Heinemann » (2) ;
- depuis 1969, à l'initiative du président Heinemann, la recherche pour la paix a été financée (3) ;
- l'apparition de forces extra-parlementaires innovatrices développant des analyses politiques solides ;

(2) G. Heinemann, membre du SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands : parti social-démocrate allemand) a été élu en 1969 président de la RFA par une majorité SPD/FDP, ce qui conduisit ensuite à la coalition gouvernementale SPD/FDP.

(3) Deutsche Gesellschaft für Friedens- und Konfliktforschung (DGFK) : association allemande de recherche sur la paix et les conflits, financée par l'Etat fédéral, les Länder, les syndicats et les églises ; les Länder CDU/CSU se sont retirés récemment parce qu'ils désapprouvaient le travail du DGFK.

CDU : Christlich-Démocratische Union : Union chrétienne démocrate.

CSU : Christlich-Soziale Union : Union sociale chrétienne, implantée en Bavière.

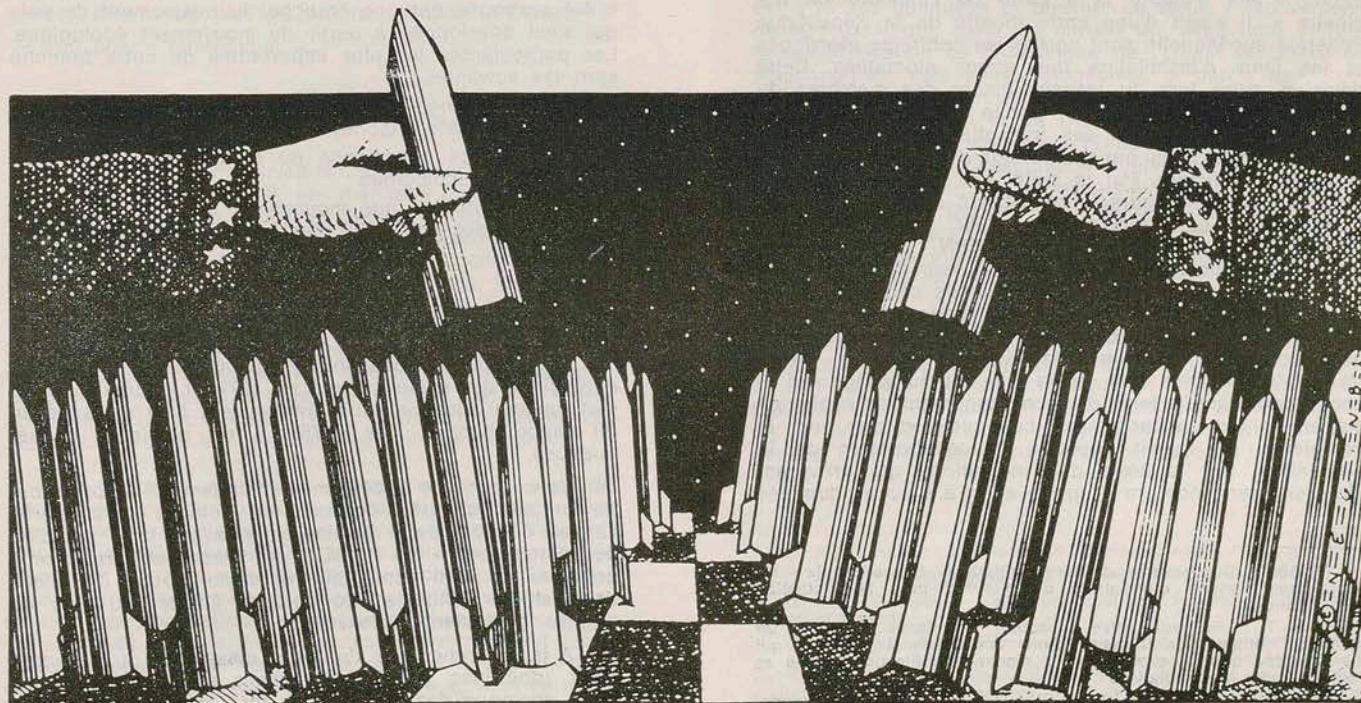
- l'expérience acquise par les « groupes de citoyens » dans différents conflits sociaux de la résistance directe non-violente contre de grands projets industriels (notamment les centrales nucléaires) ;
- l'apparition d'experts en matière de sécurité militaire proposant des solutions alternatives ;
- l'existence d'une conception de la défense non-militaire fortement développée par la recherche sur la paix ;
- et finalement, la nouvelle conception américaine de la défense évoquée plus haut, à savoir l'annonce par le gouvernement Reagan de la rupture de la doctrine d'équilibre, dans le but ouvertement avoué d'avoir une supériorité militaire suffisante pour « gagner » une guerre atomique limitée, sur le territoire européen. C'est ce qu'on appelle la « doctrine de la première frappe ».

C'est avant tout cette nouvelle politique des Américains qui a mobilisé une grande partie de l'opinion ouest-allemande. Elle a ouvert les yeux à beaucoup de gens sur l'importance du danger. Ils croyaient jusque-là être dans une certaine sécurité bien qu'ils vivent sur un volcan atomique.

A la question de la guerre froide : « QUE FAIRE SI LES RUSSES VIENNENT ? », s'ajoute aujourd'hui la question : « QUE FAIRE SI LES AMERICAINS RESTENT ? »

### La mobilisation de l'opinion

Ainsi, la remise en cause de l'idéologie de l'équilibre par l'administration Reagan pose-t-elle le problème de la présence des armes atomiques américaines en Europe. La République Fédérale n'est-elle pas autre chose qu'une gigantesque rampe de lancement pour les missiles amé-



ricains ? Que signifient les belles paroles prêchant la défense de la liberté si être défendu en cas de conflit revient à une condamnation à mort ?

Pour exprimer notre désapprobation de la politique des USA, nous nous sommes rendus sur les bases de lancement des forces armées U.S. Par exemple, en août 1980, les « Verts » ont été à Quirnheim, près de Grünstadt, sur la route du vin dans le Palatinat. De même, les membres d'une organisation de défense de la nature (BBU) (4) et les Verts avaient appelé à une « conférence active », près de Lauterbach/Vogelsberg. A ces occasions, nous essayons de discuter avec les soldats américains, de leur faire comprendre que leur présence ne renforce pas notre sécurité mais, bien au contraire, est la source d'un danger de mort pour nous (ce qui étonne beaucoup les simples soldats qui croient vraiment à la valeur de leur mission). Nous leur disons : « GO HOME AND KEEP FRIENDS » (rentrez chez vous, et restons amis). Mais c'est à la population ouest allemande que nous nous adressons en premier lieu. Depuis 1977, notre préoccupation a été d'établir la « **carte de l'implantation nucléaire** ». Il s'agit d'une carte muette de la République Fédérale sur laquelle sont notées les centrales atomiques et les lieux d'installation des armes atomiques. Cette décision, prise lors du rassemblement des membres du BBU en 1977, a été annoncée par la télévision allemande. Nous avons alors reçu des indications fournies par la population mais aussi par des soldats de la Bundeswehr (5) et certains officiers. Par la suite, des journaux reprirent l'idée et lancèrent leurs journalistes à la recherche d'informations en ce domaine. Début 1981, le quotidien Berlinois **Taz** et le magazine **STERN** publièrent les premières éditions de cette carte. De leur côté, les Verts créèrent une affiche qui mentionnait les centrales et les bases nucléaires. Dans la première version de cette affiche, les noms des lieux d'implantation n'étaient pas indiqués pour des « raisons didactiques ». Chacun devait trouver lui-même le nom de la ville ou du village qui le concernait. Dans le texte d'accompagnement, on expliquait clairement que la carte était incomplète et que pour la compléter, on faisait appel à la collaboration de la population. Sur la base des indications qui arrivèrent alors en grand nombre et grâce aussi à d'autres données

(4) BBU : Bundesverband Bürgerinitiativen Umweltschutz : regroupement fédéral d'initiatives de citoyens pour la protection de la nature.

N d T : Bürgerinitiative : action spontanée face à un problème (effectif de classes dans une école, pollution...) qui s'arrête dès que le problème est résolu. Mobilisation rapide et fréquente de la population.

(5) Bundeswehr : armée de la République Fédérale Allemande.

fournies par des experts tel l'américain William Arkin, une deuxième version de la carte fut élaborée. Mais cette fois-ci, avec la transcription du potentiel atomique de la RDA. Le sens de ce projet était et reste celui de faire comprendre à l'opinion l'étendue de la menace et de mobiliser des initiatives locales face aux installations nucléaires les plus proches. Nous avons suivi pour cela la méthode théâtrale de Bertold Brecht qui voulait « **motiver le public à l'action** ». Pourquoi ne pas entraîner l'opinion à agir, le public du « théâtre européen », ce futur théâtre des hostilités qu'est l'Europe dans la terminologie de l'OTAN ?

La résistance n'aura une chance de succès que si elle est bien ancrée régionalement. Nous voulions en même temps découvrir quelles pourraient être les implantations les plus probables des Pershings II et des missiles Cruise car les populations avoisinantes directement concernées doivent être les premières informées pour se préparer à une résistance directe.

Cette forme de « motivation du public à l'action » a été pratiquée par une branche du mouvement de paix qui s'est développée à partir du mouvement écologique. Les particularités les plus importantes de cette branche sont les suivantes :

- l'expérience de la résistance par actions directes non-violentes (Whyl, Gorleben, etc.) ;
- prise de conscience du danger de guerre d'un point de vue écologique ;
- le sentiment que mouvement écologique et mouvement de paix font partie **d'un seul et même mouvement** pour la vie.

## Mouvement écologique et mouvement de paix

Le travail en commun des mouvements de paix et écologique qui a été amorcé en 1979 et poursuivi systématiquement (quelques militants avaient déjà envisagé un tel rapprochement dès 1975), a eu plusieurs conséquences.

Le concept de « **désarmement raisonnable** », forgé lors du premier congrès commun en octobre 1979 (après l'appel de Brejnev à Berlin-Est et avant la « décision de réarmement » de l'OTAN), fut inscrit au programme politique du parti écologique et devint l'objet de prises de positions officielles de certains Länder au sein de l'Eglise protestante allemande.

A la différence des doctrines classiques du désarmement (doctrines d'un désarmement équilibré, égal en droit, analogue des deux côtés), un « **désarmement pré-**

table calculé » n'exige pas a priori que l'autre fasse un pas identique. Au contraire, cette mesure est tout d'abord **accomplie** dans l'attente, publiquement formulée, que l'autre partie réponde dans un proche avenir par une mesure **semblable**. Si un tel pas se produit, alors la partie qui a désarmé en premier peut se permettre, face à son opinion publique, de procéder à d'autres mesures de désarmement. Cette politique de désescalade ainsi désarmée peut enclencher, dans le meilleur des cas, une **course au désarmement**.

Dans cette nouvelle conception du désarmement, un mouvement politique puissant est nécessaire pour forcer la politique officielle à corriger son orientation.

Or, on peut se demander si, à ce jour, le mouvement de paix en République Fédérale est véritablement en mesure de faire changer la stratégie de l'OTAN. Ce mouvement est encore :

- trop hétérogène ;
- trop préoccupé par ses propres conflits internes ;
- trop peu « stratégique ».

### La diversité du mouvement de paix

La diversité du mouvement de paix ouest allemand est souvent considérée par ses membres comme un atout. On pouvait adhérer à cette opinion lorsque, dans la première phase de rassemblement et d'élaboration de sa stratégie, il s'agissait d'être le plus ouvert possible à tous les courants à l'intérieur et à l'extérieur. Mais, à la longue, le morcellement du mouvement de paix risque de lui être fatal parce qu'on ne peut détourner la politique officielle — bien ancrée dans les esprits — que si on lui oppose une conception **commune** des initiatives à entreprendre. Selon les analyses du « *Spiegel* » et du « *Zeit* », il existe principalement trois courants au sein de ce rassemblement : Les Verts, les chrétiens, la nouvelle gauche.

Les Verts ne mobilisent pas seulement le parti du même nom mais encore une frange importante du mouvement extra-parlementaire des citoyens (Bürgerinitiativen). Leur contribution essentielle est d'avoir développé, en théorie et en pratique, de nouveaux concepts (par ex. « politique de désarmement calculé », indépendance vis-à-vis des blocs capitalistes et socialistes, défense sociale...), introduit ces notions dans les débats politiques et aussi d'avoir réussi à transposer des formes d'action déjà éprouvées dans le mouvement écologique au sein du mouvement de paix.

Les chrétiens dans le mouvement de paix appartiennent moins aux Eglises officielles (protestantes et catholiques) qu'à des groupes qui en sont proches comme Pax Christi, « Instaurer la paix sans armes », « Vivre sans armements » ou encore la « Ligue de réconciliation-Service de Paix » (ASF) (6) et le « Service Communautaire pour la Paix » (AGDF) (7) qui sont devenus célèbres lors de la grande manifestation de Bonn. Ces groupes ont apporté un sang neuf au travail de recherche sur la paix grâce en particulier à leur étroite collaboration avec des partenaires étrangers. C'est particulièrement vrai pour ASF qui travaille depuis des années avec le Conseil Interconfessionnel pour la Paix, en Hollande. L'idée d'une « semaine nationale de la paix » c'est-à-dire l'organisation chaque année d'une semaine de manifestations dans toute la RFA, a été lancée en tout premier lieu par ASF. Celle-ci a d'ailleurs eu un écho considérable en 1980 et 1982 non seulement dans les grandes villes mais aussi dans d'innombrables petites communes.

La contribution de la gauche au mouvement de paix est à la fois complexe et diverse. Le vieux « Mouvement de la Paix », qui, dans les années 50, avait lutté contre la remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest et contre le stationnement des armes atomiques, a perdu sa force politique dans les années 60 à cause du changement d'orientation du SPD et du DGB (8). De petites organisations subsistèrent comme « l'Union allemande pour la paix » (DFU) et « l'Association allemande pour la paix et le Rassemblement des opposants au service de guerre » (DFG-VH) qui ne peuvent se défaire du soupçon d'être noyautés par le parti communiste d'obéissance soviétique, le DKP (9). On imagine que la participation du DKP a beaucoup irrité les esprits.

Par exemple, le gouvernement fédéral, le CDU et les médias ont présenté « l'Appel de Krefeld » comme une belle réussite de la propagande du Kremlin agissant par le DKP et les organisations qui en sont proches. Et pourtant, dans cet appel, il s'agit purement et simplement de la demande adressée au gouvernement par l'ancien général BASTIAN de retirer son approbation à la décision

(6) ASF : Aktion Sühnezeichen / Friedensdienste.

(7) AGDF : Aktionsgemeinschaft Dienst für den Frieden.

(8) DGB : Deutscher Gewerkschaftsbund : Fédération des syndicats allemands.

(9) D K P : Deutsche Kommunistische Partei : petit parti recréé en Allemagne en 68 après que le parti communiste ait été interdit en 1956 par le tribunal constitutionnel de la RFA. Audience réduite : n'atteint pas — et de très loin — les 5% nécessaires pour siéger dans les instances politiques.

de « réarmement » de l'OTAN du 12 décembre 1979. L'appel de Krefeld a été dès le début soutenu par beaucoup de personnalités indépendantes. Cependant, cet appel a eu mauvaise presse parce qu'il fut présenté dans une rencontre organisée par la DFU, l'assistance étant en majorité sympathisante du DKP. Il n'en est pas moins remarquable que malgré cela, l'appel de Krefeld a été signé par deux millions de personnes.

En fait, il faut faire la différence entre le DKP et la « nouvelle gauche » qui s'est développée à partir de l'opposition extra-parlementaire (APO) des années 60 puis morcelée après la dissolution du SDS (mouvement étudiant socialiste) en un grand nombre d'organisations. Après bien des disputes intestines, c'est grâce à des figures de proue comme Rudolf Bahro et Rudi Dutschke (aujourd'hui décédé) que la « nouvelle gauche » a aujourd'hui trouvé sa place dans le « mouvement de vie ». Le morcellement de la « nouvelle gauche » a été quasiment surmonté. Il est toutefois difficile de déterminer quelle est sa contribution spécifique au mouvement de paix.

Comme quatrième composante, il faut mentionner ceux que la presse n'a pas encore reconnus : les « Autonomes ». Parmi eux, on compte le réseau des groupes non-violents ainsi que beaucoup « d'initiatives de paix » régionales qui ne se sont pas encore joints à une plus grande organisation supra-régionale. Tous ces groupes avec le BBU et les Verts s'efforcent de lutter contre la récupération du mouvement de paix par les partis politiques établis du style DKP ou autres. Les « Autonomes » ont appelé à une réunion de travail au niveau fédéral pour le 21 mars. Ce n'est qu'après cette rencontre que l'on pourra juger de leur réelle importance dans le mouvement.

### Et maintenant ?

L'opinion publique est généralement impressionnée par la force de mobilisation du mouvement de paix. Celui-ci restera cependant insignifiant politiquement s'il n'est pas capable par ailleurs de devenir une force de propositions appuyée sur une stratégie politique.

Depuis le 12 décembre 1979, de nombreuses actions symboliques isolées ont été organisées dans tout le pays. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> septembre 1980 (journée contre la guerre), il y a eu des sit-in devant les casernes où les manifestants représentaient tous ensemble le sigle de la paix. Le même genre d'actions a été fait à la veille de la réunion du groupe de programmation nucléaire de

l'OTAN, les 4 et 5 avril 1981 à Bonn, pendant les manœuvres de l'OTAN (par exemple à Vogelsberg, au Nord-Est de Francfort) ou encore près d'un abri anti-atomique, à Dernau dans l'Eiffel, prévu pour accueillir 6 000 personnes de l'appareil d'Etat.

A la suite du congrès commun du mouvement écolo-giste et du mouvement de paix d'octobre 1979, différentes « conférences actives » se sont tenues à l'appel des BBU, DFG-VK et des Verts. Lors de la dernière réunion du même type à Lauterbach, nous avons décidé les projets suivants :

- la généralisation des actions de silence et de jeûnes entreprises en France (avec les Artisans de Paix) mais aussi en RFA dans le courant de l'année 1981 ;
- le développement de l'autoréduction des impôts consacrés aux dépenses militaires ;
- l'organisation d'actions à l'occasion des grandes manœuvres de l'OTAN prévues à l'automne 1982.

Le dénominateur commun du nouveau mouvement de paix, c'est son opposition au « réarmement » de l'OTAN. Mais personne ne peut dire aujourd'hui comment on pourra pratiquement y parvenir. Il faut savoir que les nouvelles fusées doivent être installées en Italie et en Grande-Bretagne dès la fin 1983 et que les premiers travaux de mise en place des missiles Cruise ont été prévus pour cette année.

La situation rappelle étrangement la période qui a précédé la première guerre mondiale. A l'époque, le mouvement ouvrier international était également un mouvement pacifiste. Au cours de nombreux congrès nationaux et internationaux, on affirmait unanimement que la classe ouvrière saurait empêcher la guerre. Dans le manifeste du congrès extraordinaire de l'Internationale Socialiste, les 24 et 25 novembre 1912 à Bâle, en présence de 555 délégués de 23 pays, on se déclarait prêt à « tout », à n'importe quel sacrifice pour empêcher la guerre ; mais sans préciser de quel genre de sacrifice il s'agissait. En d'autres termes, il manquait au mouvement ouvrier international une stratégie politique efficace en mesure d'éviter la guerre.

C'est malheureusement aussi le cas pour le mouvement de paix actuel, du moins en ce qui concerne la branche allemande. Vu de la France, le mouvement de paix allemand peut sembler très fort. Il est pourtant loin de ce qu'il devrait être eu égard à l'objectif qu'il s'est fixé. Les querelles d'organisations tendent toujours à l'emporter, ce qui rend difficile une coordination et une organisation communes efficaces.

Ces derniers temps, il apparaissait que ce n'était pas là un problème spécifiquement organisationnel mais que celui-ci avait des causes beaucoup plus profondes. Dans le mouvement de paix, l'affirmation de l'indépendance vis-à-vis des deux superpuissances tendait à devenir prédominante. Mais les réactions de certains groupes après la proclamation de l'état d'urgence en Pologne ont mis en évidence les sympathies respectives par rapport à l'un ou l'autre des deux blocs. Il est évident par exemple que les groupes proches du DKP restent attachés à la politique de l'Union soviétique. Ceci est apparu clairement lors des discussions préparatoires pour l'organisation du 150<sup>e</sup> anniversaire de la fête de Hambach.

### La Fête de Hambach 1832-1982.

A Hambach près de Neustadt sur la route du vin, non loin de la frontière française, des patriotes et démocrates palatins organisèrent en 1832 avec 300 étudiants de Heidelberg ce qui fut considéré comme la première réunion politique à l'origine de l'Allemagne moderne. Quelques 3 000 participants de toute l'Allemagne et aussi de l'Europe répondirent ainsi à l'appel de deux journalistes, Siebenpfeiffer et Wirth qui, pour réagir à l'interdiction de la liberté de la presse, revendiquaient la création d'un Etat constitutionnel et la suppression des petits Etats féodaux. Par ailleurs, à la même époque, les Polonais se révoltèrent contre le régime tsariste dont ils subissaient l'oppression. Mais ceux-ci furent battus et la Pologne devint une province russe. Nombre de Polonais traversèrent l'Allemagne pour chercher asile en France. La solidarité avec le peuple polonais fut ainsi au centre de beaucoup de discours lors de la fête de Hambach en 1832. Naturellement, les Polonais de passage à Hambach avaient le droit d'y prendre la parole.

Or, aujourd'hui, plusieurs groupes pacifistes du Palatinat rhénan appellent à la tenue d'une fête à Hambach le 27 mai 1982 pour protester contre les dangers d'une guerre nucléaire. Il se trouve en effet que le Palatinat est l'un des plus gros dépôts d'armes atomiques européens, faisant de ce lieu une cible prioritaire en cas de conflit nucléaire. Cette fête vise en même temps à protester contre la volonté de récupération du gouvernement CDU du Land Rheinland qui cherche à se présenter comme le véritable héritier des « rebelles » de 1832. Mais, à notre grand regret, les organisateurs de cette fête refusent de donner la parole à un représentant de Solidarnosc ne serait-ce que pour lui permettre de dire quelques mots de salutation.

Les Verts et le BBU qui participaient jusqu'à présent à la préparation de cette fête tiennent ce refus pour inacceptable. Ils sont d'autant plus amers que le DKP a réussi à mobiliser d'autres groupes que ceux qui lui sont proches sur la même position au nom de l'unité du mouvement. Peut-on dans ces conditions continuer à faire cause commune avec de tels groupes sans perdre notre authenticité ? Dans la mesure où les groupes pacifistes s'obstinent à refuser la présence d'un orateur polonais, le BBU et les Verts ont décidé d'organiser leur propre fête de Hambach, du 20 au 22 mai, mais cette fois-ci, avec un représentant de Solidarnosc. Nous disons : oui à l'unité mais pas à n'importe quel prix.

### La venue de Reagan

Reagan vient le 10 juin au sommet de l'OTAN à Bonn. Pour nous, il s'agit d'une véritable provocation envers le mouvement de paix européen et nous nous employons déjà à préparer une grande manifestation de protestation à Bonn. Cette provocation est d'autant plus inacceptable que dans le même temps se tiendra à New York une réunion extraordinaire sur le désarmement ! Le mouvement de paix est naturellement unanime pour protester massivement contre la tenue du sommet de l'OTAN à Bonn et la visite du numéro un américain, fervent partisan de la stratégie de la première frappe !

Cependant, nous éprouvons une certaine amertume parce que, d'une part, le débat sur la Pologne a été esquivé entre nous, et que, d'autre part, nos énergies se trouvent une fois de plus concentrées sur l'organisation d'une nouvelle manifestation à Bonn. Est-ce que le travail sur le terrain, c'est-à-dire l'opposition concrète aux infrastructures du système nucléaire, n'est pas plus important qu'une réédition de la manifestation du 10 octobre 1981 ?

Auparavant, plusieurs marches seront organisées au moment de Pâques de même qu'une manifestation à Munich, en avril, à l'occasion du congrès du SPD. Une stratégie qui se donne pour objectif d'empêcher l'installation de nouvelles armes nucléaires ne peut se contenter d'aller de manifestation en manifestation. Il est à craindre que le mouvement de paix s'épuise et répète les erreurs du passé. Aussi faudrait-il au mouvement de paix un surcroît d'imagination...

# *Le pacifisme en R.D.A.*

par Emile Noiraut

**A**u début d'octobre 1981, le professeur Robert Havemann, figure de proue de l'opposition socialiste en RDA, rendait publique une *Lettre ouverte à Leonid Brejnev* que contresignaient 27 citoyens de RDA et 150 Allemands de l'Ouest. Les noms des premiers ne nous sont pas, jusqu'à présent, parvenus ; parmi les derniers, par contre, beaucoup de célébrités : Rolf Hochhuth, Luise Rinser, Romy Schneider, Wolf Biermann, Alice Schwarzer, Margarethe von Trotta... Depuis lors, ce sont plusieurs centaines de citoyens de RFA qui ont signé cet appel lancé par un opposant d'Allemagne de l'Est.

Cette initiative a coïncidé avec la visite de Leonid Brejnev à Helmut Schmidt, visite dont l'objet essentiel est le problème des fusées Pershing et SS 20 en Europe centrale. Havemann constate qu'un nombre croissant d'Européens redoutent une guerre nucléaire sur notre continent, qui conduirait à son total anéantissement. L'OTAN comme

le Pacte de Varsovie se rejettent mutuellement la responsabilité de cette situation ; au reste, note Havemann, les signataires de cette lettre ouverte veulent bien croire à la bonne foi des dirigeants de ces alliances militaires, croire que « *Ni l'OTAN, ni le Pacte de Varsovie ne poursuivent fondamentalement des buts agressifs et qu'ils ont un caractère purement défensif* ». Mais cela ne change rien au fait que l'Europe est devenue une poudrière : « *La raison de cette course aux armements tient essentiellement à ce qu'aucune des deux parties en présence ne croit plus aux intentions purement défensives de l'autre.* »

La pierre de touche, le symbole de cet antagonisme mortellement dangereux, ajoute Havemann, c'est le conflit des deux Allemagnes, bastions avancés des deux blocs. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on a cru écarter tout danger d'un nouvel affrontement en Europe centrale en coupant l'Allemagne en deux. Il s'avère aujourd'hui que cette

décision a abouti au résultat inverse : « *La partition de l'Allemagne n'a pas amené la sécurité, elle a constitué au contraire le terrain sur lequel s'est développée la menace la plus mortelle qui ait jamais pesé sur l'Europe... Toute bombe, toute fusée, toute arme même que nos protecteurs installent sur le sol allemand ne constituent pas une garantie de paix, mais ne font que nous rapprocher du désastre.* »

### Les tabous

Comment sortir de ce cercle vicieux ? Répondant à cette question, Havemann ne craint pas de faire un pas en terrain brûlant, ébréchant au passage quelques solides tabous : il faut, dit-il, revenir à la perspective — qui fut longtemps celle de l'Union soviétique — de la démilitarisation des deux parties de l'Allemagne, il faut que la RDA et la RFA quittent les pactes militaires antagonistes, il faut que les USA et l'Union soviétique retirent leurs dispositifs militaires du sol allemand. Et il ajoute une petite phrase sans doute destinée à faire couler beaucoup d'encre : « *Que l'on nous laisse le soin, à nous Allemands, de régler notre question nationale ; il n'y a pas de plus grande menace que la guerre atomique.* »

Il conclut en invitant Brejnev à faire le premier pas, convaincu qu'aucun gouvernement ouest-allemand ne souhaitera accueillir sur son sol les nouvelles armes nucléaires américaines si l'URSS s'engage à cesser de développer ses armements nucléaires tournés contre l'Europe de l'Ouest.

Dans une interview publiée quelques jours plus tard dans le quotidien ouest-allemand *Tageszeitung*, il précise sa position, affirmant sa conviction que l'Allemagne sera un jour réunifiée — à condition que ses deux parties soient démilitarisées. Une position qui rencontre un écho direct dans de larges secteurs de la gauche et de l'extrême-gauche

ouest-allemande où l'on évoque de plus en plus la perspective d'une « *autrichisation* » de l'Allemagne.

### Des signatures par milliers

Mais il y a gros à parier que ce n'est pas seulement à l'Ouest que la lettre de Havemann a rencontré un écho favorable. De multiples indices attestent le développement d'une sensibilité pacifiste non orthodoxe en RDA, bien au-delà des cercles réduits de l'opposition ou de la fronde intellectuelle et artistique. Cette fois, c'est en effet l'Eglise luthérienne évangélique qui est au cœur de la contestation. Il y a quelques semaines, on apprenait que plus de 2000 citoyens est-allemands avaient signé une pétition adressée au synode de l'Eglise évangélique de Saxe, lui demandant de soutenir leur revendication d'un service civil pour ceux qui refusent d'effectuer leur service militaire dans les conditions actuelles en RDA. Cette information appelle plusieurs commentaires. D'une part, ces 2000 signatures ont été réunies dans la seule province de Saxe. Il existe, en RDA, huit organisations régionales de l'Eglise évangélique et, dans la plupart d'entre elles, de semblables actions ont été menées. Ce sont donc, à l'échelle de toute la RDA, plusieurs milliers de personnes, des jeunes dans leur grande majorité, qui ont signé de tels textes pacifistes destinés aux différents synodes.

D'autre part, il s'agit là d'une mobilisation qui couve depuis longtemps. En 1978, la décision des autorités est-allemandes de développer l'enseignement prémilitaire à l'école avait soulevé une tempête de protestations au centre desquelles se trouvait, déjà, l'Eglise évangélique. De nombreux parents d'élèves s'étaient adressés au ministère de l'Education, indiquant qu'ils objectaient, pour des motifs de conscience, à ce que leurs enfants soient soumis à un endoctrinement idéologique belliciste et chauvin et à ce qu'on leur mette entre les mains des

armes dès leur plus jeune âge. Des pétitions, déjà, avaient circulé, certains jeunes qui protestaient ouvertement avaient été emprisonnés. L'Eglise évangélique avait exprimé la préoccupation que lui inspirait cette mesure entrant en flagrante contradiction avec le discours « pacifiste » officiel du SED. Le gouvernement avait été obligé de faire quelques concessions partielles, sans céder sur l'essentiel. Depuis, ce contentieux entre le régime et l'Eglise évangélique est demeuré ouvert, une agitation plus ou moins feutrée contre l'enseignement pré-militaire a continué d'être menée — notamment par les « communautés de jeunes » de l'Eglise luthérienne.

### Comme nos pères ?

Au reste, la sensibilité antimilitariste est très forte parmi la jeunesse est-allemande. Son inspiration rejoint celle de la lettre ouverte de Havemann : crainte que l'Allemagne de l'Est ne se trouve, un jour, au centre de l'enfer nucléaire ; mais elle prend aussi racine dans une réflexion sur le passé de l'Allemagne, un rejet de toute forme de militarisme qui rappelle les temps du III<sup>e</sup> Reich. Au même titre que la participation de l'armée « populaire » est-allemande à l'invasion de la Tchécoslovaquie en août 1968, les menaces proférées par Honecker à l'égard de la Pologne « désalignée » ont renforcé ces sentiments. C'est dans cet esprit qu'un objecteur de conscience est-allemand lançait, en 1980, un appel à ses camarades : « Si le hasard avait fait que tu appartiennes à une autre classe, qu'on t'ait, par exemple, incorporé en 1968, ne partagerais-tu pas quelque responsabilité dans l'intervention contre le Printemps de Prague, contre la Tchécoslovaquie dont les soldats allemands, occupants vaincus, n'avaient quitté le territoire que vingt-trois années auparavant ? »

Ce n'est pas pour rien, bien sûr, que la Constitution est-allemande prévoit la possibilité, pour les jeunes qui ne veulent pas porter les armes, d'effectuer une forme de service particulier dans des unités dites de « construction » — pas un véritable service civil, puisque ces « soldats constructeurs » sont astreints à la discipline, à l'endoctrinement, à l'encarcellement militaires ; mais tout de même... Plusieurs centaines de jeunes optent chaque année pour cette solution. Quelques dizaines d'autres refusent ce compromis et paient le refus total d'effectuer leur service militaire d'au moins dix-huit mois de prison.

Enfin, à diverses reprises au cours des dernières années, de jeunes militants chrétiens ou radicaux ont développé une agitation contre la vente et l'usage de jouets guerriers : de la pétition à l'incinération publique de tels jouets !

### Le premier pas...

Il semble bien que le mouvement qui se développe actuellement soit d'une tout autre portée. Début octobre s'est réuni à Königswalde un « séminaire de la paix » rassemblant 300 personnes. Un message de solidarité y a été adressé aux participants à la grande manifestation pacifiste de Bonn qui, dans le même temps, rassemblait près de 200 000 personnes. Pour l'essentiel, la discussion a tourné autour de la solidarité avec la Pologne et la lettre ouverte de Robert Havemann. La radicalisation et la rupture d'une nouvelle génération de jeunes avec les attitudes pacifistes traditionnelles et, surtout, avec le pacifisme d'Etat qui se confirment à l'occasion de ce rassemblement sont de grande importance : sans doute continue-t-on à y stigmatiser le gaspillage qu'entraînent les dépenses militaires en Occident, gaspillage d'autant plus scandaleux que s'y rattache directement la misère des pays du « Sud » ; mais c'est pour rappeler aussitôt

qu'à l'Est aussi la course aux armements entraîne un incroyable gaspillage. En d'autres termes, c'est l'idée reçue d'un Occident impérialiste agresseur et d'un bloc socialiste contraint à la défensive — à laquelle un Havemann continue d'adhérer partiellement — que ces jeunes générations révoquent en doute. La tendance à renvoyer les adversaires dos à dos, à se tourner vers un pacifisme radical qui tend la main à celui qui monte de l'autre côté du Mur se confirme de jour en jour. C'est ainsi « l'esprit de bloc » lui-même, auquel continuait d'adhérer, bon gré malgré, la plupart des communistes d'opposition de RDA jusqu'à une époque récente qui se trouve rejeté. Au plan « tactique », une telle évolution trouve, parmi ces jeunes, une formulation toute simple : admettons, disent-ils, à l'adresse des dirigeants du bloc socialiste, que votre bonne foi soit entière et que celle de « l'autre côté » le soit un peu moins, cela empêche-t-il que la seule façon d'éviter l holocauste nucléaire en Europe moyenne soit votre décision de faire *le premier pas* dans le sens du désarmement ? Bien plus, en faisant ce premier pas, concret, même limité, n'administrez-vous pas la preuve de votre bonne foi, ne renforcez-vous pas votre position morale aux yeux du monde avec mille fois plus d'efficacité qu'en accordant toutes les interviews possibles et imaginables, fussent-elles de Brejnev soi-même, au *Spiegel* ?

---

### Le synode s'engage

C'est cette idée du « premier pas » de l'Est qui constitue, aujourd'hui, la boussole de ce nouveau mouvement pacifiste — nécessairement incompatible dans ses finalités comme ses revendications avec le pacifisme officiel. On l'a bien vu tout récemment, lorsque le ministre des Cultes de RDA a rejeté catégoriquement l'idée soutenue par l'Eglise évangélique d'un « service de paix », d'un véritable service civil ouvert aux jeunes Allemands de l'Est

rebutés par le militarisme... Accepter une telle formule, a-t-il sèchement commenté, ce serait admettre que le service militaire dans l'Armée nationale populaire peut-être un « *service guerrier antisocial* ».

Il n'empêche : ces mises en garde ne semblent pas suffisantes pour enrayer le mouvement. Début novembre, celui-ci a reçu le soutien aussi ferme que spectaculaire de plusieurs synodes provinciaux de l'Eglise évangélique. Les différents synodes se rangent résolument du côté des jeunes qui leur ont adressé textes et pétitions pacifistes, les assurent de leur soutien — une façon particulièrement claire de mettre le régime en garde contre les risques que comporterait une éventuelle répression contre ce mouvement naissant. Dans une adresse particulièrement vigoureuse, le synode de Saxe écrit : « *Nombreux sont ceux qui commencent à comprendre que le système actuel consistant à assurer la paix par l'intimidation n'est plus viable ni supportable, si bien qu'il faut chercher d'autres moyens d'assurer une coexistence pacifique des peuples (...). Pas plus à l'Ouest que chez nous, il n'est possible de convaincre qui que ce soit que le service des armes serait, en tant que tel, un service de la paix et l'instruction militaire en tant que telle une éducation à la paix (...). Nous comprenons et défendons les intérêts de défense de notre pays. Mais nous ne pouvons cacher la préoccupation que nous inspire le fait que la chose militaire envahit sans cesse davantage notre existence sociale (...) ainsi, d'un côté, on suscite la peur mais, de l'autre, on habitue les gens à l'éventualité d'une guerre ; il se peut que, ce faisant, l'on parvienne à mieux discipliner la population, mais ce n'est certainement pas ainsi que l'on pourra réaliser la paix de façon créative...* » Et, en conclusion, le texte reprend l'idée du « premier pas » en proposant que l'URSS réduise le nombre des SS 20 en Europe, ou encore, remette d'elle-même en cause sa supériorité en chars — ceci afin que « *de notre propre initiative soit développé un nouveau climat de confiance en Europe* ».

---

## Inspiration polonaise

Qui peut douter un instant que l'essor de ces sentiments pacifistes (il est trop tôt pour parler d'un véritable *mouvement*) en RDA soit à rapporter aussi aux événements polonais ? Nombreux sont les jeunes Allemands de l'Est qui, en dépit des restrictions apportées par les autorités de leur pays, s'efforcent d'aller aux sources, se rendent en Pologne, écoutent,

lisent, tentent de rapporter du matériel écrit. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés, il y a quelques semaines, pour avoir tenté d'« importer » en RDA la contre-révolution sous forme de textes de *Solidarnosc*.

En ce sens, le pacifisme qui gagne dans la jeunesse est-allemande est une première réponse au long printemps polonais.

*Cet article a été publié dans le numéro 14 (janvier 1982) de la revue L'Alternative. Cette revue est un précieux outil d'information et d'analyse sur les luttes « pour les droits et les libertés démocratiques en Europe de l'Est », comme le dit son sous-titre.*

*L'Alternative, le numéro 28 F. Abonnement (6 numéros) : 120 F.*

1, place Paul-Painlevé, 75005 PARIS

Sur ce renouveau pacifiste en RDA, on peut aussi se reporter au numéro de *Libération* du 17 février 1982. On y apprend qu'un « Appel de Berlin », lancé le 25 janvier par le pasteur Eppelmann de Berlin-Est reprend bon nombre de thèmes du mouvement de paix de l'Ouest : dénucléarisation de l'Europe, retrait de toutes les troupes d'occupation du sol allemand (russes comme occidentales), création d'un vrai service civil pour les objecteurs de conscience, arrêt de l'entraînement militaire dans les écoles.

Le symbole du mouvement de paix est-allemand est une sculpture illustrant la phrase célèbre du prophète Isaïe : « ils transformeront leurs épées en socs de charre ». Reproduite sous forme de badges par milliers, elle est interdite par les autorités. Mais l'ironie suprême est que cette sculpture est l'œuvre d'un artiste... soviétique ! Elle est en honneur dans un musée de Moscou et elle a été officiellement offerte par l'URSS pour décorer le siège de l'ONU à New York.

# Qui étaient ces manifestants de Bruxelles ?

par Robert DEDOUAI

*Robert Dedouai nous envoie ces quelques pages qui complètent utilement son article du n° 43 sur le mouvement de paix en Belgique.*

Nos amis de la section flamande de l'Internationale des Résistants à la Guerre (1) viennent de publier, il y a quelques semaines, un livre qui, sous le titre « Stop de bom », (« Stop à la bombe » ou « Non à la bombe »), passe en revue deux ans d'action contre l'armement nucléaire (2).

Parmi la foison de photos réalisées depuis 1979, on lit, en substance, que le travail qui consisterait à décrire le processus qui a amené tant d'individus et d'organisations à collaborer au succès de la grande manifestation du 25 octobre 1981 (200 000 personnes dans les rues de Bruxelles), n'a pas encore été entamé, pas plus que n'est véritablement cerné l'impact sur l'avenir de cette démonstration de masse.

(1) Internationale van Oorlogstegenstanders (I.O.T.), section belge néerlandophone de la War Resister's International (W.R.I.) ; le M.I.R.-I.R.G. est la section belge francophone commune de la W.R.I. et de l'International Fellowship of Reconciliation (I.F.O.R.).

(2) Dirk BARREZ et Jan RUTGEERTS, « Stop de bom ; twee jaar aktie tegen de kernbewapening », I.O.T., 1982.

« En premier lieu, il est clair que nous n'avons pas manifesté pour un vague idéal pacifiste, mais que nous avons défini sans ambiguïté notre but : non à l'armement nucléaire.

Ensuite, il faut remarquer que la manifestation était l'expression de la volonté populaire et qu'elle a donné l'image d'un grand rassemblement de gens animés d'une même conviction. Pas d'esprit de clan, ni de prêche pour une chapelle particulière : nous étions tous derrière les mots d'ordre » (3).

C'est assurément là ce qui frappe l'observateur : non seulement on n'avait plus vu depuis des décennies en Belgique une telle masse de gens descendre dans la rue ; mais étonne encore davantage la diversité de ces manifestants de tous âges, de toutes conditions sociales, de toutes (ou presque) appartenances politiques. Tel nous confiait : « Je suis descendu une fois dans la rue au lendemain de la guerre ; maintenant j'ai compris qu'il fallait que je descende une nouvelle fois. »

(3) Op. cit., p. 77 ; ces mots d'ordre étaient :  
Pas d'armes nucléaires, ni en Belgique, ni en Europe !  
Bombe à neutrons, Pershing II, Cruise, Non !  
Démantèlement des SS 20  
Démantèlement des armes nucléaires existantes  
Zone dénucléarisée en Europe  
Politique de paix indépendante et active de la Belgique  
Pas de missiles : un pas vers le désarmement.

Voilà le véritable succès du mouvement pacifiste : il a arraché aux gouvernements, télécommandés par les grandes firmes de l'armement, le monopole des questions de défense pour restituer au peuple sa capacité de dire ce qu'il pense de la façon dont on entend assurer sa « sécurité ».

Dans un article publié dans le journal « *Le Monde* » (4), à propos de la Hollande cette fois, Claire Tréan ne s'y trompait pas en décrivant les perspectives du Conseil interconfessionnel pour la paix (I.K.V.) qui, depuis 1977 déjà, menait campagne sur le thème : « Les armes nucléaires hors du monde, et d'abord hors des Pays-Bas » :

« Le message de l'I.K.V. aux peuples européens est : « Do it yourself », prenez vos responsabilités comme vous pouvez, là où vous vous trouvez. »

Déjà en décembre 1979, cette pression populaire avait forcé le gouvernement belge à adopter cette position d'attente qui est toujours la sienne aujourd'hui : pas de décision sur le déploiement des missiles avant de connaître le résultat des négociations avec l'URSS.

L'opinion publique se trouva l'enjeu d'une véritable campagne d'intoxication de la part des grands media aux mains de l'establishment ; ils entendaient la persuader de la réalité des menaces contre l'intégrité nationale, de la nécessité de la poursuite de la course aux armements pour y faire face, aux armements nucléaires en particulier, de l'irresponsabilité naïve des mouvements pacifistes, voire de leur inféodation à Moscou.

A quoi ceux-ci répondirent par la plus vaste campagne de conscientisation jamais lancée jusqu'ici, sur l holocauste dont nous menaçait une politique de défense basée sur l'armement nucléaire. Tous les moyens de communication furent utilisés : la presse, la télévision, les projections de films dans les écoles, les conférences-débats, les distributions

(4) « *Le Monde* », 22 octobre 1981, III) Pays-Bas : de la « hollandite » à « l'euroépète ».

de tracts, la diffusion de brochures, etc. Pour permettre ce travail, des efforts avaient été déployés depuis plus d'un an pour mettre en place des structures de mobilisation aussi décentralisées que possible.

Ce n'est un secret pour personne, les résultats de cette mobilisation étaient nettement plus éclatants dans le Nord que dans le Sud du pays. Il y a certes beaucoup d'éléments d'explication à ce phénomène ; je voudrais insister sur deux d'entre eux seulement, qui me semblent les plus importants.

Tout d'abord, il subsiste de nos jours, en Flandre, des structures de contact à la base avec les populations, alors que de tels réseaux ont pratiquement disparus en Wallonie.

Il faut remonter au début du siècle pour trouver l'origine de ce phénomène (5). Aux élections législatives qui suivent la Première guerre mondiale (1919), on assiste à un raz-de-marée socialiste, en Wallonie surtout (51 % des électeurs wallons). La Flandre, en voie d'industrialisation, connaît une poussée moindre, mais non négligeable toutefois (25 % aux socialistes). Aussi la bourgeoisie catholique flamande, en plein essor, craint-elle une déchristianisation des masses rurales flamandes en voie de prolétarisation. Déjà « en 1890-91, un mouvement chrétien social naissait, auquel l'Episcopat, dans une lettre pastorale, prêtait, en 1895, un prudent appui « afin d'arracher les ouvriers aux mains des socialistes » (6). Le catholicisme social s'est aussi développé en Wallonie, surtout dans la région de Liège et dans la région de Charleroi. Il y fut cependant nettement minoritaire au sein du mouvement ouvrier en raison de la puissante structuration du mouvement socialiste » (7).

(5) Michel QUEVIT, « Les causes du déclin wallon », éd. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1978, p. 97 et suivantes.

(6) C-H HOJER, « Le Régime parlementaire en Belgique, 1918-1940 », éd. du C.R.I.S.P., Bruxelles, 1969, p. 35.

(7) Quévit synthétisant : R. REZSOHAZY, « Origines et formation du catholicisme social en Belgique, 1842-1909 », Publications Universitaires de Louvain, 1958, p. 203-226.

Aujourd'hui ces structures subsistent encore très largement en Flandre, avec les organisations de jeunesse, les mouvements féminins, les communautés de base, sans parler de la puissante Confédération des Syndicats Chrétiens flamands : on les retrouve au sein de l'ACW (le mouvement ouvrier chrétien flamand). En Wallonie, par contre, le mouvement socialiste n'a pas réussi à les maintenir dans toute leur force, sans que le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) impose définitivement les siennes pour autant (8).

D'où une disparité au départ entre les deux parties du pays :

— Le CNAPD (Comité National d'Action pour la Paix et le Développement) a dû créer un réseau de mobilisation d'un genre nouveau à Bruxelles et en Wallonie, avec ces comités locaux très largement pluralistes, dont l'action a mobilisé progressivement le mouvement socialiste, syndical en particulier (la FGTB ou Fédération Générale du Travail de Belgique), ainsi que le MOC, de leur base à leur sommet.

— Alors que le VAKA (Comité Flamand d'Action contre les Armes Atomiques) et l'OCV (Centre de Coordination pour la Paix) bénéficiaient de structures préexistantes dans le monde catholique, très largement majoritaire en Flandre, et pouvaient, avec les autres composantes politiques, socialistes, Volksunie (parti fédéraliste flamand), et communistes, aller de l'avant dans la mobilisation.

Le deuxième élément sur lequel je voudrais terminer, c'est l'impact des courants religieux, dont

le vent a traversé le monde anglo-saxon pour venir soulever le front du refus des missiles jusque chez nous.

« Ceux qui remontaient jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle pour trouver la source du mal dans la tradition neutraliste ou calviniste des Pays-Bas ont dû déchanter. Le luthérianisme, le catholicisme, ont fait leurs preuves sur ce plan depuis quelques mois, en République Fédérale notamment. » (Claire Tréan dans son article déjà cité.) Élément supplémentaire qui explique une présence flamande majoritaire dans la manifestation de Bruxelles en octobre dernier, les traditions catholiques étant nettement mieux implantées dans le Nord que dans le Sud du pays.

Qu'on n'utilise pas maintenant ces deux grands axes d'explication d'une manière réductrice. S'il y avait 200 000 personnes dans la rue le 25 octobre, c'est surtout parce que nous étions parvenus à toucher, à partir de nos structures, la plupart des secteurs de la vie sociale, depuis la petite congrégation religieuse jusqu'aux plus puissants mouvements syndicaux, en passant par les artistes, les médecins, les scientifiques, les enseignants, les journalistes, les évêques, et j'en passe.

Il n'y eut guère que les irréductibles conservateurs pour ne pas suivre le mouvement, car les formations sociales-chrétiennes étaient travaillées par leur aile démocrate et, si les partis libéraux restèrent de marbre, cela ne veut pas dire qu'il n'y avait aucun libéral avec nous dans les rues de Bruxelles.

(8) Il serait intéressant de pousser plus loin l'analyse pour atteindre les causes de ce phénomène, mais nous n'en n'avons pas la place ici.

---

**LETTER OUVERTE**  
**à Yvette ROUDY**

Ministre des Droits de la Femme

---

*Au Journal Officiel du 8 janvier 1982, nous avons pu apprendre la création d'une commission d'étude prospective de la condition de la femme militaire.*

*Nous pensons que c'est une étape vers une meilleure intégration des femmes dans l'armée. Nous sommes d'autant plus inquiètes quand un journaliste de R.T.L vous prête des propos favorables au service civil des femmes.*

*Nous sommes étonnées par cette prise de position qui nous apparaît contradictoire avec les attitudes exprimées lors de la marche pour la Paix de cet été, conduite par trois femmes Scandinaves.*

*Le renforcement des forces armées par un accroissement des effectifs civils ou militaires ne contribue-t-il pas à une préparation des femmes à la guerre ?*

*De plus les femmes sont déjà « utilisées » et exploitées dans les usines d'armement, dans les services administratifs, sociaux et sanitaires de l'armée.*

*Pourquoi leur faire faire un service civil ? Sinon pour résorber les effectifs des jeunes femmes au chômage en leur proposant un emploi temporaire ou définitif dans l'armée.*

*Nous refusons, de même, que sous couvert de libération et d'égalitarisme on tente de faire participer les femmes à leur propre aliénation :*

- par leur intégration dans la structure la plus machiste qui soit ;*
- par l'utilisation des femmes comme « véhicule » publicitaire de l'armée pour les autres femmes.*

*L'embigadrement ne serait-il pas un moyen de neutraliser l'évolution des mouvements féministes, d'annihiler la conscience politique des femmes ?*

*Nous espérons qu'en tant que Ministre des droits des femmes, vous tiendrez compte de notre avis.*

Des femmes antimilitaristes,

Co/ C.E.P., B.P. 6, St-Jean, 69245 LYON Cédex 01.

## En prévision du débat sur l'objection de conscience en France

### *BELGIQUE :*

### *La formation des objecteurs de conscience*

par François BAZIER, Alain FANIEL  
et Jean-François LECOCQ

**L**A reconnaissance légale du droit à l'objection de conscience aux obligations militaires date en Belgique de 1964.

Si la lutte pour le droit à l'objection de conscience a été depuis toujours un combat fondamental pour les non-violents, il ne faut, bien sûr, pas oublier que le but final de ce combat reste le dépérissement et la suppression de l'armée. Ainsi, une fois le statut légal obtenu, il nous faut directement nous battre pour sa défense, sa promotion et son amélioration.

#### QUELLE STRATEGIE ?

Rappelons que les objecteurs de conscience belges sont « pénalisés » par l'obligation d'accomplir un service de 15 ou 20 mois. Ils choisissent l'endroit où ils vont accomplir ce service et ce choix est relativement large.

Pris isolément, les quelque 1 200 objecteurs de conscience actuellement en service civil représentent un apport appréciable aux différents groupements et associations qui les emploient. Les interventions qu'ils proposent dans la vie sociale, politique et culturelle sont multiples et diverses.

Ces organisations et groupements traversent le secteur horizontal de la société et constituent une sorte de **trame** qui couvre toute la vie associative belge. Cette trame, floue, non structurée, fournit, si l'on peut la rendre consciente, la « révéler », les premiers jalons d'une forme possible de « Défense populaire Non-violente ». Illusion, utopie ? C'est la question de la démocratie associative qui est posée ici. Il faudra y revenir.

Pris collectivement, les objecteurs de conscience, porteurs de valeurs antimilitaristes et non-violentes, peuvent jouer un rôle de « révélateur », être des civils conscients parmi les civils. Le problème est de passer d'une conscience individuelle à une

conscience collective de leur engagement. L'objecteur de conscience est une potentialité critique. Au-delà de sa prise de position « de conscience », il lui reste à acquérir une conscience politique. Il lui reste à passer du stade du témoignage à l'insertion dans la société et à l'agir social. Plus précisément, il s'agit pour lui d'aller au-delà du refus de l'**armée** et de se préoccuper de la **défense**.

La « Formation des objecteurs de conscience » en service civil doit donner aux objecteurs un moyen d'action et aider cette minorité à devenir agissante...

## COMMENT S'ORGANISE CETTE FORMATION?

### 1. Origine

Le premier statut de l'objection de conscience a été voté au Parlement belge en 1964. Les objecteurs de conscience reconnus entraient en service dans les colonnes mobiles de la Protection Civile. A partir de juillet 1975, une nouvelle loi permet aux objecteurs d'être affectés dans des organismes d'utilité publique. Avant cette date, tous recevaient, durant les 15 premiers jours de leur service, une instruction préliminaire orientée vers les tâches de Protection Civile (utilisation du matériel d'incendie, notions de secourisme).

La nouvelle situation fait apparaître la nécessité d'une formation spécifique correspondant, d'une part, aux nouveaux droits et aux nouvelles obligations des objecteurs et respectant, d'autre part, le droit qui leur est reconnu par la loi de refuser de tuer « même à des fins de défense nationale ou collective » (article 1 du statut).

Dans cette optique, avec l'accord du Ministère de l'Intérieur dont dépendent les objecteurs et avec le soutien du Ministère de la Culture française, l'Université de Paix et la Confédération du Service Civil de la Jeunesse lancent en 1976 la première expérience de formation pour objecteurs en service civil. Cette formation s'organise en sessions de cinq jours et ne regroupe que des volontaires. Le temps de présence aux sessions est assimilé au temps de service par le Ministère de l'Intérieur.

### 2. Philosophie, contenu et méthodes de la formation

Voici, extrait d'un rapport « officiel », ce qui est dit de cette formation :

« De par leur statut, les objecteurs de conscience sont reconnus comme porteurs d'un civisme spécifique. Il y a donc lieu de favoriser l'expression des attitudes culturelles découlant de leur statut et de leur fournir les moyens de contribuer, à leur niveau, à la mise en route d'une réponse susceptible de défendre et de promouvoir les valeurs du respect de l'homme qui les motivent.

Dans cet esprit, les objectifs de la formation se regroupent autour des deux thèmes généraux suivants :

— le premier concerne la rencontre des problèmes touchant au **STATUT DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE**. Les questions abordées ici ont trait aux dispositions légales actuelles fixant les droits et les devoirs des objecteurs, à l'évolution historique du statut, au processus d'harmonisation des législations des pays européens en matière de **SERVICE CIVIL** (Résolution 337 du 26 janvier 1967 de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe), ainsi qu'aux conséquences d'ordre moral, social et civique de l'article 1 du Statut de l'Objection de Conscience, reconnaissant le droit des individus au refus de tuer « même à des fins de défense nationale ou collective ». Ce qui entraîne la nécessité de rechercher les moyens spécifiques de contribuer à la défense de la communauté par des méthodes non-violentes ;

— le deuxième thème porte sur les problèmes d'insertion et de responsabilité des objecteurs dans les organismes de **SERVICE CIVIL** (organismes sociaux, culturels, mouvements de jeunesse, services hospitaliers, maisons pour personnes âgées, centres d'accueil, etc.). Il ne s'agit cependant pas ici de la formation aux tâches spécifiques extrêmement diversifiées qui doit être dispensée dans le cadre des organismes qui les emploient. Il s'agit plutôt de faciliter l'insertion des objecteurs de conscience

dans les organismes et, au-delà, dans la réalité sociale belge (prise de conscience du rôle des objecteurs et des organismes).

Le point de départ de la méthodologie est constitué par les motivations des objecteurs eux-mêmes. Celles-ci sont extrêmement diversifiées mais peuvent se rattacher autour des deux axes suivants :

- un premier genre de motivations concerne tout ce qui touche à l'antimilitarisme et à la non-violence. On retrouve ici la plupart des motivations « traditionnelles » des objecteurs ;
- ces motivations sont souvent accompagnées actuellement de motivations ayant trait au service civil lui-même. Bien que les objecteurs soient pénalisés d'un temps de service supplémentaire par rapport aux autres jeunes, beaucoup trouvent des raisons suffisantes de choisir cette alternative en fonction même de son utilité sociale. C'est ainsi que beaucoup d'objecteurs considèrent leur service comme un témoignage de vie et choisissent de travailler, qui dans un centre de jeunes, qui dans un home pour personnes âgées, qui dans un service social, culturel, etc. souvent au service des défavorisés de notre société.

Bien sûr, il n'existe pas d'objecteur-type correspondant à chaque genre de motivations. Chaque objecteur les porte en lui à des degrés divers. Par la confrontation avec celles des autres, chaque participant a la possibilité d'élargir ses propres motivations.

Les échanges sur les motivations se prolongent sur les attitudes qu'impliquent ces motivations. Cela permet à l'objecteur de clarifier le rôle qu'il joue dans la société à travers les tâches qu'il assume pendant son temps de service »...

... « La formation réalise l'esprit et la lettre du Décret du 8 avril 1976, voté à l'unanimité, du Conseil culturel de Langue française sur l'Education permanente, préconisant le soutien d'actions permettant « une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique ».

### 3. Bilan

L'expérience de formation se déroule actuellement sur la base d'une participation exclusivement volontaire (1). Elle touche déjà entre 15 et 25 % des objecteurs en service, selon les fluctuations des entrées en service, des régions et des disponibilités des objecteurs, en fonction du calendrier des organismes employeurs.

De plus en plus, et c'est un facteur important pour l'évolution de la stratégie, ces sessions de formation sont fréquentées par un public plus large : objecteurs en attente de service civil ou l'ayant terminé, personnes intéressées par les sujets traités, chômeuses et chômeurs à qui on accorde une dispense de pointage pour suivre des sessions, etc.

La session internationale, la dernière semaine d'août, et les sessions d'entraînement à l'action non-violente attirent particulièrement d'autres personnes que des objecteurs en service.

Ainsi, à la session internationale de 1981, consacrée à la **Désobéissance Civile**, on ne comptait qu'une dizaine d'objecteurs sur trente participants dont huit étrangers.

Par ailleurs, les formations à l'action non-violente attirent, par le caractère très concret de leur contenu autant que par leur méthodologie spécifique — où le « jeu de rôle » tient une place importante — un public de plus en plus nombreux de militants, d'enseignants, de travailleurs sociaux.

L'équipe pédagogique qui met en œuvre le programme de formation des objecteurs de conscience en service civil est constituée actuellement de trois formateurs expérimentés. Ils ont l'habitude du travail en équipe et sont soucieux de parfaire leur formation, en participant à des stages en com-

(1) La formation ici décrite a trait aux objecteurs de conscience belges francophones. Une formation identique dans les principes est organisée parallèlement pour les objecteurs de conscience flamands.

mun, mais aussi en se perfectionnant chacun dans des domaines qui correspondent davantage à leur personnalité propre.

Actuellement, ils sont de plus en plus sollicités pour des interventions auprès de groupes militants, en Belgique et plus encore en France et en Suisse Romande. C'est généralement pour l'entraînement à l'action non-violente qu'ils sont demandés. Ce type de session est pratiqué depuis dix ans en Belgique francophone, et c'est le MIR qui en eut l'initiative (2). Les trois formateurs actuels sont tous trois militants actifs du MIR/IRG (3), et il est clair que le mouvement joue un rôle particulièrement moteur dans la mise en œuvre et le développement de la formation des objecteurs de conscience.

#### 4. Perspectives

En fonction de ces éléments, une formation à deux volets se met lentement en place :

- la formation actuelle, sur base volontaire pour les objecteurs, tend à devenir une formation spécialisée, ouverte à un large public et clairement orientée vers la problématique de la non-violence.
- la formation systématique, organisée pour tous les objecteurs de conscience dès leur entrée en service civil, n'est encore qu'un projet qui se

concrétise lentement. Elle serait introductive, minimale et orientée vers le rôle de l'objecteur. La formation actuelle serait alors présentée comme complémentaire.

#### RECUPERATION ?

La lecture peut-être un peu rapide de ces lignes pourrait amener certains à poser la question, importante, de la « récupération » par le Pouvoir de cette stratégie.

C'est d'abord méconnaître la réalité socio-politique belge :

- deux Communautés culturelles pour un petit pays ; ce qui signifie une maîtrise plus aisée de la « chose publique » ;
- la nature particulière de la notion d'Education Permanente en Belgique qui garantit une certaine autonomie des promoteurs (voir Décrets cités plus haut).

C'est ensuite oublier que la formation est totalement organisée par des structures et des individus émanant des mouvements pacifistes.

C'est enfin ne pas s'apercevoir que cette stratégie se situe elle-même dans l'ensemble de la stratégie non-violente en Belgique et à l'Etranger.

Septembre 1981.

Le programme complet des formations  
est disponible à la :

FOC  
c/o Université de Paix  
4, boulevard du Nord  
B 5000 Namur  
Belgique

(2) M.I.R. : Mouvement International de la Réconciliation. Edite les **Cahiers de la Réconciliation** (99, boulevard Beaumarchais, 75003 PARIS). Voir le N° 12 de 1972 sur l'entraînement à l'action non-violente.

(3) MIR/IRG : En Belgique, le MIR collabore étroitement avec l'IRG, Internationale des Résistants à la Guerre.

# Quand *ESPRIT* parle d'Alternatives non violentes

Dans son numéro de décembre 1981, la revue *Esprit* publie un article de Paul Dumouchel, intitulé **Violence et Non-violence**, précédé d'un chapeau qui prend vivement à parti la revue Alternatives non-violentes. Il nous est reproché de n'avoir pas publié dans notre numéro 36, « **Christianisme et violences** », un article où Paul Dumouchel commentait la Table Ronde que nous avions organisée autour de René GIRARD. C'est ce même article que Paul Dumouchel a repris, développé et publié dans *Esprit*, en l'accompagnant de larges extraits de la Table Ronde en question.

Que nos lecteurs se rassurent : il n'y aura pas entre *Esprit* et **Alternatives non-violentes** une de ces polémiques bien parisiennes, où chacun fait assaut de belles formules pour mieux prouver son bon droit. En effet, cette petite égratignure a provoqué une rencontre entre nous, au cours de laquelle nous avons pu nous expliquer amicalement, et en présence de Paul Dumouchel lui-même, nos griefs respectifs. Pour notre part, l'incident est clos.

Nous pensons cependant que nos lecteurs, et notamment ceux qui sont également lecteurs d'*Esprit*, sont en droit de savoir ce qui s'est passé exactement.

Nous n'avons pas l'habitude dans ces colonnes de refuser le débat. Nous nous sommes fixé au contraire pour règle de le susciter, ANV se définissant comme une « revue de recherche et de confrontation sur la non-vio-

lence ». Pour cela, nous avons donné la parole à plusieurs reprises à des gens qui ne partagent pas nécessairement nos options non-violentes. Nous entendions poursuivre cette démarche de confrontation en rencontrant René Girard au cours d'une table ronde, laquelle fit apparaître que nous n'avions pas la même conception que lui de la non-violence. Pour aller plus loin dans cette direction, nous avons soumis le texte de cette table ronde au regard critique de Jean-Pierre Dupuy qui, avec Paul Dumouchel, venait d'écrire un livre intéressant sur René Girard, prolongeant sa pensée dans le domaine économique (1). A l'origine, notre demande n'avait donc pas été adressée à Dumouchel mais à Dupuy. Ce dernier, qui avait accepté notre proposition, nous fit savoir par la suite qu'il n'avait plus le temps de rédiger son commentaire et qu'il confiait cette tâche à son ami Dumouchel. Quand nous avons reçu le texte de celui-ci, nous étions à quelques jours du « bouclage » du numéro.

Or, si le texte de Dumouchel soulevait sur certains points un débat intéressant, il reposait par ailleurs sur un malentendu considérable. En effet, il prenait comme affirmations de notre part, des **questions** que nous avions posées à Girard, ne faisant là que notre travail d'interviewers. Il nous prêtait ainsi des convictions tranchées

(1) *L'enfer des choses*, Seuil, 1980. Ce livre a d'ailleurs fait l'objet d'une recension très élogieuse dans notre numéro 36.

qui n'étaient pour nous que des **hypothèses** de travail sur lesquelles nous attendions avec intérêt les réponses de René Girard. L'ennui, pour ne pas dire plus, était qu'une large partie de la démonstration de Dumouchel se développait à partir de telles assertions (2).

On comprendra que, dans ces conditions, nous ayons estimé nécessaire d'accompagner le texte de Dumouchel d'une réponse où nous aurions au moins démêlé ce qui relevait, dans sa critique, du malentendu et ce qui suscitait un véritable débat. Mais ANV, nos lecteurs le savent, est une revue faite par des bénévoles, qui ont leur travail professionnel par ailleurs et qui ne peuvent pas toujours trouver facilement, à huit jours d'un bouclage de numéro, le temps de rédiger un article supplémentaire. Le temps nous manquait donc pour produire ces quelques pages d'explications, et c'est ainsi que le numéro 36 parut sans l'article de Dumouchel.

(2) L'article publié par *Esprit* contient par ailleurs quelques petites erreurs de fait :

— il assimile sans cesse ANV et le MAN. Or, sans nier les liens de fait qui existent entre la revue et le MAN, la revue n'est d'aucune manière contrôlée par le MAN. Le MAN n'a jamais eu à prendre position sur la pensée de René GIRARD. Les quatre participants à la Table Ronde avaient été réunis par ANV, au titre de leur relative « compétence » sur l'œuvre de Girard, non comme représentants d'un mouvement.

— F.X. Verschave, auteur d'un article dans le même numéro 36 d'ANV, n'est pas membre du MAN.

Mais lorsque nous l'avons informé de cette décision et des raisons qui la motivaient, nous nous sommes engagés auprès de lui à publier son article dans un numéro ultérieur, assorti de notre réaction. Bref, nous mettions son article en réserve. Quelque temps plus tard, au moment où l'on parlait beaucoup de la révolution iranienne, l'idée naquit, au cours d'un de nos comités d'orientation, de faire un dossier sur « religion et violence ». L'article de Dumouchel y aurait trouvé tout naturellement sa place. Plusieurs personnes peuvent témoigner de cette discussion.

Lorsqu'il devint évident que ce thème ne serait pas abordé dans un proche avenir, nous aurions dû en informer

Dumouchel. Il y eut là une négligence de notre part que nous reconnaissions volontiers. Mais en revanche, l'équipe d'*Esprit* n'a-t-elle pas commis à son tour une négligence en publiant un texte qui nous accuse de censure sans chercher à savoir, ne serait-ce que par un simple coup de téléphone, ce qui s'était passé exactement ? Peut-être également aurait-il été plus correct de sa part d'indiquer au moins l'adresse de notre revue et les références exactes du numéro dont ils ont reproduit plus de quatre grandes pages sans nous en parler avant...

Les « torts », puisque torts il y a, sont donc partagés, et d'ailleurs peu importants, comme nous l'avons vite reconnu lors de notre rencontre. Cette

regrettable affaire aura eu au moins le mérite de provoquer entre nos deux revues une rencontre qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Emmanuel Mounier, le fondateur d'*Esprit*, ne fut-il pas le premier en France à parler de non-violence, en des textes dont beaucoup gardent aujourd'hui encore toute leur pertinence ? Nous avons donc tout lieu d'espérer que le vrai débat entre nous ne fait que commencer.

A.N.V.

P.S. - Avant de publier ici le texte de cette petite mise au point, nous l'avons soumis à nos amis d'*Esprit* qui nous ont confirmé que, pour eux aussi, il mettait un terme à l'incident.

## échanges

### NOTRE COMBAT

- Janvier : vers un socialisme à la française
- Février : tortures et disparitions
- Mars et avril : l'Eglise au risque de l'avenir (I et II) en projet
- Mai : les enfants malheureux
- Juin : le réveil des mouvements pacifistes.

LE NUMERO : 14 F

ABONNEMENT : France : 120 F ; Etranger : 160 F  
(par avion : nous consulter)

REGLEMENT : à l'ordre de ETC, 49, rue du Fg-Poissonnière,  
75009 PARIS  
ou par CCP (trois volets) : ETC 5023 99 S Paris.

Chaque mois, un dossier sur un sujet brûlant de notre vie quotidienne, personnelle et sociale,

Des interrogations, des recherches mais aussi des convictions en éthique, en politique, en foi chrétienne,

L'expression de lieux multiformes où quelque chose d'une nouvelle société et d'une église nouvelle est en train de naître,

Un lien privilégié avec les frères, les sœurs et des amis du couvent Le Corbusier à L'Arbresle.

---

## à propos de l'action de Panella... une critique amicale du CRIDEV

(Centre Rennais d'Information sur le Développement)

« Comment ? Le CRIDEV ne soutient pas la grève de la faim de Marco PANELLA qui veut justement dénoncer le génocide par la faim ? Vous êtes donc insensibles à sa protestation ? »

Insensibles, non ; mais pas pleinement d'accord non plus (1). Non pas sur le principe (le CRIDEV a soutenu la grève de la faim de Lyon, en avril dernier, contre l'expulsion de jeunes immigrés), mais sur le fond. Et c'est plus gênant.

D'accord avec Panella quand il estime nécessaire une véritable « volonté politique » pour lutter contre la faim, mais pas d'accord quand l'accent est mis avant tout sur l'aspect financier de la faim : le parlement européen, à la demande des radicaux italiens, souhaite voir les Etats membres s'engager à consacrer 30 milliards de Francs à l'aide. Mais à quoi ser-

virait-il de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide au développement si on ne contrôle pas la destination de cette aide ? A augmenter un peu plus l'aide en poudre de lait au Bangladesh, alibi de notre bonne conscience qui — secondairement — ruine les possibilités de développement de la production locale ?

En focalisant ainsi le problème de la faim sur une telle action spectaculaire, même sur un sujet aussi crucial, le risque est grand de réduire dans l'opinion la famine à une question strictement financière : ainsi la faim serait surtout due à un manque d'argent ! (2). A ce titre, la Campagne « Mieux se nourrir, vaincre la faim » paraît nettement plus intéressante, asso-

ciant notre volonté de solidarité avec le Sud à une remise en cause de notre mode de production et de consommation.

N'aurait-il pas mieux valu demander au Parlement Européen, plutôt que de voter des crédits, de remettre en cause les importations d'aliments du Tiers Monde destinés à nos animaux ? Certes, l'unanimité politique aurait été moins forte que pour un souhait alibi !

Enfin, en insistant sur un aspect culpabilisant à court terme, on néglige l'action, moins visible mais plus profonde à long terme, dans les organisations de solidarité internationale.

Dommage ! Car une telle action, rassemblant certes beaucoup de bonnes volontés, risque, par son ambiguïté, de gêner le travail de conscientisation entrepris depuis des années sur les véritables causes de la faim (3). Dommage, car « penser juste, c'est agir deux fois ! »

Le CRIDEV.

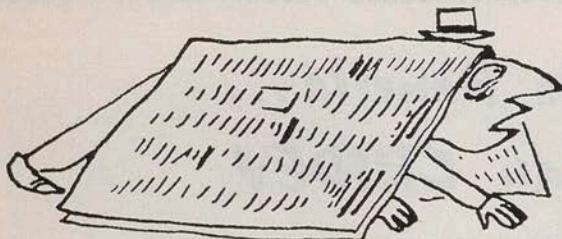
41, av. Janvier, 35100 RENNES

---

(1) De même d'ailleurs que la grande majorité des organisations actives en France dans la solidarité avec le Tiers Monde.

(2) C'est d'ailleurs le piège dans lequel semble être tombé le Service Civil International en lançant une campagne d'envoi de chèques de 50 F au Président de la République pour le presser de se consacrer à la lutte contre la faim.

(3) Jean Fabre, du Parti Radical Italien, nous avait d'ailleurs promis, dans une lettre au CRIDEV, il y a deux ans, alors que nous soutenions une action précédente de son groupe, une meilleure concertation.



## Nous avons lu...

### LE CHRIST AU PONCHO

Adolfo Perez ESQUIVEL  
Ed. Le Centurion - 1981

Qui connaissait Adolfo Perez Esquivel avant le 13 octobre 1980, date à laquelle lui fut attribué le prix Nobel de la paix ?

Personne ou presque en Europe, ce qui causa un grand émoi dans les rédactions de journaux...

Mais il n'en était pas de même dans les pays d'Amérique latine, spécialement en Argentine où il est né, au Brésil, en Colombie, en Equateur, au Mexique... Cependant « le prix Nobel dépasse et de beaucoup sa simple personne ». Il le répète lui-même avec insistance, nous dit Charles Antoine, ce prêtre qui écrit la préface du livre. « A travers lui, la distinction va à tous ses frères d'Amérique Latine, spécialement les plus pauvres, les plus opprimés : ces milliers d'hommes et de femmes anonymes qui se battent pour la dignité des humbles, des petits, des marginalisés de la croissance économique. Paysans spoliés de leurs terres, Indiens méprisés par la modernité, habitants oubliés des immenses périphéries urbaines, femmes de mineurs de

Bolivie, ouvriers licenciés de São Paulo ou de Mexico, mères de 15 000 disparus d'Argentine... Toute une Amérique Latine qui vous monte au cœur avec ses drames et ses angoisses, mais aussi avec ses espoirs et ses victoires ».

C'est à l'âge de 40 ans qu'Adolfo Esquivel découvre la non-violence après un long cheminement d'adolescent, à travers la lecture de Gandhi et de Martin Luther King, mais surtout plus tard avec les rencontres de Lanza del Vasto et de Jean et Hildgard Goss-Mayr du M.I.R.

Son action : coordonner les différentes actions de libération non-violentes menées dans la plupart des pays du continent, à travers la charge du secrétariat du Servicio Paz y Justicia qui lui fut confié en 1974.

Par rapport à l'Eglise, Adolfo dit que les chrétiens d'Amérique Latine et lui-même sont les enfants de Medellin. C'est en effet à l'occasion de la 2<sup>e</sup> conférence générale des évêques latino-américains, tenue à Medellin en 1968, que l'Eglise catholique comprit que le combat pour la justice envers les pauvres était un combat évangélique. Ce combat radicalise sa vie et le condamne aux prisons argentines où il aurait certainement disparu sans la fermeté de sa femme pour faire connaître son arrestation.

Au cours d'un voyage en Equateur, Adolfo, en rêve, vit un Christ en croix habillé d'un poncho indien ; « cette vision, mûrie dans les geôles argentines, marque le point extrême d'une évolution spirituelle qui engage sa vie ».

Le prix Nobel de la paix lui donne depuis deux ans une aura internationale qui l'engage toujours plus avant dans le combat pour la justice et la paix.

### COMMENT ADOLFO PEREZ ESQUIVEL VOIT-IL CE COMBAT ?

Combat non-violent de la multitude des fourmis contre l'éléphant : voilà la métaphore par laquelle il l'exprime.

Il y avait dans toute l'Amérique Latine de nombreuses actions un peu partout ; mais, isolées, elles s'épuisaient rapidement. « Des canaux de communication et de soutien étaient nécessaires » entre la lutte des paysans indiens soutenus par Mgr Proano en Equateur, celle des paysans brésiliens soutenus par Mgr José Maria Pires, archevêque de Pesoaa ou encore celle, plus douloureuse, des paysans du Paraguay. Pour cette dernière, A.P. Esquivel, comme coordinateur général pour l'Amérique Latine, écrivit

un communiqué de presse tout en faisant appel à la Croix Rouge Internationale pour obtenir du gouvernement paraguayen la levée du blocus des communautés chrétiennes accusées d'être des foyers de subversion.

A.P. Esquivel se veut seulement un coordinateur d'actions à travers le Servicio Paz y Justicia car il sait que « l'important est d'éveiller une conscience critique dans les groupes de base pour qu'ils trouvent en eux-mêmes les solutions à leurs problèmes », « le premier pas vers la libération étant que l'homme prenne conscience de sa qualité de personne ».

#### QUELS SONT LES MOYENS DE CE COMBAT ?

A.P. Esquivel écrit que « la dénonciation tranquille de l'arbitraire est plus redoutable que la lutte armée » et qu'elle explique la répression dont sont l'objet ceux qui l'utilisent. Leur type d'action très gênant c'est la vérité, la dénonciation de l'injustice, la conscientisation des gens qui découvrent qu'eux-mêmes doivent trouver réponse aux situations d'injustice.

Ce combat non-violent, que les amis brésiliens appellent « fermeté permanente », demande une force d'âme peu

commune pour résister 150 mois comme l'ont fait les « grognards » de la cimenterie de Pérus au Brésil. « La force de la non-violence, c'est la participation active de la base, c'est-à-dire la résistance populaire. Ensuite, c'est la mise en pratique de méthodes de résistance face à l'agression, face aux injures. Ces méthodes sont élaborées en fonction des possibilités, il n'y a pas de formules toutes faites ; elles naissent après l'étude et l'analyse de la situation ». Un point important, c'est le respect de la personne humaine dans la fermeté de l'action. Un autre point, c'est le refus des règles du jeu que l'adversaire veut faire jouer : « celui-ci veut qu'on lui réponde par la violence, ce qui lui permet de déclencher une violence encore plus grande ».

#### POUR QUELLE SOCIETE AGIT A.P. ESQUIVEL ?

Il refuse et le capitalisme et le communisme. Il recherche « quelque chose qui va dans le sens de l'autogestion et de la participation », celle-ci étant l'élément fondamental.

Au Brésil, les communautés de base travaillent sur des propositions politiques et c'est la responsabilité des chrétiens en Amérique Latine de trouver des alternatives politiques.

La question de la course aux armements est abordée d'une manière préemptoire en référence à une parole de M.L. King : « La question n'est plus celle de la violence ou de la non-violence, mais celle de la non-violence ou de la non-existence ». Entende qui peut !

Un bon point pour nous Européens : « Ils ont grandi dans la conscience critique — depuis sa venue en Europe en 1976 — dans le sens de leur responsabilité vis-à-vis des pays pauvres. Quand les problèmes des autres peuples deviennent nos problèmes, c'est un chemin qui s'ouvre à l'espérance ».

La deuxième partie du livre est constituée de témoignages de non-violence en divers lieux : les mères-courage en Argentine, la résistance des ouvriers de la cimenterie de Pérus au Brésil, la lutte des paysans indiens des Hautes Plaines et celle du Paraguay...

Un message est adressé à tous les Chrétiens sous la forme d'une charte de la non-violence évangélique, celle-ci étant affirmée force de libération. Le radicalisme de l'Evangile, c'est celui qui empêche de s'habituer au mal sans tomber dans « le silence des bons ».

Puissions-nous faire notre cette vérité !

Antoinette MONCOZET.

## LE CUN DU LARZAC - Eté 1982

### Programme des sessions

1-10 juillet	Chantier-Réflexion : Approches de la Non-violence.
4-10 juillet	Pour une « pédagogie de la paix », de la maternelle au secondaire.
11-17 juillet	La non-violence contre le viol ?
11-17 juillet	Les blocs militaires, les euromissiles et nous.
18-24 juillet	La désobéissance civile au service des luttes pour la justice et la paix.
18-24 juillet	Pour sortir du dilemme « Vente d'armes - Chômage » : la reconversion des industries d'armement.
25-31 juillet	La défense non-violente et sa mise en œuvre.
31 juillet - 10 août	Danse : le corps, miroir de la société ou de la personnalité ?
1- 7 août	La défense de l'outil de travail dans les luttes ouvrières et paysannes en Aveyron.
1-14 août	Chantier-réflexion : énergies renouvelables et technologies appropriées.
8-14 août	Tiers-Monde : surarmement et sous-développement.
8-14 août	La prison pour quoi faire ?
15-21 août	Découverte de la non-violence.
15-21 août	Violences sociales et critiques des classes dirigeantes dans la Bible.
22-28 août	Europe de l'Est : l'espoir polonais.
22-28 août	Session itinérante : découverte du Larzac.
22-28 août	Défense du cadre de vie et techniques de non-collaboration.
29 août - 4 septembre	Santé : comment renforcer les mécanismes de défense de l'organisme.
29 août - 4 septembre	Quelle défense pour quelle société ?
5-11 septembre	Les femmes contre la guerre ?
5-11 septembre	Objection de conscience et défense populaire non-violente.

Vous obtiendrez les renseignements nécessaires (contenu des stages, inscription, conditions financières, etc.) en écrivant à :

Le CUN du Larzac - 12100 MILLAU

avec une enveloppe timbrée pour la réponse. Mentionnez « pub d'ANV » sur votre lettre, svp. Merci.

### CARTES POSTALES

Le centre « Ahimsa » d'Espagne produit des cartes postales en couleur diffusées en France par le MAN de l'Yonne. Il y a deux collections de 12 cartes chacune sur la non-violence et deux collections sur l'écologie. Chaque collection coûte 22 F, port compris.

A commander à :

MAN, BP 251, 89000 AUXERRE CEDEX.  
CCP : MAN, 40 61 31 K DIJON.

### DEFENSE OU DESARMEMENT : UN FAUX DILEMME ?

Session combinant une approche psychosociologique et une initiation aux questions stratégiques modernes. Animation : C. Mellon et J. Sémelin.

Dates : 12-17 juillet.

Lieu : Centre de La Briantais,  
35400 SAINT-MALO

DEFENSE ET PAIX

vous invite à

3 RENCONTRES-DEBATS

AVEC

3 membres des mouvements européens  
contre les armes nucléaires.

à 20 heures :

mardi 11 mai : HOLLANDE  
avec Coen de Cocht du mouvement IKV

mardi 25 mai : ALLEMAGNE

avec Roland Vogt, du BBU (co-organisa-  
teur du rassemblement de Bonn)

mardi 8 juin : ANGLETERRE

avec Michael Randle de la CND (Campa-  
gne pour le Désarmement Nucléaire)

au DEFAP, 102, bd Arago, Paris 14<sup>e</sup>  
(Métro Denfert-Rochereau)

ECONOMIE ET HUMANISME  
N° 263 - Janvier-Février 1982

ASPECTS DE L'ENTREPRISE

H. PUEL

Editorial

A. DARSET et J. BONAMY

*Crise économique et restructuration des PMI*  
*La tertiarisation*  
*Une stratégie de redéploiement*

G. BERTOLINI et R. TURDWAY

*Création d'entreprises et création d'emplois :*  
*maïeutique industrielle et ingénierie de la*  
*création.*

P. GAUME

*Comment une société multinationale déstabi-  
lise une région : Creusot-Loire dans la région*  
*stéphanoise*

A. MAYERE

*Une petite ville exsangue*

L. TANGUY et A. KIEFFER

*Logique de l'école et logique de l'entreprise :*  
*l'exemple de la R.F.A.*

G. CLAVEL

*Exclusion sociale, cités de transit en période*  
*de crise économique*

Ch. ALCOUFFE

*Chronique industrielle : Indemnisation et na-  
tionalisation*

A. CEDEL

*Conjoncture économique et financière*  
*Faits et tendances*

Commandes à ECONOMIE ET HUMANISME  
14, rue Antoine-Dumont 69372 LYON CEDEX 2  
Tél. : (7) 861 32 23 - CCP Lyon 1529 - 16 L  
Prix du numéro : 35 F

## **bulletin d'abonnement :**

à renvoyer à A.N.V., CRAINTILLEUX - 42210 MONTROND

Je désire m'abonner pour un an (quatre numéros)  
à partir du numéro

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Je désire également recevoir ces anciens numéros :

Ci-joint le règlement par CCP (2915-21 U Lyon chèque,  
timbres.

Abonnement : 60 F (dont TVA 2 F 30)

Etranger : 75 F (dont TVA 2 F 90)

Soutien : à partir de 90 F



Un numéro qui ne vieillit pas !

### **GREVES DE LA FAIM**

Bientôt six mois qu'est sorti le numéro 42 d'ANV sur les grèves de la faim, et plus spécialement sur la grève de la faim, en avril 1981, de notre Directeur de publication Christian DELORME, accompagné de Jean COSTIL et de Hamid BOUKHOUMA.

Ce numéro, que tout le monde nous a dit très réussi et très utile, se diffuse pourtant plus difficilement que nous ne l'avions prévu. Malgré de nombreuses lettres aux journaux, fort peu ont accepté de signaler à leurs lecteurs l'existence de ce dossier unique. Résultat : le tirage exceptionnel que nous avons fait pour ce numéro risque de rester invendu, ce qui serait un coup très grave pour l'équilibre financier d'ANV.

**Nous vous demandons un effort tout particulier pour commander et diffuser ce numéro autour de vous.**

Nouveaux tarifs pour ce numéro 42 :

1 exemplaire : 15 F port compris

5 exemplaires : 65 F port compris

10 exemplaires : 120 F port compris

Prochain numéro :

### **LE TERRORISME**

## **NUMÉROS DISPONIBLES**

### **N° 34 / DESOBEISSANCE CIVILE (15 F)**

Désobéir à la Loi : légitime ? efficace ? Dans quelles conditions ? Des avocats, magistrats, renvoyeurs de papiers militaires en discutent. Un exemple concret : la lutte pour le Larzac. En annexe : une réflexion de fond sur la grève de la faim — un entretien avec Johan GALTUNG.

### **N° 35 / LA POLITIQUE DE LA PEUR (10 F)**

Comment l'Etat moderne gère la peur pour mieux administrer sa sécurité - Entretien avec Jean DELUMEAU sur « la peur en Occident ».

### **N° 36 / CHRISTIANISME ET VIOLENCES DOSSIER RENE GIRARD (15 F)**

La doctrine de la guerre juste - Positions chrétiennes face à la violence. Table Ronde avec René GIRARD : le Christianisme est-il seulement refus de la violence ou bien invite-t-il positivement à la non-violence ?

### **N° 37 / SURARMEMENT ET SOUS- DEVELOPPEMENT (10 F)**

Comment la course aux armements aggrave-t-elle le sort des peuples du Tiers-Monde ? Le commerce des armes. Etude de la notion de « violence structurelle ».

### **N° 38 / VIOLENCES BANALES (15 F)**

La guerre commence-t-elle à la fessée ? Violences de la rue, de l'usine, de l'habitat... Comment ritualiser notre agressivité ? Un dialogue entre Michel BOSQUET et Serge JULY.

### **N° 39 / LA DEFENSE CIVILE EN QUESTION (15 F)**

Défense civile : protéger les populations en cas de guerre ? Ou bien rendre aux civils le soin de leur défense ?

Un dossier essentiel sur la grève de la faim en BOLIVIE.

### **N° 40 / FEMMES ET VIOLENCES (15 F)**

Les violences que les femmes subissent ou celles qu'elles exercent : les femmes et la guerre, les femmes et le pouvoir, une approche historique de l'oppression des femmes.

### **N° 41 / TRAVAILLEURS FACE A L'ARMEMENT (15 F)**

Désarmer, est-ce se condamner au chômage ? Des économistes disent non. Exemples de plans de reconversion. Table Ronde entre Syndicats (CGT et CFDT) et mouvements de paix (MAN, MDPL, Mouvement de la Paix).

### **N° 42 / GREVES DE LA FAIM (15 F)**

Avril 1981 : trois hommes, à LYON, obtiennent par une grève de la faim l'arrêt des expulsions de jeunes immigrés. Au même moment des Irlandais commencent une grève de la faim qui échouera tragiquement : pourquoi le succès dans un cas, l'échec dans l'autre ? Des analyses, des témoignages. Un dossier irremplaçable sur un sujet où la passion l'emporte trop souvent sur l'analyse.

### **N° 43 / LE NOUVEAU MOUVEMENT DE PAIX (15 F)**

Hollande, Angleterre, Norvège, Belgique : pourquoi ces foules dans les rues ? Est-ce l'émergence d'un nouveau mouvement historique ? Le dossier des « euromissiles » : que va faire la France ? Petit dictionnaire pour comprendre tous ces débats.

# alternatives non violentes

Craintilleux  
42210 MONTROND

## COMITE D'ORIENTATION

Jacques-Yves BELLAY  
Guy BOUBAULT  
Michel de CERTEAU  
Yves-Bruno CIVEL  
Pierre FABRE  
Roger GARAUDY  
Patrick GIROS  
Jean-Marie MULLER  
Hervé OTT  
Laurent SAMUEL  
Marlène TUININGA  
Jean VAN LIERDE  
Anne-Marie de VILAINE  
Paul VIRILIO  
Patrick VIVERET

## COMITE DE REDACTION

Pierre ARCQ  
Béatrice ARNOULD  
Lydie BONNET  
Robert DEDOUAI  
Christian DELORME

Directeur de Publication :

Christian DELORME

Rédacteurs en chef :

Jacques SEMELIN  
15, rue du Commerce, 75015 PARIS  
Christian MELLON  
15, rue R.-Marcheron - 92170 VANVES

## sommaire

Editorial : DESARMER, EST-CE BIEN LE MOMENT ? Christian Mellon	1
LES DESARMEMENTS - Christian Mellon	4
Le cri d'alarme des experts de l'ONU	18
EST-OUEST : DU DESARMEMENT A L'ARMS CONTROL Christian Mellon	21
LE PLANS DE DESARMEMENT REGIONAL - Pierre Arcq	26
DESARMEMENT ET DROITS DE L'HOMME - Philip Everts	32
DESPECIALISER LA DEFENSE - Défense et Paix	39
QUELLE STRATEGIE POUR LE MOUVEMENT ALLEMAND ? Roland Vogt	45
LE PACIFISME EN RDA - Emile Noiraut	52
Qui étaient ces manifestants de Bruxelles ? - Robert Dedouai	57
BELGIQUE : LA FORMATION DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE François Bazier, Alain Faniel, Jean-François Lecocq	61

numéro 44  
Printemps 82